Ontario

Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario

Ministère des Finances

Ontario

Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario

Ministère des Finances

Pour de plus amples renseignements au sujet du *Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario*, appeler (sans frais d'interurbain) :

Demandes en français et en anglais :	1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) :	1 800 263-7776

Pour avoir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère à : www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2014
ISBN 978-1-4606-3933-7 (Imprimé)
ISBN 978-1-4606-3934-4 (HTML)
ISBN 978-1-4606-3935-1 (PDF)

This document is available in English under the title:
Ontario's Long-Term Report on the Economy

Table des matières

Avant-propos xiii

Introduction 1

Chapitre 1 : Population et main-d'oeuvre – tendances et projections

Introduction 7

Tendances et projections démographiques 8

1. Croissance démographique modérée 8
2. Rôle constant de l'immigration dans la croissance démographique 10
3. Vieillissement de la population 11
4. Ralentissement de la croissance du segment de la population en âge de travailler 13
5. Diminution du taux d'activité global 15
6. Concentration de la croissance démographique dans la région du grand Toronto 18

Répercussions des perspectives démographiques de l'Ontario 20

La croissance économique future risque d'être limitée par suite du ralentissement de la croissance de la population active 20

Faciliter l'intégration des immigrants au marché du travail contribuera à la croissance économique 21

Il faudra stimuler le taux d'activité des segments sous-représentés 22

La croissance et le vieillissement de la population exerceront des pressions sur les dépenses du gouvernement 26

Les différences régionales en matière de croissance démographique et de structure par âge exigent des réponses ciblées du gouvernement 29

Chapitre 2 : Projections économiques à long terme de l'Ontario

Introduction 31

1. L'économie mondiale et la conjoncture externe 33

Croissance économique mondiale 34

États-Unis 35

Europe, Asie et marchés émergents 37

Marchés de l'énergie et des produits de base 39

Taux d'inflation et d'intérêt à l'échelle mondiale 41

Dollar canadien 42
Reste du Canada 43
2. Production économique potentielle de l'Ontario 44
Population et main-d'oeuvre disponible 44
Capital et investissements 45
Productivité 46
3. Détails des perspectives économiques de l'Ontario 49
4. Autres scénarios de croissance 54
Scénario de forte croissance 54
Scénario de faible croissance 55
Conséquences des autres hypothèses en matière de croissance de la productivité 56
5. Risques pour les perspectives 58
Changement technologique 58
Concurrence des marchés émergents 58
Inégalité croissante des revenus 59
Annexe I : Changement climatique 60
Annexe II : Plan énergétique à long terme de l'Ontario 62
Investissements pour moderniser le réseau d'électricité de l'Ontario 62
Vers un bilan équilibré 62

Chapitre 3 : Évolution de l'économie de l'Ontario

Introduction 69
Restructuration de l'économie mondiale : L'avenir du secteur de la fabrication dans les économies avancées 69
Adaptation et transformation 78
Transition pour les services aux entreprises et la fabrication 80
Industries primaires 87

Chapitre 4 : Perspectives financières à long terme

Introduction 89
1. Importance de la viabilité financière 89
2. Demande de services publics 92
Soins de santé 93
Éducation et formation 99
Services sociaux et services à l'enfance 104
Autres programmes du gouvernement 109
Infrastructure publique 109
3. Viabilité financière fédérale-provinciale 111

Chapitre 5 : La productivité en Ontario : Défis et possibilités

Introduction 117
1. Tendances historiques en Ontario en matière de productivité 118
2. Croissance de la productivité en Ontario comparativement à d'autres territoires 120
3. Causes possibles du retard accusé par la productivité en Ontario 123
Le rôle que joue la main-d'oeuvre dans la croissance de la productivité 126
Investissements des entreprises et croissance de la productivité 129
Innovation et autres facteurs 132
4. Des politiques visant la hausse de la productivité 138
Rationaliser la réglementation 139
Favoriser l'expansion du commerce 139
Renforcer le marché du travail 140
Stimuler l'innovation 140
Appuyer des investissements productifs 140
Appuyer un système financier stable et efficient 141
Renforcer la compétitivité 141
Investir dans l'infrastructure publique 142
5. Le rôle des entreprises dans l'amélioration de la productivité 144
Sous-investissements de la part des entreprises 144
Le défi des entreprises 146

Chapitre 6 : Sécurité du revenu de retraite

Introduction 147

L'ampleur du problème de l'insuffisance de l'épargne-retraite 149

Facteurs qui contribuent au problème de l'insuffisance de l'épargne 151

- La plupart des gens ne bénéficient pas de régime de retraite d'employeur 152
- Les cotisations aux régimes d'épargne volontaire sont insuffisantes et le rendement des investissements est imprévisible 153
- Les prestations versées actuellement dans le cadre du Régime de pensions du Canada sont insuffisantes 156
- Les gens vivent plus longtemps 159

Personnes les plus susceptibles de ne pas épargner suffisamment pour la retraite 160

- Personnes à revenu moyen 160
- Les jeunes travailleurs 161
- Autres groupes à risque 162

Insuffisance de l'épargne-retraite et changement démographique 163

- Futurs revenus de retraite et dépenses gouvernementales 163
- Équité intergénérationnelle 163
- Inégalité des revenus 164

Une hausse de l'épargne-retraite aurait des avantages économiques 165

Améliorer la préparation à la retraite 167

- Littératie financière 167
- Transition vers la retraite 168
- Emploi des jeunes 168

Approche de l'Ontario pour améliorer la sécurité du revenu de retraite 169

Liste des tableaux

Chapitre 2 : Projections économiques à long terme de l'Ontario

Tableau 2.1 Perspectives économiques à long terme de l'Ontario 32

Tableau 2.2 Hypothèses concernant les facteurs externes clés 33

Tableau 2.3 Principales variables économiques de l'Ontario (scénario de référence) 64

Tableau 2.4 Principales hypothèses concernant l'économie de l'Ontario (projections de référence) 65

Tableau 2.5 Principales variables économiques de l'Ontario (forte productivité) 66

Tableau 2.6 Principales variables économiques de l'Ontario (faible productivité) 67

Chapitre 3 : Évolution de l'économie de l'Ontario

Tableau 3.1 Variation de la part du PIB nominal selon les principaux secteurs de l'Ontario 72

Tableau 3.2 Variation de la part de l'emploi selon les principaux secteurs de l'Ontario 73

Chapitre 4 : Perspectives financières à long terme

Tableau 4.1 Dépenses du gouvernement provincial par habitant en matière de santé, par groupe d'âge, en Ontario, en 2011, en dollars courants 94

Liste des graphiques

Chapitre 1 : Population et main-d'oeuvre – tendances et projections

Graphique 1.1 Taux de croissance démographique de l'Ontario, 1971 à 2035 8

Graphique 1.2 Solde migratoire interprovincial net vers l'Ontario, 1971 à 2013 9

Graphique 1.3 Contribution de l'accroissement naturel et du solde migratoire à la croissance démographique de l'Ontario, 1971 à 2035 10

Graphique 1.4 Évolution des cohortes de baby-boomers à travers la structure d'âge de l'Ontario, 1965 à 2035 11

Graphique 1.5 Répartition par âge de la population ontarienne, 1975 à 2035 12

Graphique 1.6 Pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus, Ontario et certains pays, 2012 13

Graphique 1.7 Taux de croissance de la population ontarienne en âge de travailler, 1971 à 2035 14

Graphique 1.8 Taux de participation au marché du travail parmi les groupes d'âge de 25 à 54 ans et de 55 à 64 ans, Ontario, 1976 à 2035 15

Graphique 1.9 Taux de participation au marché du travail parmi les jeunes en Ontario, 1976 à 2035 16

Graphique 1.10 Taux de participation au marché du travail parmi les personnes âgées en Ontario, 1976 à 2035 17

Graphique 1.11 Population de la région du grand Toronto, 1976 à 2035 18

Graphique 1.12 Taux de participation au marché du travail, par groupe d'âge, Ontario, 1989 et 2013 23

Chapitre 2 : Projections économiques à long terme de l'Ontario

Graphique 2.1 Croissance prévue du PIB réel : 2014 à 2035 34

Graphique 2.2 PIB réel des États-Unis 36

Graphique 2.3 Proportion du PIB mondial 38

Graphique 2.4 Indice des prix des produits de base de la Banque du Canada 40

Graphique 2.5 Taux d'intérêt directeurs des banques centrales internationales 41
Graphique 2.6 Dollar canadien 43
Graphique 2.7 Croissance de la main-d'oeuvre ontarienne 44
Graphique 2.8 Investissements dans l'infrastructure publique en Ontario – Tous les secteurs 47
Graphique 2.9 Croissance du PIB réel de l'Ontario : facteurs liés à l'offre 49
Graphique 2.10 Croissance du PIB réel de l'Ontario 50
Graphique 2.11 PIB réel de l'Ontario par habitant 52
Graphique 2.12 Emploi en Ontario 53
Graphique 2.13 Conséquences des taux de croissance de la productivité (forte croissance et faible croissance) 57

Chapitre 3 : Évolution de l'économie de l'Ontario

Graphique 3.1 Hausse de la part de l'emploi que détient le secteur des services en Ontario 71
Graphique 3.2 Hausse de la part du PIB de l'Ontario que détient le secteur des services 71
Graphique 3.3 Baisse de la part de l'emploi que détient le secteur de la fabrication en Ontario comparable à ce qui se passe aux États-Unis 74
Graphique 3.4 Part de l'emploi total que détient le secteur de la fabrication dans certains pays de l'OCDE et en Ontario 75
Graphique 3.5 Les exportateurs de l'Ontario perdent une part du marché aux États-Unis 76
Graphique 3.6 L'Ontario élargit ses marchés d'exportation pour ses biens 77
Graphique 3.7 Scientifiques et ingénieurs composant la main-d'oeuvre de l'Ontario 79
Graphique 3.8 Services financiers et services aux entreprises : Part de l'emploi en Ontario 81
Graphique 3.9 Technologies de l'information et des communications (TIC) : Part de l'emploi en Ontario 85
Graphique 3.10 Croissance de l'emploi en Ontario dans les industries des sciences de la vie 86

Chapitre 4 : Perspectives financières à long terme

Graphique 4.1 Rapport entre les revenus autonomes et le PIB, 1990-1991 à 2034-2035 91

Graphique 4.2 Dépenses de programmes du gouvernement de l'Ontario, 2009-2010 à 2012-2013 92

Graphique 4.3 Population âgée de 65 à 74 ans, de 75 à 84 ans et de 85 ans et plus en Ontario, 1971 à 2035 95

Graphique 4.4 Augmentation des prix en santé – Ontario 96

Graphique 4.5 Nombre de personnes en âge de fréquenter l'école élémentaire et secondaire et un établissement postsecondaire, 1992 à 2035 – Ontario 101

Graphique 4.6 Situation financière du gouvernement fédéral et d'autres gouvernements 113

Graphique 4.7 Ce que chaque province contribue à/(reçoit de) la péréquation, 2014-2015 115

Chapitre 5 : La productivité en Ontario : Défis et possibilités

Graphique 5.1 Productivité du travail en Ontario, production et heures travaillées 119

Graphique 5.2 Productivité de la main-d'oeuvre en Ontario, comparativement à d'autres économies avancées 120

Graphique 5.3 Productivité de la main-d'oeuvre en Ontario, au Canada et aux États-Unis 121

Graphique 5.4 Croissance de la productivité de la main-d'oeuvre par secteur en Ontario 123

Graphique 5.5 Niveau de la productivité de la main-d'oeuvre par secteur en Ontario 124

Graphique 5.6 Niveau de la productivité de la main-d'oeuvre par secteur de fabrication en Ontario 125

Graphique 5.7 L'Ontario dispose d'une main-d'oeuvre très instruite comparativement aux pays de l'OCDE 126

Graphique 5.8 Coûts unitaires de main-d'oeuvre dans certaines économies avancées. 128

Graphique 5.9 Investissements dans les machines et le matériel en Ontario comparativement au Canada et aux É.-U. 129

Graphique 5.10 Investissements dans les TIC par travailleur au Canada comparativement aux États-Unis 130

Graphique 5.11 Stock de capital net en TIC par travailleur au Canada comparativement aux États-Unis..... 131
Graphique 5.12 Dépenses en recherche-développement en Ontario comparativement au Canada et aux États-Unis..... 133
Graphique 5.13 Activités de R-D dans le domaine de l'enseignement supérieur financées par des entreprises ontariennes, comparativement à certains pays 135
Graphique 5.14 La croissance de la productivité est plus rapide chez les exportateurs..... 137

Chapitre 6 : Sécurité du revenu de retraite

Graphique 6.1 Écart entre le revenu escompté à la retraite et l'épargne-retraite, par étude, selon certains résultats 150
Graphique 6.2 Couverture des régimes de retraite en Ontario, 2012..... 152
Graphique 6.3 Incidence des frais de gestion sur l'épargne-retraite..... 154
Graphique 6.4 Objectifs de revenu de retraite et écarts possibles..... 158
Graphique 6.5 Espérance de vie à 65 ans, selon le sexe, en Ontario..... 159

Avant-propos

Le Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario est une évaluation à long terme de l'avenir économique de l'Ontario. En faisant des prévisions quant au contexte économique et financier de la province, le gouvernement peut prendre de judicieuses décisions pour l'avenir. Il est important de jauger les grandes tendances qui découlent des politiques adoptées aujourd'hui et des indicateurs démographiques qui façonneront le contexte socioéconomique de l'Ontario dans les années à venir.

Le gouvernement est résolu à être un des gouvernements les plus ouverts et les plus transparents au Canada. Aux termes de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, la province doit présenter cette évaluation à long terme aux Ontariennes et aux Ontariens. Il s'agit du troisième rapport de ce genre, et les choses ont bien changé depuis la publication du premier en 2005.

En 2008-2009, une récession a frappé de plein fouet toutes les grandes économies du monde. En Ontario, le produit intérieur brut (PIB) réel a chuté d'environ 5 % et l'emploi a connu une baisse importante. Le secteur ontarien de la fabrication, en particulier, a été durement touché.

Cependant, grâce aux mesures que la province a mises en place pour stimuler l'économie, la province en est sortie plus forte. Depuis le creux de la récession, le PIB réel de l'Ontario a augmenté de presque 10 % et, au troisième trimestre de 2013, il était supérieur de 4,5 % au taux record enregistré avant la récession, et presque 450 000 emplois nets, tous à plein temps, ont été créés dans la province.

La reprise qui est en cours n'est pas aussi robuste qu'on l'avait prévu. Dans beaucoup de pays, la croissance économique continue d'être modérée. Dans ce contexte, le présent rapport présente un certain nombre de défis à relever et d'occasions à saisir.

- La population de l'Ontario continue de vieillir et le principal groupe en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 64 ans) croît plus lentement.
- Alors que la croissance de la population active de l'Ontario ralentit, des gains de productivité plus solides seront de plus en plus importants pour assurer la prospérité future.
- On prévoit que le nombre de personnes âgées en Ontario doublera presque et passera à 4,1 millions d'ici 2035; la part de la population que les personnes âgées représenteront sera de 23,8 %, comparativement à 15,2 % en 2013.

- L'Ontario fait face à une concurrence mondiale de plus en plus grande, particulièrement des économies émergentes.
- Les changements technologiques rapides peuvent contribuer à augmenter la productivité et à améliorer le niveau de vie, mais ils pourraient également modifier radicalement les habiletés requises pour obtenir un emploi.
- L'expansion du commerce international rend les biens et les services plus abordables pour les consommateurs.

Le présent rapport aborde d'autres facteurs, dont le prix des ressources qui devrait augmenter, car la demande découlant de la croissance économique mondiale dépasse la découverte de nouvelles sources d'approvisionnement. On s'attend également à ce que les taux d'intérêt augmentent par rapport à leur creux historique à mesure que la croissance économique s'améliorera.

Le système de revenu de retraite du Canada présente de graves problèmes. À l'heure actuelle, une part importante de la population n'épargne pas assez pour la retraite. Selon des estimations, plus de 35 % des ménages pourraient voir leur niveau de vie diminuer à la retraite, et les personnes à revenu moyen et les jeunes travailleurs sont les plus à risque.

Des épargnes personnelles suffisantes, des placements rentables et un meilleur accès aux régimes de retraite aideront les Ontariennes et Ontariens à mieux se préparer pour leur retraite. À long terme, une épargne-retraite plus élevée aurait aussi une incidence positive sur l'économie nationale et celle de l'Ontario en augmentant le taux d'épargne nationale, contribuant du coup à une hausse des investissements et au renforcement de la croissance économique. Par conséquent, le gouvernement a annoncé qu'il allait instaurer un système de revenu de retraite conçu en Ontario pour aider les Ontariennes et Ontariens à étoffer leurs économies.

Il existe des défis mondiaux et le gouvernement, sous la direction de la première ministre Kathleen Wynne, est confiant de pouvoir les relever et surmonter les obstacles. C'est pourquoi il a instauré un audacieux plan en trois points, à savoir investir dans les gens, investir dans l'édification d'une infrastructure moderne et soutenir un climat d'affaires dynamique et propice à l'innovation.

Ce plan aidera l'économie ontarienne à poursuivre sa croissance, à créer des emplois et à générer les revenus nécessaires pour éliminer le déficit. Le gouvernement adopte une approche équilibrée pour éliminer le déficit d'ici 2017-2018. Il ne sacrifiera pas de services publics importants pour atteindre des objectifs à court terme. Les investissements dans l'infrastructure, la santé et l'éducation contribueront à améliorer la croissance de l'économie et de la productivité alors que les entreprises et les travailleurs saisiront les occasions qu'offre la nouvelle économie mondiale. L'Ontario continue également à créer un climat économique solide fondé sur des impôts concurrentiels, un système de réglementation efficace, une main-d'oeuvre qualifiée et en santé, et d'importants investissements dans l'infrastructure moderne.

Dans quelques semaines, je déposerai le budget de l'Ontario de 2014 qui témoignera de notre détermination accrue à faire les investissements nécessaires et à bâtir aujourd'hui les occasions qui ouvriront la voie à un avenir plus fort.

Original signé par

L'honorable Charles Sousa,
ministre des Finances

INTRODUCTION

La *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* exige du gouvernement qu'il publie un rapport sur les perspectives économiques à long terme. La loi précise que le rapport doit comprendre :

- une description des changements prévus dans l'économie et le profil démographique au cours des 20 prochaines années;
- une description des retombées éventuelles de ces changements sur le secteur public et la politique budgétaire de l'Ontario au cours de cette période;
- une analyse des enjeux financiers clés qui, de l'avis du ministre des Finances, sont susceptibles d'influer sur la soutenabilité à long terme de l'économie et du secteur public.

En faisant des prévisions quant au contexte économique et financier de l'Ontario, le gouvernement peut prendre des décisions à long terme qui prépareront l'Ontario à saisir les occasions et à relever les défis des décennies à venir. Même s'il est impossible de faire des prévisions précises, il est utile d'évaluer les grandes tendances qui façonneront le contexte socioéconomique de l'Ontario. Celles-ci englobent :

- le vieillissement et le ralentissement de la croissance de la population;
- l'intensification de la concurrence mondiale, particulièrement de la part des économies en émergence;
- les changements technologiques rapides et leurs effets marqués mais incertains;
- l'expansion des échanges commerciaux mondiaux, permettant de fournir des biens et des services moins coûteux aux consommateurs.

Ces tendances devraient se maintenir pour les deux prochaines décennies. Certains autres facteurs demeurent toutefois incertains. Par exemple, le présent rapport prévoit que :

- le prix des ressources est susceptible d'augmenter car la découverte de nouvelles sources d'approvisionnement et le développement de substituts exigeant moins d'intrants risquent de ne pas suffire à la demande découlant de la croissance économique mondiale;
- en ce qui a trait à la concurrence à l'échelle internationale pour attirer des talents, les collectivités accueillantes et sûres de l'Ontario ainsi que la qualité de vie qu'on y retrouve continueront d'attirer de nombreux immigrants;

- les taux d'intérêt augmenteront par rapport au creux historique actuel à mesure que la croissance économique s'améliorera;
- les pressions sur l'environnement physique demeureront un sujet de préoccupation et un élément central de la politique publique.

L'économie de l'Ontario se transforme déjà en réaction à ces forces à long terme. La concurrence mondiale a mené à la restructuration du secteur ontarien de la fabrication, qui a augmenté sa production de pointe à valeur ajoutée. Le secteur des services s'approprie également de nouveaux marchés grâce à l'innovation dans la conception des produits et le service à la clientèle. De plus en plus, de nombreux services sont échangés internationalement. La prospérité future de l'Ontario repose sur une augmentation du nombre d'entreprises, productrices de biens et de services, qui continuent de saisir les occasions qu'offre le marché mondial.

Le présent rapport examine ces forces et d'autres qui auront des retombées sur l'Ontario entre 2014 et 2035, ainsi que les conséquences pour les perspectives économiques et financières à long terme de l'Ontario. Il est divisé en six chapitres, et donne un aperçu de la productivité à long terme de l'Ontario et de la sécurité du revenu de retraite.

Chapitre 1 : Population et main-d'oeuvre – tendances et projections

Les changements démographiques ont des incidences considérables sur les perspectives économiques et financières à long terme de l'Ontario. Ce chapitre présente les tendances relatives à la population et à la main-d'oeuvre pour l'Ontario, ainsi qu'une analyse de leurs conséquences éventuelles. Il fait état de six grandes tendances :

- la croissance démographique ralentira;
- l'immigration sera le pilier de la croissance démographique;
- le vieillissement de la population se poursuivra;
- la croissance de la population en âge de travailler ralentira;
- le taux global d'activité diminuera;
- la croissance de la population se fera surtout dans la région du grand Toronto.

Le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance de la population en âge de travailler pourraient freiner la croissance économique future si la productivité n'augmente pas de façon importante et nécessiter une hausse des dépenses gouvernementales, particulièrement en santé et dans le domaine de l'infrastructure. Comme l'immigration devient la source principale de croissance de la main-d'oeuvre, il sera essentiel d'aider les nouveaux arrivants à s'intégrer sans heurt au marché du travail. La présence accrue des travailleurs âgés, des jeunes et des membres d'autres groupes sous-représentés sur le marché du travail sera importante pour atténuer le ralentissement de la croissance de la population active.

Chapitre 2 : Projections économiques à long terme de l'Ontario

Dans le présent chapitre, on prévoit la croissance macroéconomique de l'Ontario au cours de la période de 2014 à 2035. Ce chapitre traite des questions suivantes :

- les principaux facteurs de l'économie mondiale ayant une incidence sur le rendement de l'économie ontarienne, notamment le rendement affiché par les États-Unis et d'autres territoires, le prix des produits de base, le taux de change du dollar canadien et les taux d'intérêt;
- les facteurs sous-jacents qui contribuent à déterminer le potentiel de croissance à long terme de l'économie ontarienne, comme la main-d'oeuvre disponible, la productivité et la disponibilité du capital, dans les secteurs public et privé;
- les perspectives économiques à long terme pour l'Ontario;
- l'incidence de différentes hypothèses relatives à la productivité du travail sur les perspectives à long terme;
- les risques pour les projections économiques.

Les projections montrent une économie plus anémique que par le passé, surtout à cause de la croissance plus lente de la population en âge de travailler. Ce ralentissement de la croissance des travailleurs disponibles représentera certes un défi considérable, mais l'Ontario pourra le relever en améliorant la capacité productive de la main-d'oeuvre par l'entremise d'innovations, de meilleures pratiques de gestion, du perfectionnement des compétences et de la majoration des investissements.

Chapitre 3 : Évolution de l'économie de l'Ontario

Ce chapitre examine la structure changeante de l'économie ontarienne, notamment :

- la restructuration de l'économie mondiale et le passage des industries productrices de biens aux industries de fabrication et de production de services de pointe;
- les défis et les occasions touchant l'amélioration de la compétitivité du secteur de la fabrication de l'Ontario;
- les mesures préconisées par le gouvernement pour relever ces défis et saisir ces occasions, contribuant à créer de solides facteurs économiques fondamentaux;
- la capacité de l'économie à s'adapter aux nouvelles réalités économiques et à se transformer pour assurer sa croissance future;
- des analyses sectorielles détaillées concernant les principaux secteurs de production de biens et de services.

Le secteur ontarien de la fabrication s'est considérablement restructuré au cours des dernières années en raison de la vigueur du dollar canadien, de la concurrence accrue livrée par les territoires où les coûts de production sont moindres, du ralentissement de la croissance aux États-Unis et du ralentissement des gains de productivité comparativement aux États-Unis. Cependant, de nombreuses entreprises manufacturières de secteurs comme l'aérospatiale et la transformation des aliments et entreprises de services accaparent de nouveaux marchés en offrant de nouveaux produits et services novateurs. Le gouvernement a déployé des efforts pour créer un climat d'affaires solide profitant d'impôts compétitifs, d'un système de réglementation efficace, d'une main-d'oeuvre qualifiée et en santé et d'une infrastructure moderne, ce qui aidera les entreprises et les travailleurs à s'adapter aux défis de la nouvelle économie mondiale et à saisir les occasions qu'elle offre.

Chapitre 4 : Perspectives financières à long terme

Ce chapitre présente certaines des conséquences que les perspectives de croissance démographique et économique à long terme de l'Ontario pourraient avoir sur la demande future de services publics. On le fait selon trois perspectives :

- L'importance de la viabilité financière pour assurer la prestation et la protection à long terme des services publics;
- Les moteurs clés de la demande à l'égard des services publics, dont la santé, l'éducation et la formation, les services sociaux et les services à l'enfance, d'autres programmes gouvernementaux et l'infrastructure publique;
- L'incidence de la viabilité financière d'un point de vue intergouvernemental, tout particulièrement la tendance selon laquelle la viabilité financière fédérale est assurée au détriment des provinces et des territoires.

L'évolution des caractéristiques démographiques de l'Ontario, conjuguée aux défis économiques externes et internes, devrait accroître la demande de services publics. Le gouvernement prend déjà des mesures responsables pour améliorer l'efficience et l'efficacité des services publics pour en assurer la viabilité à long terme. Il le fait notamment en mettant en oeuvre des recommandations de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario et en continuant de revendiquer un soutien équitable, prévisible et durable du gouvernement fédéral.

Chapitre 5 : La productivité en Ontario : Défis et possibilités

La croissance de la productivité est un moteur clé de la prospérité économique et du niveau de vie. Cependant, la croissance de la productivité du travail en Ontario a accusé un ralentissement important au cours de la dernière décennie, et l'écart avec les États-Unis s'est élargi. Ce chapitre :

- donne un aperçu des tendances historiques en matière de productivité en Ontario;
- compare la croissance de la productivité de l'Ontario à celle d'autres territoires;
- examine les causes possibles du retard accusé par la productivité en Ontario;

- décrit les initiatives gouvernementales actuelles et les futurs secteurs de politique possibles pour améliorer la productivité et la compétitivité;
- cerne des moyens que le secteur des entreprises pourrait employer pour renforcer la productivité à long terme.

En raison du ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre ontarienne, les gains de productivité seront particulièrement importants pour la prospérité future de la province. L'un des principaux défis sera d'orienter les politiques gouvernementales pour qu'elles appuient les occasions de développement du secteur privé et favorisent ainsi la croissance de la productivité.

Chapitre 6 : Sécurité du revenu de retraite

Un nombre important de travailleurs d'aujourd'hui pourraient subir une baisse de leur niveau de vie à la retraite parce qu'ils n'épargnent pas assez. Faute de changement, ce problème risque de s'aggraver avec le temps. Ce chapitre :

- examine l'ampleur du problème lié à l'épargne-retraite et les facteurs qui y contribuent;
- identifie les personnes les plus susceptibles de ne pas épargner suffisamment pour la retraite;
- décrit les avantages économiques possibles d'une hausse de l'épargne-retraite.

Trois tendances, à savoir l'insuffisance des revenus de retraite chez les futurs retraités, le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre, pourraient contribuer à créer plus de pressions sur les programmes destinés aux personnes âgées et occasionner un transfert encore plus important des ressources de la population jeune et en âge de travailler. Des économies personnelles suffisantes, des placements rentables et un meilleur accès à des régimes de retraite permettraient aux Ontariennes et aux Ontariens d'être mieux préparés financièrement en vue de leur future retraite.

~~~~

Le présent rapport résume divers travaux et analyses portant sur les principaux enjeux auxquels l'Ontario fait face, mais ce n'est pas un plan financier ni un ensemble de prévisions économiques. Il se contente de décrire ce qui pourrait arriver et de dresser la liste des questions à surveiller à long terme.

L'Ontario est une province prospère. L'avenir comporte à la fois des défis et des occasions. En travaillant fort, en faisant preuve de souplesse pour s'adapter au changement et se l'approprier, et en investissant dans les gens, l'infrastructure et le climat d'affaires, nous pourrons soutenir cette prospérité.
~~~~

CHAPITRE 1 : POPULATION ET MAIN-D'OEUVRE – TENDANCES ET PROJECTIONS

INTRODUCTION

À long terme, les perspectives démographiques de l'Ontario auront d'importantes répercussions économiques et financières. Le présent chapitre présente les tendances en matière de démographie et de main-d'oeuvre qui se profilent à l'échelle de la province et traite de leurs retombées. Six grandes tendances se dégagent :

1. la croissance démographique modérée;
2. le rôle constant de l'immigration dans la croissance démographique;
3. le vieillissement de la population;
4. le ralentissement de la croissance du segment de la population en âge de travailler;
5. la diminution du taux d'activité global;
6. la concentration de la croissance démographique dans la région du grand Toronto (RGT).

Ces tendances démographiques ont d'importantes répercussions économiques et financières :

- Le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance du segment de la population en âge de travailler pourraient freiner la croissance économique future si la productivité ne s'améliore pas.
- Au fur et à mesure que l'immigration devient la source principale de croissance de la main-d'oeuvre, il sera essentiel d'aider les nouveaux arrivants à s'intégrer harmonieusement au marché du travail. Le gouvernement fédéral devra apporter un plus grand appui pour atteindre cet objectif.
- Il faudra encourager la participation accrue au marché du travail des travailleurs âgés, des jeunes et des autres groupes sous-représentés afin d'atténuer les conséquences du départ à la retraite des baby-boomers.
- La croissance et le vieillissement de la population exerceront des pressions accrues sur les dépenses du gouvernement, notamment dans les domaines de la santé, de l'infrastructure, des programmes de transfert et des services aux personnes âgées.
- Les différences régionales en matière de croissance démographique et de structure d'âge poseront un défi pour la prestation des services gouvernementaux et nécessiteront des interventions politiques ciblées.

Tendances et projections démographiques

La présente section aborde six tendances importantes en matière de population et de main-d'oeuvre qui se profilent en Ontario. Les projections démographiques sur lesquelles les perspectives démographiques se fondent sont les plus récentes du ministère des Finances de l'Ontario (printemps 2013). Les hypothèses qui sous-tendent ces projections reposent, d'une part, sur les tendances antérieures dans tous les courants migratoires et, d'autre part, sur l'évolution continue des tendances à long terme en matière de fécondité et de mortalité. Même si ces hypothèses sont jugées raisonnables, les projections sont assujetties à une marge d'incertitude. Le présent rapport fait état d'un scénario moyen, mais eu égard à l'incertitude, on y présente aussi des projections démographiques de faible croissance et de forte croissance.

1. Croissance démographique modérée

Depuis 1971, l'Ontario affiche une croissance démographique qui s'établit en moyenne à 1,3 % par année. La population de la province est passée de 7,8 millions d'habitants en 1971 à 13,5 millions en 2013, soit une augmentation moyenne de plus de 135 000 personnes par année. La proportion de la population canadienne qui vit en Ontario a également augmenté, passant de 35,7 % en 1971 à 38,5 % en 2013.

Taux de croissance démographique de l'Ontario, 1971 à 2035 — GRAPHIQUE 1.1

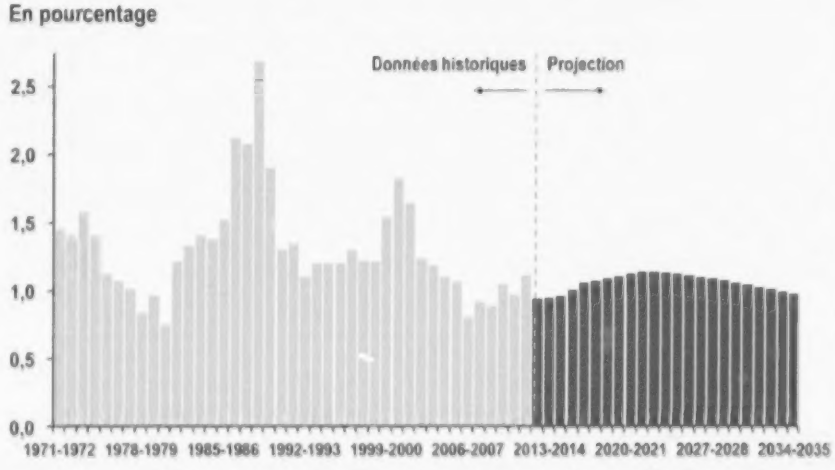

Sources : Estimations de Statistique Canada pour 1971 à 2012 et projections du ministère des Finances de l'Ontario (printemps 2013).

D'ici 2035, on prévoit que la population de l'Ontario continuera sa croissance modérée, à un rythme annuel proche de 1,1 %. La population de la province devrait passer de 13,5 millions d'habitants en 2013 à 17,2 millions en 2035, soit un ajout de 3,7 millions d'habitants.

Migration interprovinciale

Historiquement, la contribution de la migration interprovinciale à la croissance démographique de l'Ontario est négligeable, les cycles de gains succédant habituellement à des périodes de pertes, selon un rythme étroitement lié aux cycles économiques. Toutefois, quelle que soit l'année, les pertes ou gains nets de personnes en provenance ou à destination d'autres provinces ont eu une incidence significative sur les taux annuels de croissance démographique en Ontario.

Solde migratoire interprovincial net vers l'Ontario, 1971 à 2013 GRAPHIQUE 1.2

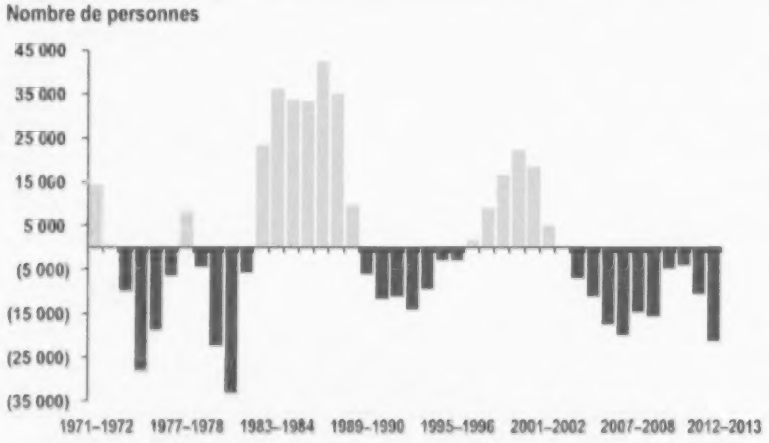

Source : Statistique Canada

2. Rôle constant de l'immigration dans la croissance démographique

La croissance démographique est attribuable à l'accroissement naturel (les naissances moins les décès) et au solde migratoire (solde migratoire international plus solde migratoire interprovincial). Au cours des quatre dernières décennies, la part de la croissance démographique attribuable à l'accroissement naturel a diminué, et ce, en raison de la baisse du taux de fécondité et du vieillissement de la population.

Au cours des années 1970, l'accroissement naturel de la population représentait environ les deux tiers de la croissance démographique de l'Ontario alors que, plus récemment, il comptait pour moins de 40 % de la croissance démographique.

Au cours des deux prochaines décennies, alors que le taux de fertilité demeurera relativement faible et que le vieillissement de la population se poursuivra, ce fléchissement devrait continuer. D'ici 2035, seulement environ un cinquième de la croissance démographique devrait provenir de l'accroissement naturel.

En raison du déclin de l'accroissement naturel, le solde migratoire devrait prendre de plus en plus d'importance pour la croissance démographique en Ontario.

Contribution de l'accroissement naturel et du solde migratoire à la croissance démographique de l'Ontario, 1971 à 2035 — GRAPHIQUE 1.3

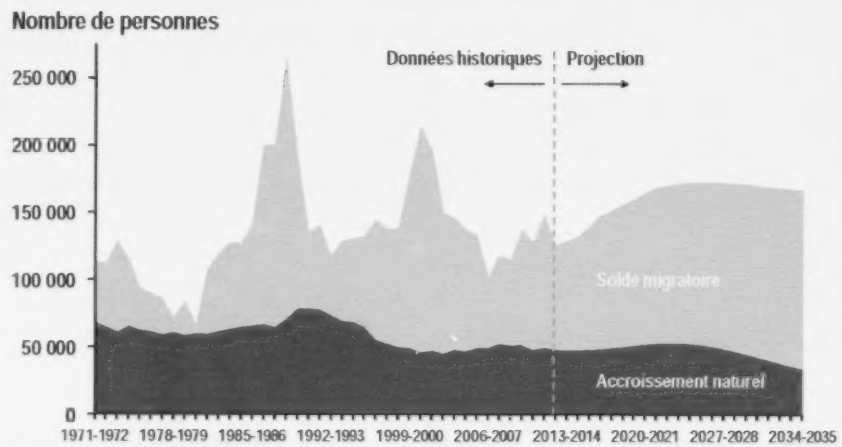

Sources : Estimations de Statistique Canada pour 1971 à 2013 et projections du ministère des Finances de l'Ontario (printemps 2013).

L'immigration est la composante la plus importante du solde migratoire. L'immigration annuelle en tant que pourcentage de la population devrait légèrement croître au cours des prochaines années et atteindre 0,9 % de la population d'ici 2020, puis rester à ce niveau jusqu'en 2035. Ces prévisions sont comparables au taux moyen d'immigration en Ontario qui, depuis 20 ans, s'établit à environ 1 %.

3. Vieillissement de la population

La baisse du taux de fécondité et la hausse de l'espérance de vie contribuent depuis des années au vieillissement de la population. L'espérance de vie à la naissance pour les hommes est passée de 72,0 ans en 1980 à 79,8 ans en 2010 et, pour les femmes, de 78,9 ans à 83,9 ans. D'ici 2035, l'espérance de vie sera de 85,1 ans pour les hommes et de 87,7 ans pour les femmes.

Dans le monde occidental, le vieillissement des grandes cohortes de baby-boomers, les personnes nées entre le milieu des années 1940 et le milieu des années 1960, exacerbe le phénomène du vieillissement de la population.

Évolution des cohortes de baby-boomers à travers la structure d'âge de l'Ontario, 1965 à 2035 GRAPHIQUE 1.4

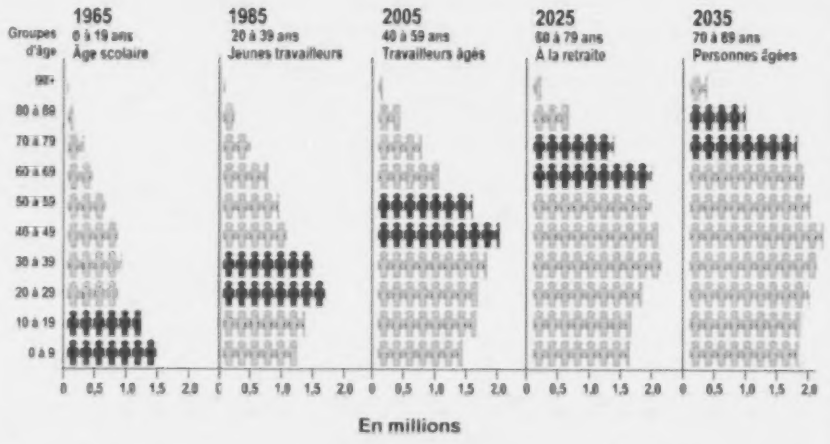

Sources : Estimations de Statistique Canada pour 1966 à 2005 et projections du ministère des Finances de l'Ontario (printemps 2013).

En 1971, près de la moitié de la population ontarienne était âgée de 25 ans ou moins, et les personnes âgées ne représentaient que 8 % de la population. Aujourd'hui, moins du tiers de la population a moins de 25 ans et les personnes âgées comptent pour 15 % du total.

C'est en 2011 que les premiers baby-boomers ont atteint l'âge de 65 ans. D'ici 2035, le nombre de personnes âgées devrait presque doubler pour atteindre 4,1 millions, comparativement à 2,1 millions en 2013. Une croissance encore plus rapide est prévue pendant cette période pour le groupe le plus âgé, la population âgée d'au moins 90 ans devant presque tripler (+189 %). D'ici 2035, les personnes âgées représenteront 23,8 % de la population de l'Ontario.

Répartition par âge de la population ontarienne, 1975 à 2035 GRAPHIQUE 1.5

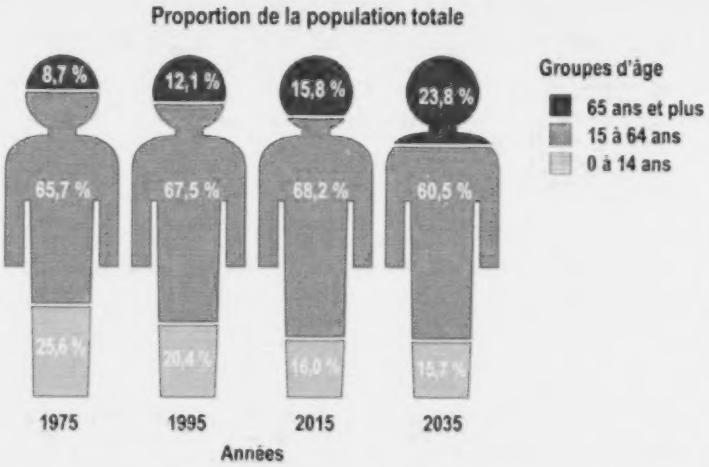

Sources : Estimations de Statistique Canada pour 1975 et 1995 et projections du ministère des Finances de l'Ontario (printemps 2013).

Perspectives sur le vieillissement de la population

Le rythme du vieillissement de la population varie d'un pays à l'autre. En 2012, la proportion de personnes âgées en Ontario et au Canada se situait légèrement en dessous de la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui s'établissait à 15,3 %, mais elle était nettement plus faible que celle de la zone euro (18,9 %). En Italie et en Allemagne, un habitant sur cinq est déjà âgé d'au moins 65 ans. Le Japon, dont la proportion de personnes âgées s'établissait à 24,4 % en 2012, enregistrait déjà une proportion plus élevée que celle prévue pour l'Ontario en 2035 (23,8 %).

Pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus, Ontario et certains pays, 2012 — GRAPHIQUE 1.6

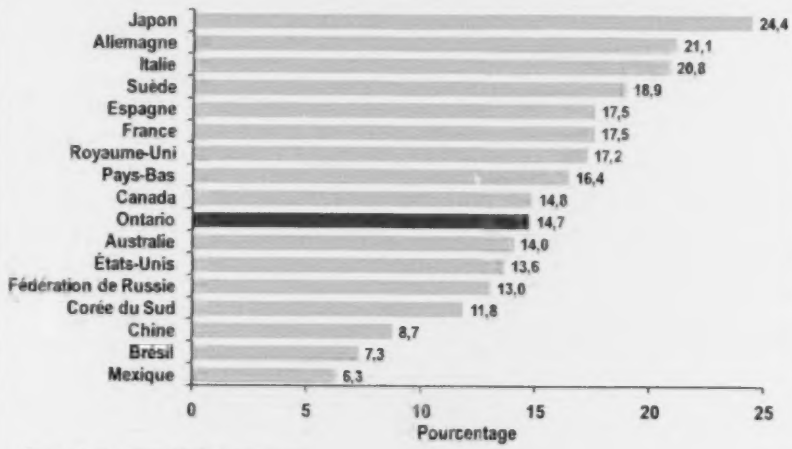

Sources : Banque mondiale et Statistique Canada

4. Ralentissement de la croissance du segment de la population en âge de travailler

Comme dans nombre de pays occidentaux, la croissance du segment de la population en âge de travailler (15 ans à 64 ans) était principalement due aux jeunes atteignant l'âge de 15 ans et à l'immigration. Au cours des années 1960 et 1970, les baby-boomers ont rejoint le groupe d'âge des 15 à 64 ans, pour en grossir les rangs. Au cours des années 2000, les enfants des baby-boomers, soit la « génération écho », ont atteint l'âge de travailler. Au cours des 40 dernières années, la population ontarienne en âge de travailler a presque doublé, augmentant à un rythme annuel de 1,5 %.

Jusqu'à la fin des années 2020, le passage d'importantes cohortes de baby-boomers à l'âge de la retraite constituera le principal facteur de modération de la croissance du segment de la population en âge de travailler. D'ici 2031, une fois que l'ensemble des baby-boomers aura dépassé l'âge de travailler, le rythme de croissance s'accélérera, mais sera inférieur à ce qu'on a connu par le passé.

D'ici 2035, la population en âge de travailler (15 ans à 64 ans) devrait augmenter de 12 %, un taux d'augmentation de 0,5 % en moyenne par année. D'ici 2035, le nombre de personnes en âge de travailler en Ontario devrait s'élever à 10,4 millions, soit 60,5 % de la population, contre 68,6 % en 2013.

Taux de croissance de la population ontarienne en âge de travailler, 1971 à 2035 GRAPHIQUE 1.7

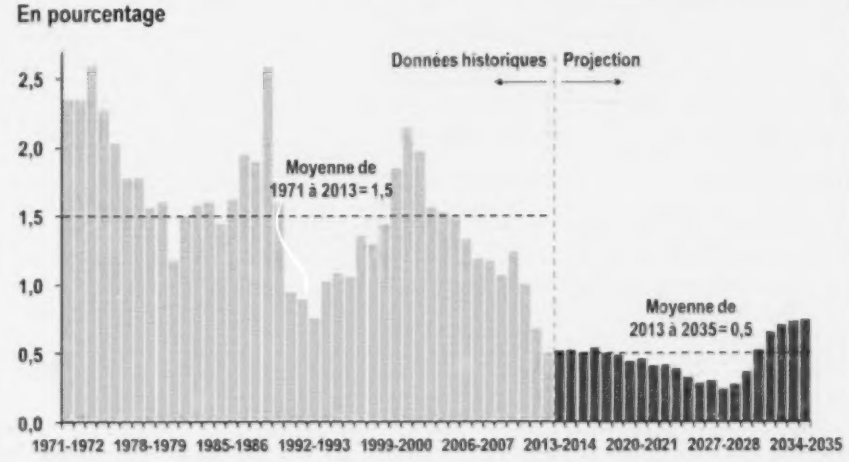

Sources : Estimations de Statistique Canada pour 1971 à 2013 et projections du ministère des Finances de l'Ontario (printemps 2013).

À compter de 2015, plus de personnes atteindront l'âge de 65 ans que de jeunes atteindront l'âge de 15 ans, ce qui signifie que la croissance démographique du segment en âge de travailler proviendra exclusivement du solde migratoire.

5. Diminution du taux d'activité global

Alors que la croissance démographique de la population en âge de travailler accuse un ralentissement, la population active de l'Ontario s'accroît aussi à un rythme plus lent. Le vieillissement de la population devrait entraîner un ralentissement du taux d'activité global en Ontario.

L'un des principaux moteurs du taux global d'activité depuis les années 1970 a été l'augmentation du nombre de femmes dans la population active. Le taux d'activité des femmes a connu une augmentation spectaculaire, passant de 57 % en 1976 à 82 % en 2013. En revanche, cette tendance est à la baisse dès que le taux d'activité des femmes en âge de travailler se rapproche de celui des hommes du même âge. D'ici 2035, le taux d'activité des femmes de 25 ans à 54 ans devrait augmenter pour atteindre 89 %, soit juste sous le niveau des hommes du même âge.

Taux de participation au marché du travail parmi les groupes d'âge de 25 à 54 ans et de 55 à 64 ans, Ontario, 1976 à 2035 GRAPHIQUE 1.8

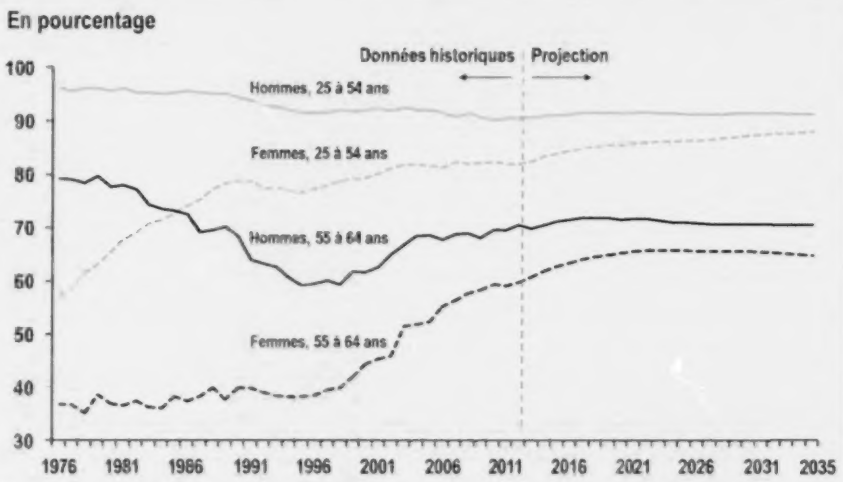

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Malgré la hausse continue de leur taux d'activité, les femmes sont toujours sous-représentées dans des fonctions de direction, comme dans les conseils d'administration et dans les postes de direction. C'est une des raisons pour lesquelles la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a proposé des modifications aux règles, à des fins de commentaires, qui obligeraient notamment certaines entreprises publiques à faire état chaque année de leurs politiques régissant la représentation des femmes aux conseils d'administration et, si aucune politique n'est en vigueur, les entreprises seraient tenues d'en faire connaître la raison. Par ailleurs, les entreprises seraient tenues d'indiquer l'importance qu'elles accordent à la représentation des femmes aux postes de direction dans le cadre de la nomination des dirigeants, ou d'expliquer l'absence de telles considérations.

Le taux d'activité des jeunes de l'Ontario, entre 15 ans et 24 ans, est en baisse depuis la fin des années 1980. Après avoir atteint le sommet de 74,6 % en 1989, il a atteint un creux de 60,1 % en 2012 avant de regrimper modestement en 2013.

Ce déclin s'explique par divers facteurs, notamment la hausse des taux d'inscription dans les établissements d'enseignement postsecondaire, qui permettent aux jeunes d'acquérir des compétences utiles notamment pour améliorer leurs perspectives d'emploi et de revenus.

Taux de participation au marché du travail parmi les jeunes en Ontario, 1976 à 2035 GRAPHIQUE 1.9

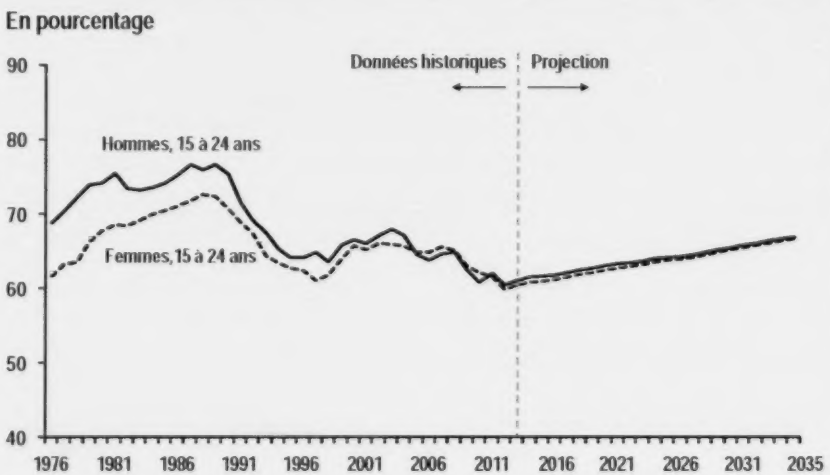

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les investissements du gouvernement dans le domaine de l'emploi des jeunes, notamment la Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes, conjugués aux améliorations continues du marché du travail, devraient contribuer à une augmentation modeste du taux d'activité des jeunes au cours des années à venir.

À l'autre extrémité du spectre de l'âge, on constate que l'âge moyen de la retraite a augmenté, passant de 61 ans en 2002 à 64 ans en 2013, ce qui devrait contribuer à la hausse du taux d'activité des personnes de plus de 65 ans. Le taux d'activité des travailleurs âgés entre 60 ans et 64 ans a connu une progression, passant d'un creux de 35,4 % enregistré en 1998, à 54,9 % récemment. Au cours de la même période, le taux d'activité du segment des personnes de 65 ans à 69 ans a affiché une hausse, passant de 12,5 % à 27,4 %. Par ailleurs, il arrive que des travailleurs à la retraite choisissent de maintenir, d'une façon ou d'une autre, des liens avec le marché du travail notamment en occupant des postes à temps partiel. Toutefois, même si ce segment prend de l'ampleur, il devrait avoir une incidence relativement modeste sur l'ensemble de la main-d'oeuvre.

Taux de participation au marché du travail parmi les personnes âgées en Ontario, 1976 à 2035 GRAPHIQUE 1.10

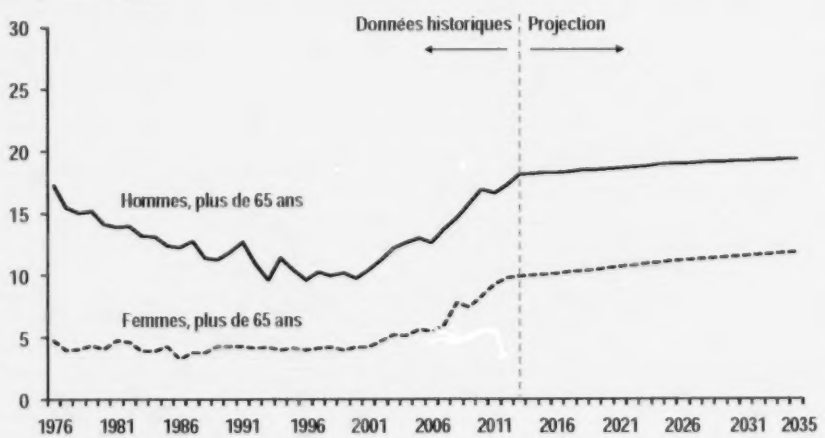

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Tout compte fait, et en dépit de la hausse du taux d'activité pour bon nombre de segments de la main-d'oeuvre, le vieillissement de la population se traduira par une baisse du taux global d'activité, qui devrait passer de 66,4 % en 2013 à 63,3 % d'ici 2035.

6. Concentration de la croissance démographique dans la région du grand Toronto

La région du grand Toronto (RGT) enregistre l'une des plus fortes croissances parmi les régions métropolitaines d'Amérique du Nord. La population de la RGT a doublé en nombre depuis le milieu des années 1970, passant de 3,2 millions d'habitants en 1976 à plus de 6,4 millions en 2013. La région a affiché une croissance nettement plus rapide que le reste de la province au cours de cette période, à tel point qu'aujourd'hui 48 % des Ontariennes et des Ontariens résident dans la RGT, comparativement à 38 % en 1976. Le moteur principal de la croissance régionale est l'immigration.

Population de la région du grand Toronto, 1976 à 2035 — GRAPHIQUE 1.11

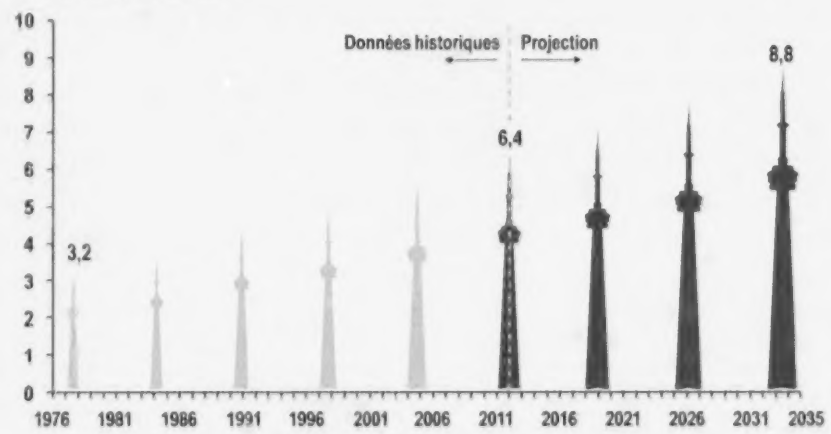

Sources : Estimations de Statistique Canada pour 1971 à 2012 et projections du ministère des Finances de l'Ontario (printemps 2013).

La RGT demeure attrayante pour les immigrants : à preuve, plus de 80 000 personnes immigrent vers la région chaque année. Cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir. La population totale de la RGT devrait augmenter de 2,5 millions d'habitants d'ici 2035 pour atteindre 8,8 millions. La région représentera plus des deux tiers de la croissance de la population provinciale au cours de la période. On prévoit que d'ici 2035, 51,4 % de la population ontarienne résidera dans la RGT.

Dans le reste de la province, la croissance démographique devrait se poursuivre, mais à un rythme plus lent. Les régions du Centre et de l'Est de l'Ontario devraient connaître d'ici 2035 une croissance démographique de plus de 20 %. Dans le Sud-Ouest de l'Ontario, la population devrait augmenter d'environ 10 %, tandis que dans le Nord, la population, dans l'ensemble, devrait demeurer relativement stable. À l'échelle de la province, on prévoit que la croissance démographique dans les grandes régions urbaines sera plus rapide en général, tandis que dans certaines régions éloignées et rurales, la tendance à la baisse devrait se poursuivre à long terme.

Répercussions des perspectives démographiques de l'Ontario

La présente section analyse les importantes conséquences économiques et financières découlant des perspectives démographiques de l'Ontario jusqu'à 2035.

La croissance économique future risque d'être limitée par suite du ralentissement de la croissance de la population active

Alors que la population vieillit et que le rythme de croissance démographique du segment en âge de travailler ralentit, la population active de l'Ontario n'affichera pas la même croissance vigoureuse qu'elle a connue dans le passé. Ce ralentissement pourrait entraîner une décélération de la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de la province.

Les premiers baby-boomers ont atteint l'âge de la retraite et, chaque année d'autres auront 65 ans, dépassant le nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail. Étant donné que le taux d'activité des personnes âgées est considérablement plus faible, le vieillissement de la population contribuera au ralentissement de la croissance de la population active d'ici 2035. Les politiques visant à encourager un taux d'activité plus élevé, y compris les politiques favorisant les retraites souples, devraient partiellement contrer les effets du vieillissement sur le taux global d'activité, ce qui pourrait aussi atténuer les coûts pour le gouvernement résultant du vieillissement de la population.

En encourageant la hausse accélérée de la productivité, on pourrait réduire au minimum les conséquences du ralentissement de la croissance de la population active. Les investissements des entreprises représentent l'un des principaux moteurs de la hausse de la productivité du travail. Les nouvelles usines, le nouveau matériel et les nouvelles technologies permettent aux entreprises et aux travailleurs de fabriquer des produits en plus grande quantité et de meilleure qualité.

Les investissements publics dans l'infrastructure peuvent aussi améliorer la productivité à long terme. Par exemple, l'infrastructure des transports réduit les coûts des entreprises qui essaient d'accéder aux marchés émergents et aux autres marchés, tandis que les transports en commun contribuent à relier les travailleurs à plus d'emplois et de débouchés.

Pour assurer la prospérité de demain en Ontario, il est crucial que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs continuent de collaborer pour accroître la productivité.

Faciliter l'intégration des immigrants au marché du travail contribuera à la croissance économique

L'immigration a toujours contribué de façon appréciable aux perspectives économiques et sociales de l'Ontario. L'arrivée d'immigrants hautement qualifiés est une condition essentielle pour favoriser le développement d'une économie du savoir. L'immigration contribue aussi à stimuler les échanges internationaux de l'Ontario par l'entremise de liens commerciaux et culturels avec les pays d'origine.

Afin de préserver sa compétitivité et de favoriser l'essor économique, l'Ontario doit continuer à attirer et à retenir les éléments les plus brillants du monde entier. Il est essentiel d'intensifier le rôle provincial dans la sélection des immigrants, notamment leur nombre et leur composition, afin d'assurer que ces derniers contribuent mieux à la prospérité économique de l'Ontario.

L'Ontario adopte des mesures pour aider les immigrants qualifiés à s'établir dans la province et à intégrer avec succès le marché du travail. Le 5 novembre 2012, l'Ontario a lancé sa première stratégie en matière d'immigration, *Une nouvelle orientation : Stratégie ontarienne en matière d'immigration*, qui vise trois objectifs :

1. attirer une main-d'oeuvre qualifiée et édifier une économie plus forte;
2. aider les nouveaux arrivants et leurs familles à réussir;
3. tirer parti des relations internationales forgées par les membres de nos collectivités diversifiées.

Dans la Stratégie ontarienne en matière d'immigration, le gouvernement de l'Ontario demande au gouvernement fédéral d'accroître le nombre de candidats afin de pouvoir accueillir 5 000 immigrants dans le cadre du Programme des candidats des provinces en 2014. Ceci pourrait contribuer à renverser la tendance à la baisse qu'affiche la proportion d'immigrants de la composante économique venant s'établir en Ontario. Cette proportion est passée de 61,1 % en 2001 à 30,5 % en 2012. L'Ontario devrait jouir de la même latitude et des mêmes pouvoirs que d'autres provinces pour être en mesure de s'adapter à l'évolution des besoins du marché du travail et de stimuler sa croissance économique.

Pour profiter pleinement des avantages liés au taux d'activité des immigrants, le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario doivent se concerter pour faciliter l'intégration économique des nouveaux arrivants. Si on leur fournit la formation nécessaire et des mesures de soutien, les immigrants pourront mieux se préparer à intégrer le marché du travail et contribuer plus vite à la prospérité de l'Ontario. C'est pour cela que la province demande au gouvernement fédéral d'apporter un soutien financier approprié afin de contribuer à l'établissement et l'intégration des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens.

Pour mettre à profit la valeur de l'immigration, l'Ontario devrait aider les personnes formées à l'étranger à obtenir un emploi dans leur domaine. La province offre toute une gamme de programmes, y compris des programmes de formation relais, qui aident les immigrants à s'établir et à se préparer à intégrer le marché du travail. Or, ces personnes continuent à faire face à divers défis liés à la reconnaissance de leurs titres de compétence et de leur expérience. Le gouvernement travaille avec les organismes de réglementation et le commissaire à l'équité de l'Ontario afin de continuer à améliorer la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.

Il faudra stimuler le taux d'activité des segments sous-représentés

Les répercussions du départ à la retraite des baby-boomers et de la perte de leur expérience de travail peuvent être atténuées, en partie, en stimulant le taux d'activité au sein de tous les segments de la population active de l'Ontario.

Si le taux d'activité des jeunes a diminué avec le temps, comme il a été question précédemment, celui des travailleurs âgés a augmenté. Cette tendance est particulièrement marquée parmi les travailleurs âgés de 65 ans à 69 ans, segment dans lequel le taux d'activité a plus que doublé pour passer de 12,4 % en 1989 à 27,4 % en 2013.

Taux de participation au marché du travail par groupe d'âge, Ontario, 1989 et 2013 GRAPHIQUE 1.12

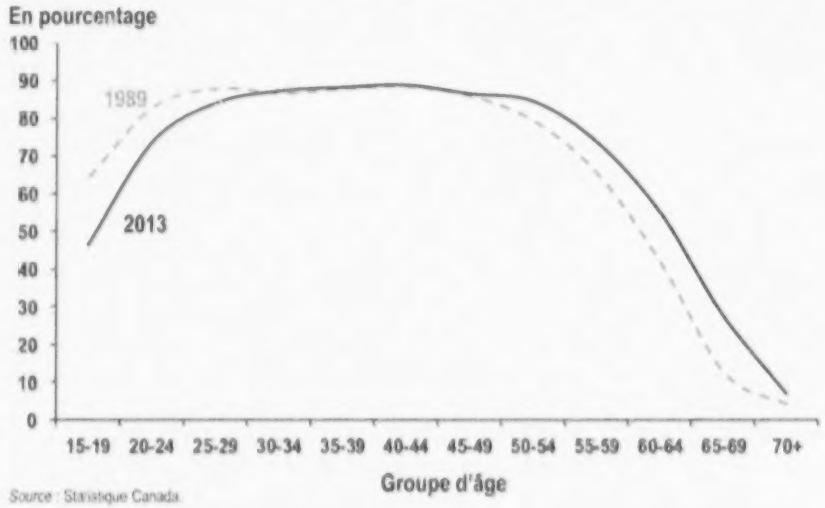

Source : Statistique Canada

La promotion de politiques et d'initiatives en milieu de travail qui encouragent les régimes de travail flexibles peut contribuer à augmenter le taux d'activité de tous les segments de la population active.

Il importe également de répondre aux besoins en matière d'emploi et de formation des personnes entretenant de faibles liens avec le marché du travail afin d'augmenter le taux d'activité. Il s'agit de dispenser les services et les mesures de soutien qui sont les mieux adaptés aux besoins des personnes pour venir à bout plus efficacement des obstacles à l'emploi et arriver à de meilleurs résultats.

Les travailleurs âgés

Des politiques visant à réduire davantage les obstacles auxquels font face les travailleurs âgés sur le marché du travail sont plus que jamais nécessaires. Ces mesures comprennent les régimes de départ à la retraite souples tels que la réduction progressive des heures de travail des salariés que l'on autorise à continuer de cotiser aux régimes de retraite; des horaires de travail variables; des possibilités de perfectionnement professionnel; des mesures visant à équilibrer vie professionnelle et vie personnelle; des mesures de promotion de la santé et du bien-être des travailleurs sur le lieu de travail.

Il sera particulièrement important d'encourager les travailleurs qualifiés à demeurer plus longtemps en activité, à plein temps ou à temps partiel, dans les secteurs d'emploi où l'âge moyen est élevé et où le recrutement pose de défis, notamment certains métiers spécialisés et les professions de la santé. Par exemple, afin d'atténuer les effets du départ anticipé à la retraite du personnel infirmier, la Stratégie ontarienne pour les soins infirmiers encourage le maintien en poste en fin de carrière du personnel infirmier qui exerce dans les hôpitaux et dans les foyers de soins de longue durée par l'attribution de fonctions moins exigeantes sur le plan physique et de rôles différents pendant une partie des heures de travail.

Les jeunes

Le taux d'activité des jeunes est particulièrement tributaire de la situation économique. Durant et après les périodes de récession, les jeunes et, en particulièrement ceux qui sont âgés entre 15 ans et 19 ans, affichent une baisse nettement plus prononcée au chapitre du taux d'activité que les autres groupes d'âge.

Si, à la suite de la récente récession, les jeunes de l'Ontario étaient en bien meilleure position que ceux de la plupart des pays de l'OCDE, il n'en demeure pas moins qu'ils font face à un taux de chômage élevé. En 2013, le taux de chômage des jeunes s'élevait à 16,1 %, comparativement à 13,0 % en 2007. La précarité de l'emploi est inquiétante, car les études indiquent que des périodes de chômage chez les jeunes peuvent avoir des répercussions sociales et économiques à long terme. Qui plus est, les jeunes risquent davantage d'occuper de façon chronique des emplois mal rémunérés et de subir d'autres périodes de chômage plus tard dans la vie.

Les initiatives qui sont axées sur la hausse de l'emploi des jeunes et l'adoption de mesures incitatives pour abaisser l'âge d'accès des jeunes au marché du travail peuvent contribuer à faire grossir les rangs de la population active de l'Ontario.

Étant donné qu'à l'avenir un plus grand nombre d'emplois exigeront probablement une formation postsecondaire, il est important que l'Ontario continue à adopter des mesures d'aide visant à stimuler les études supérieures. L'Ontario a mis en oeuvre des initiatives pour élargir l'accès aux études postsecondaires et à accroître le taux de diplomation dans les collèges et les universités. Grâce à ces mesures, le pourcentage d'étudiants obtenant un diplôme collégial est passé de 57 % en 2002-2003 à 65 % en 2011-2012. Par ailleurs, le pourcentage d'étudiants de premier cycle qui achèvent leurs études universitaires s'élève à 77 %, comparativement à 74 % en 2002-2003.

Les politiques et les programmes visant à améliorer la transition de l'école au travail peuvent contribuer à rendre meilleurs les résultats au chapitre de l'emploi pour les jeunes. Il s'agit notamment de partenariats entre les établissements d'enseignement, les employeurs et le gouvernement; l'intégration du développement de carrière aux programmes d'études secondaires; l'élargissement des occasions d'apprentissage par l'expérience dans le cadre des études collégiales et universitaires.

Reconnaissant les défis liés à l'emploi auxquels font face les jeunes en Ontario, la province a prévu dans le budget de 2013 une enveloppe de 295 millions de dollars à investir sur deux ans dans une stratégie globale d'emploi pour les jeunes. Dans le cadre de la stratégie, le Fonds d'aide à l'emploi pour les jeunes a été établi en vue de créer 25 000 possibilités d'emploi sur deux ans. Le Fonds a déjà aidé les employeurs à offrir plus de 9 000 emplois et stages aux jeunes de toutes les régions de la province. D'autres programmes d'emploi et de formation soutiennent aussi les jeunes de l'Ontario. En 2012-2013, environ 35 % des clients d'Emploi Ontario étaient âgés de 29 ans ou moins.

Les investissements dans l'éducation et la formation professionnelle

Les investissements dans l'éducation et la formation professionnelle jouent un rôle de premier plan dans la préparation des travailleurs à occuper les emplois disponibles qui assureront la prospérité future dans une économie du savoir.

Par l'entremise d'Emploi Ontario, le réseau provincial de services d'emploi et de formation professionnelle, la province investit annuellement plus de 1 milliard de dollars dans les compétences et la formation des travailleurs, desservant ainsi chaque année environ 1 million d'Ontariennes et d'Ontariens.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à améliorer les programmes d'emploi et de formation en vue de favoriser l'intégration au marché du travail des segments de la population qui y sont sous-représentés. Voici les mesures préconisées :

- mettre en oeuvre la vaste stratégie d'emploi pour les jeunes;
- réaliser, à l'échelle du gouvernement, l'intégration avec Emploi Ontario de tous les services d'emploi et de formation en vue d'améliorer la prestation des services aux clients;
- éliminer les obstacles pour les personnes handicapées;
- promouvoir l'inscription aux programmes d'apprentissage et l'achèvement de ces programmes pour accroître le bassin de main-d'oeuvre qualifiée;
- rendre l'éducation postsecondaire abordable, notamment par l'instauration en 2011-2012 du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité de l'Ontario qui a amélioré l'accès aux études des familles à faible revenu et à revenu moyen.

Le gouvernement demeure aussi déterminé à préparer les plus jeunes élèves à un avenir productif. Ainsi, le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein de l'Ontario donne aux enfants un meilleur départ scolaire et les prépare au succès.

La formation sur le tas et l'apprentissage continu

Gouvernements, employeurs, syndicats et établissements d'enseignement et de formation doivent se concerter pour examiner des mesures incitatives et d'autres initiatives qui augmenteraient les possibilités de formation sur le tas. Les études démontrent que les employeurs au Canada investissent moins par personne dans la formation sur le tas que d'autres pays concurrents dont les États-Unis[1].

Dans le contexte de l'économie du savoir d'aujourd'hui, la formation sur le tas et l'acquisition continue du savoir sont de plus en plus importantes pour s'adapter aux changements technologiques et à l'évolution des exigences en matière de compétences. Compte tenu du vieillissement de la population et du ralentissement de la croissance de la population active en Ontario, la formation sur le tas et l'acquisition continue du savoir sont encore plus importantes pour la productivité, la compétitivité et la croissance de l'Ontario. Par ailleurs, il est essentiel de prévoir un bassin de compétences qui réponde aux besoins des industries émergentes ou en croissance.

La croissance et le vieillissement de la population exerceront des pressions sur les dépenses du gouvernement

Comme d'ici 2035 le nombre de personnes âgées sera presque multiplié par deux, les pressions sur les dépenses du gouvernement, notamment les dépenses de santé, ne feront que s'accroître.

Santé

Le système de santé de l'Ontario doit se préparer à l'évolution démographique, car le nombre de personnes âgées vivant en Ontario doublera presque d'ici 2035. Le gouvernement provincial dépense en moyenne trois fois plus de fonds par habitant pour la santé des personnes âgées que pour celle de la population générale.

---

[1] C. Lavis, *Learning and Development Outlook 2011 – Are Organizations Ready for Learning 2.0?*, Le Conference Board du Canada, 2011. P.D. Hughes et A. Campbell, *Learning and Development Outlook 2009: Learning in Tough Times*, Le Conference Board du Canada, 2009.

Au cours des trois dernières décennies, le vieillissement de la population a exercé des pressions sur la demande de services de santé et représenté entre 0,5 et 1 point de pourcentage des inducteurs de coût sous-jacents des dépenses de santé du gouvernement provincial. On prévoit qu'avec l'accélération du vieillissement de la population, ce facteur démographique, toutes choses étant par ailleurs égales, aurait pour effet de faire augmenter les pressions financières sur les dépenses publiques de santé d'un peu plus de 1 % par année.

Ces changements démographiques se manifestent en même temps que la mise en oeuvre par le gouvernement d'un plan visant à gérer le rythme de croissance des dépenses de santé. Voir le chapitre 4, *Perspectives financières à long terme*, pour de plus amples renseignements sur les inducteurs de coût et les stratégies d'atténuation dans le secteur de la santé.

Programmes de transfert et services aux personnes âgées

Le vieillissement de la population exercera aussi des pressions de plus en plus fortes sur d'autres programmes destinés aux personnes âgées, dont notamment les transferts, les services sociaux et communautaires et les soins de longue durée. Ces coûts s'accéléreront probablement dans les années 2020 alors que les premières cohortes de baby-boomers deviendront septuagénaires en grand nombre. De plus, l'épargne-retraite des travailleurs d'aujourd'hui, y compris les baby-boomers, qui actuellement devraient être en âge de réaliser de fortes économies, est insuffisante. Les études montrent invariablement qu'aujourd'hui de nombreux travailleurs ne mettent pas suffisamment d'argent de côté pour conserver un niveau de vie comparable après leur retraite, et que ce problème va vraisemblablement s'exacerber de cohorte en cohorte.

L'intersection entre le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance de la population active ayant une épargne-retraite insuffisante aurait un effet négatif sur les dépenses de programmes et la croissance économique future. Une population à forte proportion de personnes âgées dont les revenus sont inadéquats comptera davantage sur les programmes de transfert et les services du gouvernement, avec pour conséquence que les pressions attribuables au seul vieillissement de la population devraient s'exacerber.

Ces coûts additionnels pourraient devenir un fardeau que les travailleurs de demain auront à porter, soit directement en fournissant un soutien accru aux personnes âgées de leur famille, soit indirectement en payant des impôts plus élevés. Afin d'atténuer ces risques, le gouvernement est résolu à améliorer la sécurité du revenu de retraite pour que les travailleurs soient mieux préparés pour leurs années de retraite.

Infrastructure

L'augmentation de la population prévue pour l'Ontario d'ici 2035 (3,7 millions d'habitants) exercera des pressions importantes sur tous les types d'infrastructure, allant des transports, de la santé et l'éducation au système électrique et à la gestion de l'eau. Par exemple, la population vieillissante et le nombre croissant de personnes âgées vivant seules auront vraisemblablement des conséquences pour les besoins en matière de logement, les transports en commun et la prestation de services communautaires. Voir le chapitre 4, *Perspectives financières à long terme*, pour de plus amples renseignements sur l'infrastructure publique.

Les différences régionales en matière de croissance démographique et de structure par âge exigent des réponses ciblées du gouvernement

Les différences régionales relativement au rythme de croissance démographique soulèveront des défis en matière de prestation de services gouvernementaux.

Alors que la croissance démographique de la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) se poursuit à un rythme soutenu, la demande en matière d'infrastructure urbaine, notamment pour les transports en commun, demeurera importante. Les investissements consacrés aux transports en commun stimuleront la croissance économique et contribueront à la qualité de vie de la population ontarienne en facilitant la connectivité entre quartiers résidentiels et centres d'affaires et en s'attaquant à l'engorgement. La *Loi de 2005 sur les zones de croissance* permet au gouvernement de créer des plans visant la croissance à l'échelle provinciale qui constituent le cadre de mise en oeuvre de la vision du gouvernement consistant à édifier des collectivités prospères et plus fortes. Le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, qui inclut la RGTH, continuera à orienter les décisions relatives à un vaste éventail d'enjeux, dont les transports, la planification de l'infrastructure, l'aménagement du territoire, la forme urbaine, le logement, et la protection du patrimoine naturel et des ressources naturelles.

Tandis que les grandes zones urbaines en Ontario continueront à afficher une croissance démographique, un certain nombre de petites collectivités, de collectivités rurales et de collectivités éloignées font actuellement face au déclin de leur population sur le long terme. Le maintien d'un niveau équilibré de services gouvernementaux dans ces collectivités deviendra une politique de plus en plus importante.

D'une région à l'autre, on assistera à des taux de croissance hétérogènes selon le groupe d'âge qui nécessiteront des réponses adaptées de la part de la province. Certes, le nombre d'enfants devrait augmenter dans l'ensemble en Ontario jusqu'en 2035, mais il devrait diminuer dans bien des régions. En conséquence, les effectifs scolaires seront à la hausse dans certaines régions, mais à la baisse dans d'autres. Les investissements prévus pour les futures infrastructures d'enseignement primaire et secondaire devraient miser sur cette répartition géographique en évolution qui influencera l'expansion de nouvelles écoles dans des zones mal desservies et la consolidation d'établissements scolaires sous-utilisés.

Par ailleurs, le rythme du vieillissement de la population ne sera pas le même dans toutes les régions. Les zones rurales et éloignées, comme le Nord-Est de l'Ontario, où le nombre de personnes âgées est déjà plus élevé que la moyenne, afficheront l'augmentation la plus lente du nombre de personnes âgées. Les plus grandes pressions sur les dépenses de santé s'exerceront probablement dans les banlieues, notamment celles de la RGTH, où le nombre de personnes âgées devrait plus que doubler d'ici 2035.

CHAPITRE 2 : PROJECTIONS ÉCONOMIQUES À LONG TERME DE L'ONTARIO

INTRODUCTION

Le présent chapitre présente les perspectives macroéconomiques à long terme pour l'Ontario jusqu'en 2035. Ces projections reposent sur un ensemble d'hypothèses raisonnables qui, ensemble, déterminent la trajectoire de la *production potentielle de l'économie* de l'Ontario, le niveau de production le plus élevé que l'on peut soutenir sans créer de pressions inflationnistes. Ces projections à long terme ne visent pas à prédire les cycles récurrents de forte ou de faible croissance économique susceptibles de survenir au cours des 20 prochaines années, mais plutôt la moyenne ou les tendances prévues de l'économie au cours des deux prochaines décennies.

Les projections montrent une économie plus anémique que par le passé, surtout à cause de la croissance plus lente de la population en âge de travailler. Cette modération de la croissance des travailleurs disponibles représentera certes un défi considérable, mais l'Ontario pourra le relever en améliorant la capacité productive de la main-d'oeuvre par l'entremise d'innovations, de meilleures pratiques de gestion, du perfectionnement des compétences et de la majoration des investissements.

Le gouvernement de l'Ontario a établi un plan pour activer la croissance économique, créer des emplois et consolider les services qui aident les familles. Ce plan repose sur trois grandes priorités :

- investir dans les gens;
- investir dans une infrastructure moderne;
- créer un climat d'affaires dynamique et propice à l'innovation.

Tableau 2.1 Perspectives économiques à long terme de l'Ontario

Croissance moyenne (en pourcentage)	Chiffres réels (moyenne) 1982-2013	Projection (moyenne) 2014-2017	2018-2022	2023-2027	2028-2032	2033-2035	2014-2035
PIB réel	2,6	2,5	2,1	1,9	2,1	2,1	2,1
PIB nominal	5,3	4,2	4,1	3,8	4,0	4,1	4,0
Main-d'oeuvre	1,5	1,0	0,9	0,7	0,8	1,0	0,9
Productivité du travail	1,2	1,0	1,1	1,1	1,2	1,1	1,1
Emploi	1,5	1,4	1,0	0,8	0,8	1,0	1,0
Taux de chômage	7,7	6,7	5,7	5,3	5,1	5,1	5,6
Inflation des prix à la consommation	3,0	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0

Nota : Les projections pour la période 2014-2017 reposent sur les hypothèses de planification actuelles du gouvernement.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le présent chapitre examine d'abord l'économie mondiale et la conjoncture externe (p. ex., prix des produits de base, taux de change et taux d'intérêt), qui façonnent le contexte des projections économiques à long terme. La section 2 porte sur les composantes de la production économique potentielle de l'Ontario : la main-d'oeuvre disponible, la productivité et la disponibilité du capital, dans les secteurs public et privé. La section 3 présente les détails des perspectives économiques de l'Ontario. Comme la croissance future de la productivité est si cruciale pour la prospérité à long terme de la province, la section 4 examine l'incidence de différentes hypothèses relatives à la productivité du travail sur les perspectives économiques à long terme. La dernière section examine quelques-uns des risques à long terme pour les projections économiques.

1. L'économie mondiale et la conjoncture externe

L'Ontario fait partie de l'économie mondiale intégrée. Les solides relations commerciales et financières que la province entretient avec le reste du Canada, les États-Unis et d'autres pays lui donnent accès à du capital à faible coût, à d'importants marchés d'exportation pour ses produits et à une gamme de possibilités d'investissement et d'importation. Ces relations peuvent avoir des effets positifs mais aussi des effets négatifs (p. ex., la crise financière mondiale de 2008-2009). La présente section examine certains des facteurs externes clés sur lesquels se fondent ces projections économiques à long terme.

Tableau 2.2 Hypothèses concernant les facteurs externes clés

Éléments	Hypothèses
Économie mondiale	La croissance mondiale du PIB réel sera de 3,1 % en moyenne par année entre 2014 et 2035. On s'attend à ce que la croissance ralentisse en Chine pour passer du taux historique d'environ 10 % par année à 6,5 % par année pendant la période de 2014 à 2035.
Économie américaine	La croissance du PIB réel sera de 2,4 % en moyenne entre 2014 et 2035, comparativement au taux historique de 2,8 %.
Prix du pétrole	Le prix du pétrole atteindra près de 175 $ le baril (cours nominal en dollars américains) d'ici 2035. Les prévisions supposent une hausse des prix réels à long terme.
Dollar canadien	Le dollar canadien continuera de se situer entre 0,90 $US et 1,00 $US jusqu'en 2035.
Reste du Canada	Le taux de croissance du PIB réel se situera à 2,2 % en moyenne pendant la période de 2014 à 2035.
Taux d'intérêt	Les faibles taux d'intérêt enregistrés depuis quelque temps devraient augmenter avec le retour de l'inflation à environ 2 % en moyenne.

Les projections de cette nature ne peuvent pas quantifier les risques de bouleversements politiques mondiaux, de phénomènes météorologiques extrêmes dus au changement climatique, d'urgences sanitaires majeures comme des pandémies, de technologies perturbatrices ou d'une augmentation des conflits internationaux. L'un ou l'autre de ces facteurs, outre les autres risques imprévus, pourraient avoir des effets majeurs sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario.

Croissance économique mondiale

Cette projection repose sur l'hypothèse selon laquelle la croissance réelle mondiale à long terme sera en moyenne de 3,1 % par année. Parmi les principales économies avancées, il y a un contraste entre certaines régions, notamment et surtout, entre les États-Unis, qui devraient afficher une croissance relativement robuste à court terme, et les autres, plus particulièrement l'Europe et le Japon, qui devraient afficher une croissance modeste à long terme. Les marchés émergents devraient normalement continuer de connaître une forte croissance économique, mais à un rythme plus lent que ce fut le cas au cours de la dernière décennie[1].

Croissance prévue du PIB réel : 2014 à 2035 — GRAPHIQUE 2.1

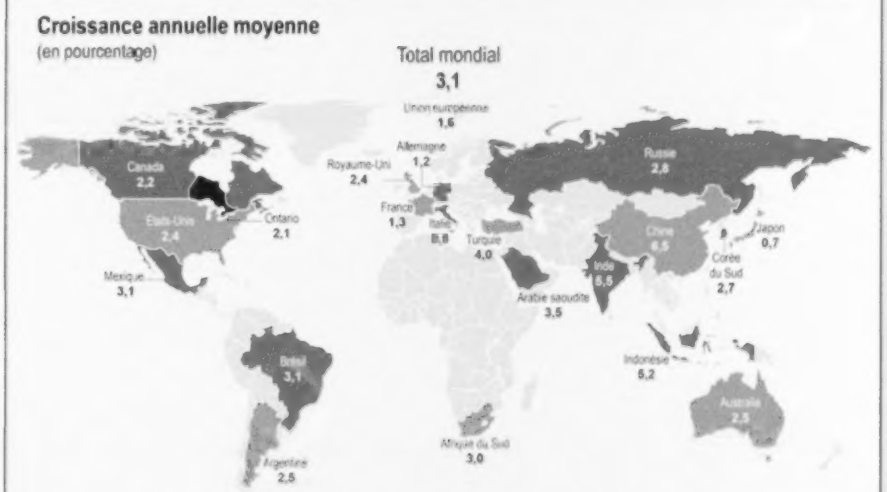

Sources : Oxford Economics, *Blue Chip Economic Indicators*, U.S. Congressional Budget Office et ministère des Finances de l'Ontario.

[1] Les hypothèses concernant l'économie mondiale et les régions proviennent d'Oxford Economics. Les hypothèses sur les États-Unis proviennent des *Blue Chip Economic Indicators* et du Congressional Budget Office. Les hypothèses sur le Canada proviennent du ministère des Finances de l'Ontario.

À moyen terme, les économies de marché en émergence devraient moins compter sur la croissance découlant des investissements et des exportations et se tourner davantage vers la consommation intérieure à mesure que la richesse de leur population augmente. Par ailleurs, les économies avancées devraient continuer de consolider les dépenses gouvernementales et limiter la consommation intérieure, en s'appuyant davantage sur les exportations pour stimuler leur croissance. Le rythme incertain de ce rééquilibrage à l'échelle internationale représente un risque important pour les perspectives économiques mondiales.

États-Unis

On s'attend à ce que les États-Unis demeurent le partenaire commercial le plus important de l'Ontario, même si la province continue de diversifier ses échanges commerciaux en se tournant vers les économies de marché en émergence qui connaissent une croissance relativement rapide.

À moyen terme, la croissance économique américaine devrait être relativement robuste. Après cela, elle devrait suivre une trajectoire à la baisse pour atteindre son potentiel à long terme. Au cours de la période de 2014 à 2035, on s'attend à ce que l'économie américaine se développe en moyenne au rythme de 2,4 % par an. Comme les États-Unis représentent le principal marché d'exportation de l'Ontario, cela devrait favoriser la croissance économique à long terme de la province.

Les États-Unis sont bien placés pour afficher une croissance à long terme, surtout grâce à la forte augmentation de la productivité. Selon le Congressional Budget Office (CBO), la croissance économique potentielle à long terme des États-Unis devrait s'établir en moyenne à environ 2,2 % par année et être soutenue par une forte augmentation de la productivité du travail de 1,7 % par année en moyenne[2]. La main-d'oeuvre américaine devrait augmenter de 0,5 % par année en moyenne pendant cette période, en baisse par rapport au taux de 0,8 % affiché entre 2002 et 2013. Le ralentissement du rythme de croissance de la population active est surtout attribuable au départ à la retraite des baby-boomers, qui fait baisser le taux d'activité global, et au plateau atteint par le taux d'activité des femmes.

[2] Pour une analyse des raisons pour lesquelles la productivité de l'Ontario et celle du Canada sont inférieures à celle des États-Unis, voir le chapitre 5, *La productivité en Ontario : Défis et possibilités*.

PIB réel des États-Unis

GRAPHIQUE 2.2

Milliards de dollars américains de 2009

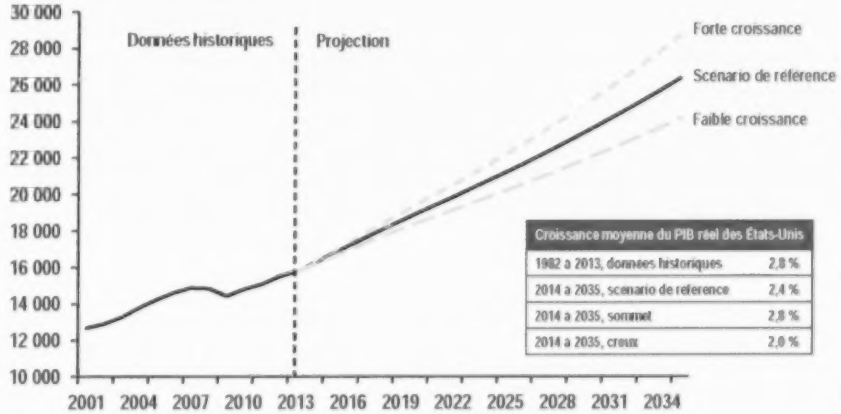

Croissance moyenne du PIB réel des États-Unis	
1982 à 2013, données historiques	2,8 %
2014 à 2035, scénario de référence	2,4 %
2014 à 2035, sommet	2,8 %
2014 à 2035, creux	2,0 %

Nota : Les scénarios reposent sur la moyenne du premier et du dernier décile des prévisions à long terme présentées dans *Blue Chip Economic Indicators*.
Sources : Blue Chip Economic Indicators, U.S. Congressional Budget Office et ministère des Finances de l'Ontario.

Europe, Asie et marchés émergents

L'Europe sort de la récente récession, mais a toujours des défis à long terme à relever, notamment le chômage élevé et les déséquilibres budgétaires. En outre, le système financier de la zone euro demeure fragile et vulnérable à de futurs bouleversements. Cette projection repose sur l'hypothèse voulant que la croissance réelle dans l'Union européenne sera en moyenne de 1,6 % par année entre 2014 et 2035.

La croissance économique à long terme au Japon devrait être la plus faible parmi les économies avancées, s'établissant en moyenne à 0,7 % seulement par année entre 2014 et 2035. Cette situation est due au vieillissement marqué de sa population, à la délocalisation de ses entreprises manufacturières à forte productivité et à l'endettement élevé du secteur public qui se poursuit.

Les économies de marché en émergence représenteront un élément de plus en plus crucial de l'économie mondiale. La part de la production mondiale que détient la Chine devrait passer de 15 % en 2013 à 27 % d'ici 2035. Pendant cette même période, la part de l'économie mondiale que représentent les États-Unis devrait s'amenuiser et passer de 19 % à 15 %[3].

La part de plus en plus grande de l'économie mondiale qui revient aux économies de marché en émergence met en relief l'importance des politiques commerciales actuelles et des investissements dans le secteur des exportations de l'Ontario pour favoriser une plus grande diversification commerciale. Entre autres choses, une plus grande intégration dans les chaînes de valeur mondiales (CVM)[4] sera un élément essentiel de la capacité des entreprises de l'Ontario à tirer parti de cette tendance. Grâce à son économie diversifiée, l'Ontario est bien positionné pour profiter de ce virage de l'économie mondiale en augmentant ses exportations de biens et services dans des secteurs comme l'agroalimentaire, l'infrastructure, les sciences de la vie, les technologies des communications et de l'information, l'éducation, la fabrication de pointe et les services financiers[5].

---

[3] Oxford Economics : *Global Economic Databank*.

[4] Les CVM désignent le « dégroupage » du processus de production en activités (p. ex., R-D, conception et assemblage) exécutées dans différentes parties du monde. Chacune ajoute de la valeur aux biens ou aux services produits.

[5] *L'avantage Ontario*, Conseil pour l'emploi et la prospérité, 2012.

Proportion du PIB mondial

GRAPHIQUE 2.3

(Taux de change PPA, réel, en $US de 2005)

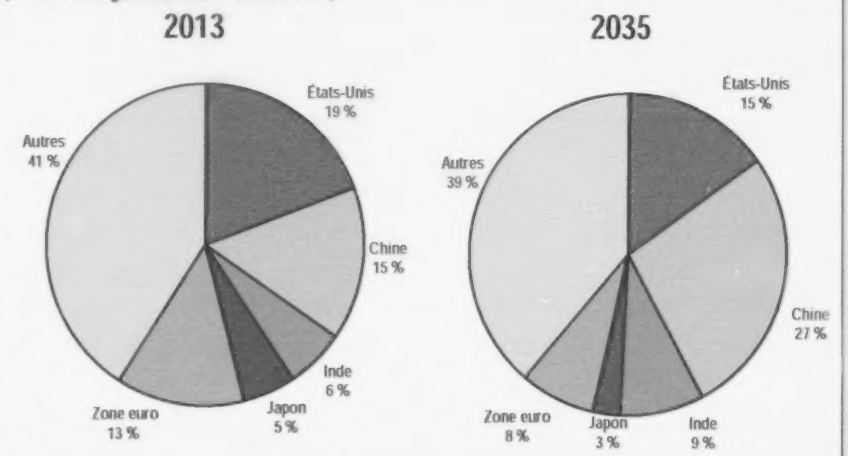

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Oxford Economics.

La croissance dans les marchés en émergence, particulièrement la Chine, devrait dépasser celle des économies avancées, les niveaux de productivité et de consommation dans ces marchés continuant de s'approcher de ceux des pays développés. Cependant, le vieillissement de la population, la hausse des coûts unitaires du travail et les limites de la croissance fondée sur les exportations ralentiront probablement le rythme rapide de l'expansion économique. Cette projection repose sur l'hypothèse selon laquelle les économies émergentes continueront de croître à un rythme dynamique, mais plus modéré, à long terme. En Chine, en particulier, la croissance devrait ralentir pour s'établir à 6,5 % par année en moyenne, comparativement à celle de 9,6 % enregistrée entre 1997 et 2013.

Marchés de l'énergie et des produits de base

Les prix de l'énergie et des produits de base jouent un rôle important dans les prévisions économiques à long terme. Les prix des matières premières, par exemple, produits agricoles et forestiers et métaux, sont d'importants déterminants du revenu des producteurs ontariens. Les produits énergétiques, en particulier le pétrole et le gaz naturel, représentent une dépense importante tant pour les consommateurs que pour l'industrie. En 2010, les combustibles fossiles et les produits connexes représentaient directement 4,4 % des coûts que devaient assumer les entreprises ontariennes.

À long terme, la croissance soutenue de l'économie mondiale, l'urbanisation accrue, la hausse des revenus dans les pays en développement et l'utilisation accrue des biocombustibles devraient se combiner pour favoriser une hausse à long terme de la production et des prix des denrées agricoles.

La demande croissante de gaz naturel pour le chauffage et la production d'électricité conjuguée à l'exploitation du gaz de schiste influeront sur la progression à long terme des prix du gaz naturel. Ceux-ci devraient passer de 3,7 $US par mille pieds cubes en 2013 à 7,1 $US par mille pieds cubes d'ici 2035. Ce taux annuel de croissance est plus rapide que l'inflation des prix à l'échelle de l'économie.

À longue échéance, les prix du pétrole en termes réels devraient augmenter modestement à mesure que l'extraction de la ressource devient de plus en plus coûteuse. Cependant, les nouvelles technologies énergétiquement efficaces auront pour effet d'atténuer légèrement cette hausse des prix. Cette projection repose sur l'hypothèse voulant que le prix nominal du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) augmente pour passer à 175 $US le baril d'ici 2035. En outre, on suppose implicitement que les provinces riches en ressources profiteront de la hausse des prix en accédant à de nouveaux marchés internationaux pour vendre leur pétrole.

L'indice des prix des produits de base de la Banque du Canada montre l'importance accrue du pétrole brut au cours des 40 dernières années comparativement à d'autres produits de base, au regard de la valeur de la production de tous les produits de base au Canada. Ce changement illustre dans une grande mesure la hausse des prix du pétrole depuis 2002.

Indice des prix des produits de base de la Banque du Canada

GRAPHIQUE 2.4

Valeur proportionnelle de la production des produits de base canadiens (en pourcentage)

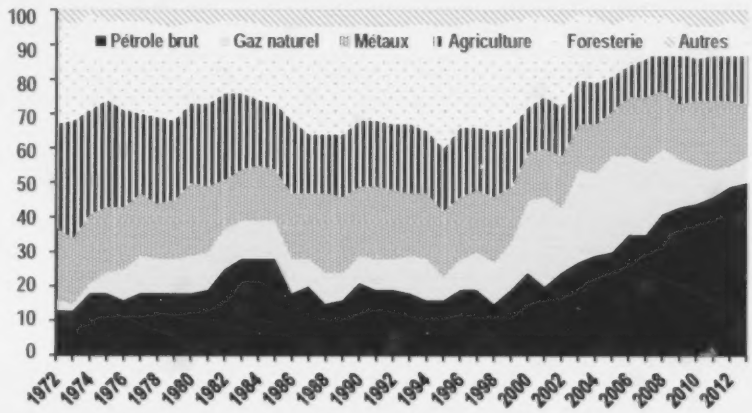

Source : Banque du Canada.

Étant donné que l'Ontario est un importateur net de pétrole, son économie subit les contrecoups de la hausse du prix du pétrole qui contribuent à faire augmenter les coûts pour les entreprises et les ménages. En outre, la hausse des prix réels du pétrole tend à faire augmenter la valeur du dollar canadien, ce qui nuit au commerce international net de l'Ontario. Ces effets négatifs sont toutefois neutralisés par la demande accrue de services et de biens fabriqués en Ontario provenant des provinces exportatrices de pétrole. L'Ontario a aussi réduit son intensité énergétique au fil des ans, une tendance qui devrait se poursuivre dans l'avenir.

Les États-Unis produisent actuellement plus de pétrole brut qu'ils n'en ont produit au cours des 25 dernières années, en raison surtout de nouvelles méthodes utilisées pour extraire la ressource des formations schisteuses. Cela a amené de nombreux intervenants de l'industrie énergétique à prévoir que les États-Unis finiront par devenir un exportateur net d'énergie après avoir compté sur les importations pendant des années pour répondre à la demande intérieure. D'autres sont d'avis cependant que la production à partir de certaines de ces formations schisteuses semble diminuer beaucoup plus rapidement que la production de pétrole de façon traditionnelle. Cela a suscité beaucoup d'incertitude quant à la production énergétique à long terme des États-Unis et à l'incidence sur l'économie américaine des changements dans les prix de l'énergie.

Taux d'inflation et d'intérêt à l'échelle mondiale

Les taux d'intérêt directeurs des banques centrales sont proches d'un creux historique dans les économies avancées. Au cours des prochaines années, l'inflation devrait augmenter graduellement, à mesure que la croissance accrue de ces économies comble lentement l'écart de production qui a découlé de la crise financière mondiale de 2008-2009. La présente projection suppose qu'à long terme, la politique monétaire fera en sorte que le taux d'inflation au Canada continue d'osciller autour de 2 % par année.

À mesure que la croissance économique mondiale se poursuivra et que l'inflation augmentera, les taux d'intérêt directeurs devraient augmenter graduellement pour atteindre les niveaux jugés « normaux » des taux d'intérêt réels à long terme. Cela prendra plus de temps dans certains pays comme le Japon et certains membres de la zone euro, témoignant du rythme plus lent de la reprise dans ces pays.

Taux d'intérêt directeurs des banques centrales internationales — GRAPHIQUE 2.5

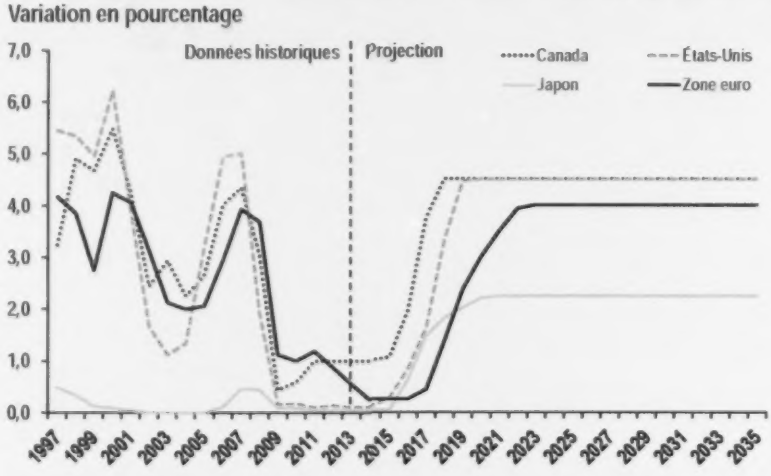

Source : Oxford Economics

Cependant, il existe un risque, qui n'est pas explicitement pris en compte dans cette projection, que les taux d'intérêt demeurent faibles pendant une longue période. Les défenseurs de ce point de vue soutiennent que la baisse de la croissance démographique et les rendements plus faibles des nouvelles technologies réduiront la demande de nouveaux investissements et créeront un excès d'épargne à l'échelle mondiale.

Dollar canadien

À long terme, le dollar canadien devrait continuer d'osciller entre 90 cents américains et 1,00 $US. Même si la valeur du dollar canadien a chuté sous la barre des 90 cents américains récemment, la hausse prévue des prix des produits de base devrait permettre au dollar canadien de revenir dans cette fourchette.

La baisse de la valeur du dollar canadien contribue à accroître le prix des produits de consommation importés et des intrants pour les entreprises, comme les machines et le matériel. En revanche, une devise plus faible peut aider les exportateurs à être compétitifs sur les marchés internationaux.

Pour les besoins de ces perspectives à long terme, on suppose que le dollar canadien augmentera lentement pendant la période de prévision pour s'établir à une valeur juste sous le seuil de la parité d'ici 2035. Cette appréciation concorde avec la hausse continue, mais modeste, des prix des produits de base et avec un rendement légèrement supérieur, mais constant, des titres du gouvernement du Canada par rapport aux bons du Trésor américains.

Le taux de change entre les dollars canadien et américain demeure un élément essentiel de la projection économique puisque les États-Unis continueront d'être une destination importante pour les exportations ontariennes. En 2013, les États-Unis représentaient la destination de 78 % de toutes les exportations de marchandises de l'Ontario et la source de 56 % des marchandises importées dans la province.

L'appréciation du dollar canadien depuis 2002 a entraîné la détérioration de la compétitivité des coûts pour l'Ontario, en particulier dans le secteur manufacturier. L'amélioration de la compétitivité représente un des défis les plus importants pour l'économie ontarienne au cours des 20 prochaines années. Le taux de change devrait demeurer aux niveaux relativement élevés enregistrés au cours des dernières années. Par conséquent, l'Ontario devra relever ses défis en matière de compétitivité en augmentant la croissance de la productivité.

Dollar canadien

GRAPHIQUE 2.6

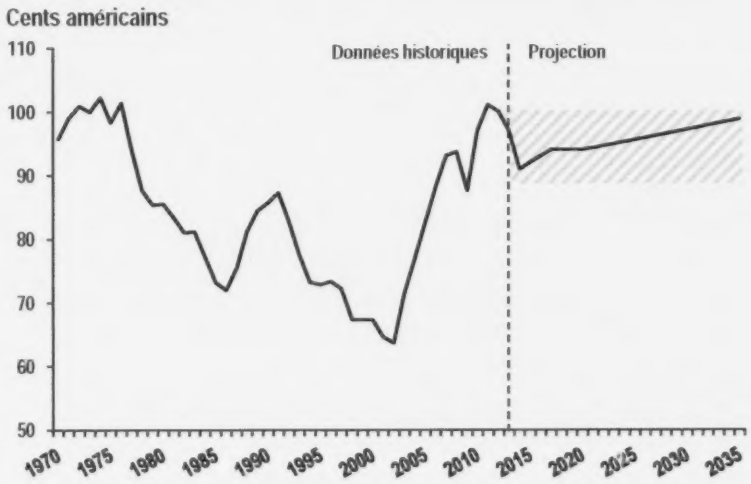

Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Reste du Canada

Le reste du Canada demeurera un marché crucial pour les produits et services de l'Ontario[6]. Cette projection suppose une reprise de la croissance mondiale menée par les États-Unis ainsi que des prix des produits de base relativement élevés, deux facteurs qui devraient favoriser la croissance dans le reste du Canada.

Le taux de croissance économique réelle dans le reste du Canada devrait se situer à 2,2 % en moyenne par année entre 2014 et 2035, soit un niveau légèrement supérieur au taux de croissance économique à long terme prévu pour l'Ontario, surtout grâce aux effets positifs des prix élevés du pétrole et du gaz naturel sur d'autres économies provinciales.

[6] Le « reste du Canada » désigne les provinces canadiennes autres que l'Ontario.

2. Production économique potentielle de l'Ontario

Les économistes entendent essentiellement par croissance de la « production potentielle », la vitesse à laquelle l'économie peut croître à long terme sans faire monter le taux d'inflation. Les principaux éléments sur lesquels repose la croissance de la production potentielle à long terme sont : l'augmentation de la main-d'oeuvre (qui dépend de la croissance de la population en âge de travailler et de l'évolution des taux de chômage et d'activité); la croissance du capital privé et public (p. ex., les machines, le matériel, les usines et l'infrastructure publique); l'efficacité avec laquelle les travailleurs utilisent le capital pour la production (c'est-à-dire, la productivité des travailleurs).

Population et main-d'oeuvre disponible

Comme cela est indiqué au chapitre 1, *Population et main-d'oeuvre – tendances et projections*, l'un des principaux défis économiques auquel l'Ontario fait face à long terme est le ralentissement de la croissance de la population en âge de travailler.

Croissance de la main-d'oeuvre ontarienne — GRAPHIQUE 2.7

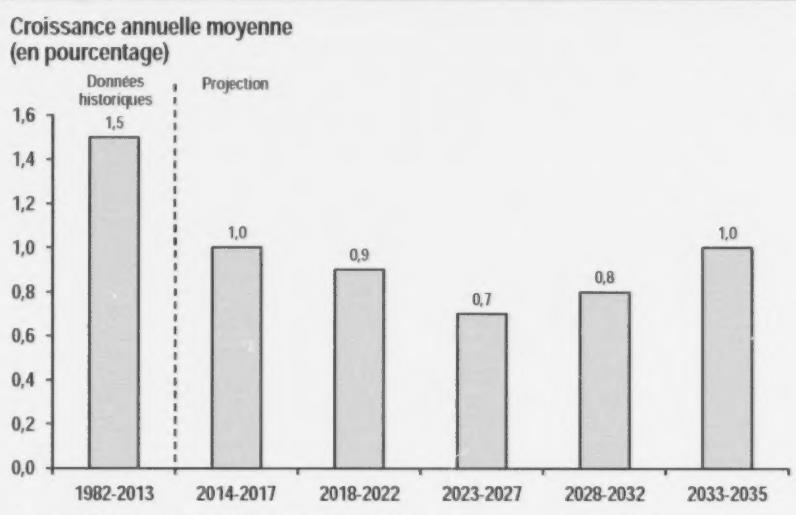

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La baisse graduelle du taux global d'activité, en grande partie sous l'effet du ralentissement de la croissance de la population en âge de travailler pendant la plupart de la période de prévision, se solde par un rythme de croissance de la main-d'oeuvre nettement plus lent que par le passé en Ontario. Toutefois, la faible augmentation du taux de croissance de la population en âge de travailler vers la fin de la prochaine décennie commencera à inverser cette tendance. Par ailleurs, la projection est fondée sur l'hypothèse selon laquelle la valeur tendancielle à long terme du taux de chômage affichera une baisse soutenue jusqu'au milieu de la prochaine décennie[7].

Capital et investissements

La disponibilité de capital, tant privé que public, et sa composition sont des facteurs déterminants pour la production économique potentielle. La croissance du stock de capital privé est conditionnée par la cadence des nouveaux investissements, lesquels sont principalement déterminés par le rendement après impôts.

Les marchés des capitaux de l'Ontario et du Canada sont bien réglementés et offrent des possibilités d'investissement qui sont sécuritaires, stables et attrayantes. Le gouvernement demeure déterminé à moderniser les lois régissant les valeurs mobilières et le cadre réglementaire pour veiller à ce que les marchés soient solides et efficaces.

Par ailleurs, pour attirer les investissements des entreprises, il faut, entre autres, entretenir, renouveler et développer l'infrastructure publique. La province a déjà effectué – et continue de réaliser – d'importants investissements en infrastructure afin de stimuler la croissance économique. Le secteur des entreprises s'attend à ce que les investissements dans l'infrastructure publique se poursuivent, particulièrement dans le domaine des transports, et ce, afin de maintenir les réseaux actuels en bon état et de les élargir en vue de répondre aux besoins futurs.

[7] On entend par valeur tendancielle du taux de chômage, le taux de chômage associé à un taux d'inflation stable.

Productivité

Le taux de croissance de la productivité est un élément clé qui permet de déterminer la production économique potentielle à long terme de l'Ontario. La croissance de la productivité prendra encore plus d'importance puisqu'on prévoit un ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre.

Dans le secteur des entreprises de l'Ontario, la croissance de la productivité a été faible ces dix dernières années, le taux de croissance annuelle s'établissant à seulement 0,4 % en moyenne entre 2001 et 2011, comparativement à 1,3 % entre 1985 et 2000. Les causes de ce ralentissement sont examinées au chapitre 5, *La productivité en Ontario : Défis et possibilités*.

La productivité en Ontario devrait augmenter à un rythme moyen de 1,1 % par année entre 2014 et 2035, soit deux dixièmes pour cent de moins que la moyenne historique entre 1985 et 2000. La croissance de la productivité sera propulsée par l'innovation, l'adoption de meilleures pratiques, le développement de nouveaux produits et la diversification des exportations de l'Ontario vers les marchés émergents à croissance rapide. L'augmentation de la productivité du travail à long terme en Ontario sera aussi stimulée par les investissements privés continus, les investissements publics dans l'infrastructure, l'éducation, la formation professionnelle, et les nouveaux accords commerciaux.

Compte tenu de l'incertitude inhérente aux projections en matière de productivité, on trouvera plus loin dans le présent chapitre une analyse des répercussions de la productivité à faible croissance et de celle à forte croissance à l'aide de scénarios.

Rôle de l'infrastructure publique dans la croissance de la productivité

Les investissements dans l'infrastructure publique tiennent une place importante dans la croissance de la productivité et de la compétitivité à long terme. Ils favorisent la concentration de ressources économiques et offrent des débouchés plus importants pour la production et l'emploi. Par exemple, des réseaux efficaces de transport aident les entreprises à acheminer plus rapidement leurs produits et services sur les marchés, à avoir accès à des employés talentueux et à augmenter la productivité. Parallèlement, l'infrastructure sociale, telle que les hôpitaux et les écoles, améliore l'état de santé et le degré d'instruction de la population, ce qui en retour contribue à de meilleures possibilités d'emploi.

Entre 1945 et le début des années 1970, l'Ontario a connu une expansion rapide de son économie et de sa population, ce qui a donné lieu à des investissements dans l'infrastructure publique qui ont permis de constituer la base de l'infrastructure actuelle de l'Ontario. Au début des années 1970, on assistait à la forte baisse des investissements dans l'infrastructure publique en tant que pourcentage du PIB, et cette tendance s'est poursuivie jusqu'au début des années 2000, période où les investissements, exprimés en pourcentage du PIB, ont commencé à remonter à leurs niveaux historiques (graphique 2.8).

Investissements dans l'infrastructure publique en Ontario – Tous les secteurs GRAPHIQUE 2.8

Nota : Les secteurs sont notamment les gouvernements municipaux, provincial et fédéral, ainsi que les organismes du secteur parapublic.
Sources : Statistique Canada et ministère de l'Infrastructure de l'Ontario.

Depuis 2003, la province a investi presque 100 milliards de dollars dans l'infrastructure publique afin d'annuler les effets de plusieurs décennies de sous-investissement. Les investissements dans l'infrastructure publique présentent des avantages à long terme pour l'économie de l'Ontario et stimulent la productivité et la compétitivité du secteur privé.

De nombreuses études sur le lien entre infrastructure et productivité concluent que l'infrastructure publique réduit le coût de production du secteur privé. Lorsque le secteur privé dispose de plus d'infrastructure publique pour ses activités, ses coûts de production diminuent, donnant lieu à des améliorations de la productivité. Par exemple, une étude réalisée en 2009 par Statistique Canada estime qu'en moyenne 50 % de la croissance de la productivité multifactorielle du Canada dans le secteur privé, soit 10 % de la croissance de la productivité globale du travail, entre 1962 et 2006, était attribuable à l'augmentation de l'infrastructure publique[8].

[8] W. Gu et R. MacDonald, « The Impact of Public Infrastructure on Canadian Multifactor Productivity Estimates », (N° au catalogue : 15-206-X), Statistique Canada, 2009.

3. Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Selon les prévisions à long terme du ministère des Finances, la croissance moyenne annuelle du produit intérieur brut (PIB) réel en Ontario sera de 2,1 % entre 2014 et 2035, soit un ralentissement comparativement à la croissance moyenne de 2,6 % enregistrée de 1982 à 2013. La croissance économique en Ontario devrait reprendre de la vigueur à moyen terme avant d'afficher un taux potentiel durable à long terme de 2,1 % par année.

Croissance du PIB réel de l'Ontario : facteurs liés à l'offre — GRAPHIQUE 2.9

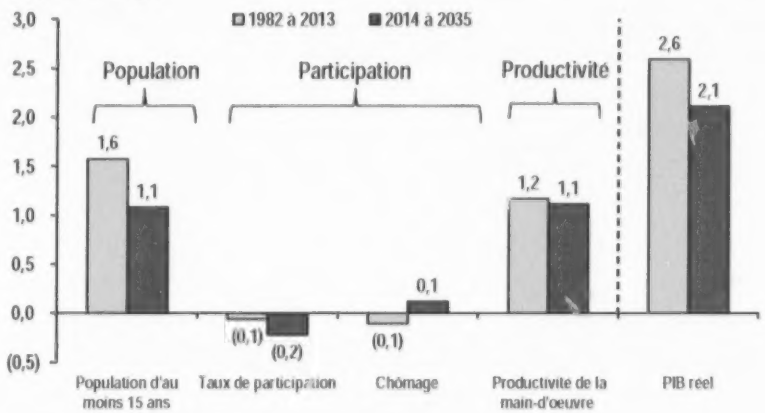

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Cette décélération, qui est attribuable à la croissance ralentie de la population source et à la baisse du taux d'activité de la main-d'oeuvre, est compensée par le recul du taux de chômage. La croissance de la productivité de la main-d'oeuvre devrait demeurer une composante clé de la croissance économique à long terme.

Au cours de la période de prévision, une reprise de la croissance des échanges commerciaux nets devrait partiellement compenser la croissance plus faible des dépenses des ménages et du gouvernement, et des investissements des entreprises. Les dépenses de consommation finales devraient augmenter de 2,0 % à long terme, ce qui correspond à la hausse des revenus réels. La formation brute de capital fixe devrait enregistrer une hausse de 2,4 % par année entre 2014 et 2035 grâce aux investissements tant du secteur public que du secteur privé.

Croissance du PIB réel de l'Ontario

GRAPHIQUE 2.10

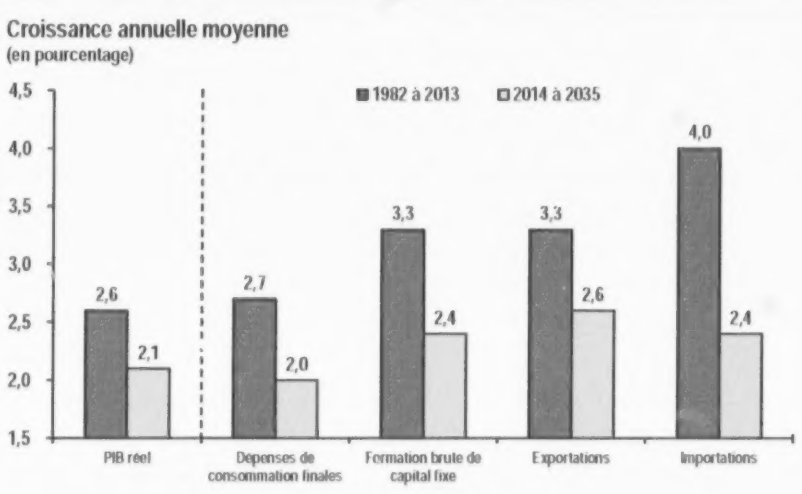

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les échanges internationaux et interprovinciaux demeureront des sources importantes de croissance économique pour l'économie de l'Ontario. La mondialisation et la montée en importance des chaînes de valeur mondiale (CVM) continueront de changer la nature du commerce international. De plus en plus de produits et de services exportés sont intégrés dans la production d'autres produits et services au lieu d'être vendus directement aux consommateurs. Ces exportations comprendront de plus en plus des produits ontariens novateurs, à forte intensité de connaissances, qui sont intégrés dans les produits à forte valeur ajoutée.

À l'intérieur des CVM, les économies de marché en émergence accroîtront leur rôle en devenant le principal lieu de fabrication du monde. On prévoit qu'au cours des 20 prochaines années les économies émergentes seront parmi les marchés de consommateurs à connaître la plus forte croissance au monde. L'augmentation rapide du nombre de consommateurs à revenu élevé, qui demanderont plus de produits et de services de haute qualité, sera une importante force motrice de la fabrication mondiale et un important facteur de croissance économique régionale[9]. Cette croissance ouvrira des portes aux entreprises ontariennes qui pourront ainsi accroître leur participation aux CVM.

La croissance économique dans le reste du Canada et aux États-Unis favorisera aussi la hausse soutenue des exportations de l'Ontario. L'amélioration de la productivité en Ontario contribuera à atténuer les effets de l'appréciation du dollar canadien sur la compétitivité des coûts. Le montant réel des exportations de l'Ontario devrait progresser en moyenne de 2,6 % par an au cours des 20 prochaines années.

Missions commerciales de l'Ontario

Dans le cadre des missions commerciales qu'il appuie dans les principaux marchés du globe, le gouvernement fait la promotion de l'économie ontarienne en la présentant comme une source de produits et de solutions innovantes, internationalement compétitive, un emplacement stratégique pour investir et un chef de file en matière de recherche coopérative et d'innovation dans des secteurs prioritaires. Ces marchés comprennent l'Asie, l'Union européenne, la Russie, le Moyen-Orient, l'Amérique latine et les États-Unis. Récemment, l'Ontario a organisé des missions commerciales à Paris, à Stuttgart, à Tokyo, à San Francisco et en Israël.

La province aide également les entreprises ontariennes à tirer profit des occasions d'exportation à l'étranger par l'entremise de centres de marketing à l'étranger (CME) qui les aident à entretenir des relations d'affaires internationales. Un CME vient d'ailleurs d'ouvrir à São Paulo au Brésil. L'économie de ce pays devrait générer une forte demande dans des secteurs où l'Ontario a de l'expertise, notamment dans le développement d'infrastructures, la technologie de l'information, l'agroalimentaire, l'industrie minière ainsi que les services financiers. L'Ontario compte des CME à New York, San Francisco, Mexico, Londres, Paris, Munich, Beijing, Shanghai, Tokyo et New Delhi, ainsi qu'un bureau satellite à Mumbai.

[9] H. Kharas, « The Emerging Middle Class in Developing Countries », *OECD Development Centre Working Paper 285*, 2010, p. 28.

La croissance économique continue, quoique plus modérée, contribuera à faire avancer le PIB réel par habitant.

PIB réel de l'Ontario par habitant GRAPHIQUE 2.11

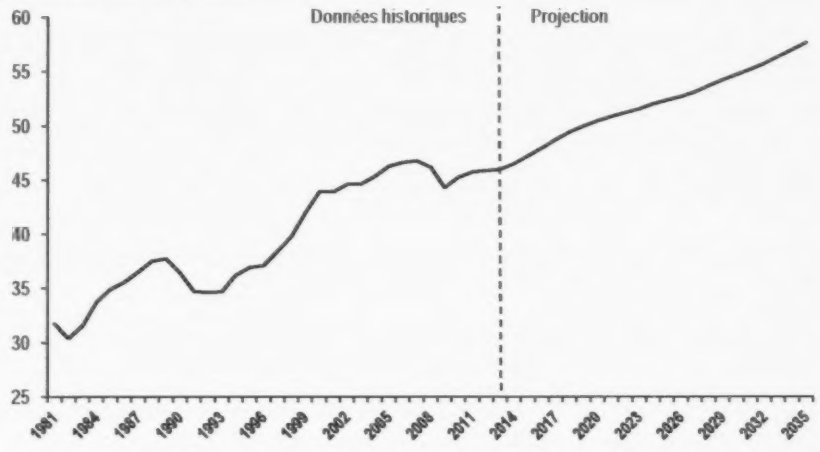

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le PIB réel par habitant a augmenté pour passer de 31 700 $ en 1981 à 46 000 $ en 2013. Le ministère des Finances prévoit que le PIB réel par habitant augmentera encore, pour passer à 57 600 $ d'ici 2035.

Le rythme de la croissance économique à long terme devrait entraîner des améliorations soutenues pour le marché du travail. On prévoit que la croissance de l'emploi en Ontario sera en moyenne de 1,0 % par année entre 2014 et 2035, et que le taux de chômage suivra une tendance à la baisse pour s'établir à 5,1 %.

Emploi en Ontario

GRAPHIQUE 2.12

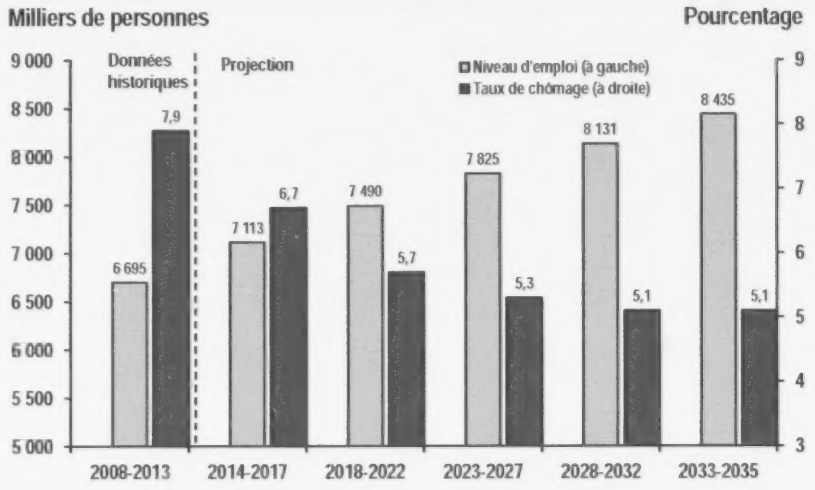

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

4. Autres scénarios de croissance

Dans cette section, on présente deux scénarios de croissance, l'un à forte croissance et l'autre à faible croissance, qui reposent chacun sur des itinéraires différents pour la croissance de la productivité de la main-d'oeuvre. Ces scénarios mettent en évidence la place importante que tient la croissance de la productivité pour la prospérité à long terme de l'Ontario.

Dans la projection du scénario de référence, la productivité de la main-d'oeuvre à long terme augmente à un taux annuel moyen de 1,1 % entre 2019 et 2035, soit légèrement moindre que le rythme de croissance des années 1985 à 2000, mais plus soutenu que le rythme de croissance de la productivité des dix dernières années.

Scénario de forte croissance

Selon ce scénario, le niveau plus soutenu des investissements du gouvernement et des entreprises ainsi que des rendements plus élevés liés aux nouvelles technologies engendrent une croissance de la productivité de la main-d'oeuvre dont le niveau est de 0,3 point de pourcentage supérieur en moyenne au scénario de référence pour la période de 2019 à 2035[10]. On présume aussi que le rythme de la restructuration industrielle est plus rapide que dans le scénario de référence, ce qui facilite le passage des travailleurs et la réorientation du capital vers les nouvelles industries émergentes (voir le chapitre 3, *Évolution de l'économie de l'Ontario*).

La hausse des investissements des entreprises découle en partie de la réaction vigoureuse du secteur privé au contexte fiscal concurrentiel de l'Ontario. De nouvelles occasions d'investissements sont aussi créées par les nouveaux accords commerciaux. Par ailleurs, comme les coûts unitaires de main-d'oeuvre devraient augmenter en Asie, l'Ontario pourra tirer parti du retour d'activités de fabrication exigeante en investissements, tant directement que grâce à des liens avec les chaînes de valeur mondiales d'Amérique du Nord. La vigueur et la stabilité du secteur financier en Ontario ainsi que l'engagement pris par le gouvernement à l'égard de la modernisation des lois et règlements régissant les valeurs mobilières devraient aussi stimuler les futurs investissements.

[10] Les autres scénarios de croissance commencent dès 2019 à tenir compte de la plus forte incertitude qui règne au-delà des hypothèses actuelles de planification du gouvernement.

La hausse de la productivité prévue dans ce scénario serait aussi soutenue par la cadence robuste des investissements dans l'infrastructure. Des études révèlent que ces investissements stimulent les taux de croissance économique et les gains de productivité. Par exemple, un rapport du Conference Board du Canada de 2013 portant sur les investissements de l'Ontario dans l'infrastructure, réalisés récemment ou prévus (de 2006 à 2014), a conclu que chaque tranche de 100 millions de dollars (montant rajusté pour tenir compte de l'inflation) se traduit par une augmentation du PIB réel de 114 millions de dollars à court terme. Le rapport estime que ces investissements font progresser, à eux seuls, la capacité productive réelle de la province de 1,2 % à 3,0 % en 2014[11].

La hausse des investissements entraînant une plus forte productivité permettrait à l'Ontario d'élargir sa présence commerciale sur la scène internationale. L'accélération des exportations, y compris vers les marchés émergents dont l'économie est en plein essor, engendrerait à son tour une productivité accrue et des exportations encore plus dynamiques.

Enfin, la vigueur de la croissance économique ferait de l'Ontario une destination plus attrayante pour les immigrants en provenance d'autres pays ou provinces. Cela produirait un rythme accéléré de croissance démographique sous-jacente et une croissance plus forte de la main-d'oeuvre, un facteur déterminant de la production potentielle à long terme.

Scénario de faible croissance

Le taux de croissance de la productivité en Ontario a été relativement faible au cours de la dernière décennie. Entre 2001 et 2011, la productivité de la main-d'oeuvre dans le secteur des entreprises ontariennes a augmenté d'à peine 0,4 % par année en moyenne. Dans ce scénario de faible croissance, on présume que la productivité de la main-d'oeuvre augmentera à un taux moyen de 0,8 % par année entre 2019 et 2035, soit 0,3 point de pourcentage de moins que le scénario de référence. Compte tenu des données historiques récentes, la croissance de la productivité risque d'être encore plus faible.

En l'absence d'importants investissements privés et publics en Ontario, la croissance future de la productivité de la main-d'oeuvre sera probablement inférieure aux prévisions. Il s'agit d'investissements dans les technologies de l'information et des communications, les procédés de fabrication de pointe, l'extraction durable des ressources ainsi que d'investissements du secteur public dans l'infrastructure, la santé et l'éducation.

---

[11] P. Antunes et J. Palladini, *The Economic Impact of Ontario's Infrastructure Investment Program*, Le Conference Board du Canada, avril 2013.

Les niveaux plus faibles d'investissements du secteur privé pourraient être attribuables à certaines conditions qui sont indépendantes de la volonté des entreprises ontariennes, comme la faible croissance des principaux partenaires commerciaux de la province, le rendement décroissant des innovations technologiques (surtout dans le domaine des ressources et des combustibles fossiles) ou l'incertitude économique et géopolitique, et notamment le risque d'une crise financière mondiale.

Dans l'éventualité d'une croissance plus faible de la productivité, l'Ontario serait probablement incapable d'inverser la tendance à la perte de sa compétitivité, qui est attribuable à l'appréciation du dollar canadien depuis 2002 et à l'émergence d'une infrastructure mondiale de la production à faible coût. Si l'Ontario n'améliore pas considérablement sa compétitivité des coûts relatifs, les exportations, la production, l'emploi, le taux salarial et d'autres revenus afficheront tous une baisse.

Si sa croissance économique était plus faible, l'Ontario attirera moins de travailleurs venus de l'étranger et d'ailleurs au Canada.

Conséquences des autres hypothèses en matière de croissance de la productivité

D'ici la fin de la période de prévision, le PIB réel de l'Ontario devrait s'établir à 993 milliards de dollars (en dollars de 2007). Selon le scénario de forte productivité, le PIB réel devrait atteindre 1 071 milliards de dollars (7,9 % de plus que le scénario de référence), tandis que selon le scénario de faible productivité, le PIB réel devrait augmenter pour s'établir à 920 milliards de dollars (7,3 % de moins que le scénario de référence). Les autres scénarios illustrent le fait que de petites variations du taux annuel de croissance de la productivité peuvent engendrer des différences considérables quant à la taille de l'économie à long terme et, implicitement, à la croissance du revenu et des dépenses des ménages, aux revenus du gouvernement et aux dépenses de programmes.

Conséquences des taux de croissance de la productivité (forte croissance et faible croissance)

GRAPHIQUE 2.13

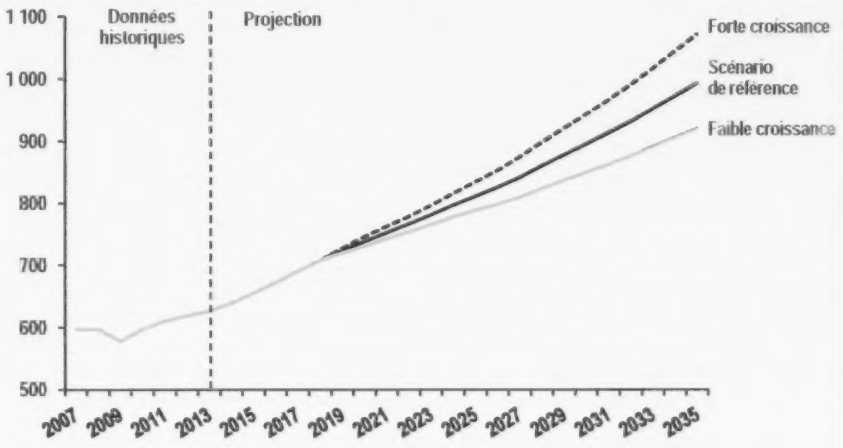

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

5. Risques pour les perspectives

Les projections à long terme de ce chapitre reposent sur un ensemble d'hypothèses raisonnables et sur des résultats économiques probables. Toutefois, chacune des hypothèses aurait pu être différente si la conjoncture économique mondiale avait été autre. Par conséquent, la situation économique de l'Ontario à long terme pourrait bien être meilleure ou pire que ce qui figure dans la projection de référence. Tel qu'indiqué précédemment, il n'est pas possible de quantifier les risques d'événements imprévus qui pourraient avoir de fortes répercussions sur les perspectives à long terme de l'économie de l'Ontario. La présente section met en lumière trois risques importants touchant les prévisions : le changement technologique, la concurrence des marchés émergents et l'inégalité croissante des revenus.

Changement technologique

Même si le rythme apparent de l'évolution technologique s'est accéléré avec l'avènement d'Internet, des téléphones intelligents et de la biotechnologie, les avantages de ces progrès ne se sont pas accompagnés d'une accélération de la croissance économique. De plus, même si la croissance s'accélère en Ontario grâce aux nouvelles technologies, il est à craindre que cela se traduise par une diminution des besoins en main-d'oeuvre (p. ex., robotique), ce qui entraînera une baisse de la demande au chapitre des emplois.

Par conséquent, le risque considérable qui menace la future croissance économique de l'Ontario dépend de la nature du ralentissement apparent du rendement des progrès technologiques, à savoir si ce ralentissement est permanent ou temporaire. Il reste aussi à voir si l'Ontario, le Canada et d'autres économies avancées sont capables de rattraper les États-Unis sur le plan de la croissance de la productivité. Si, à l'avenir, l'Ontario arrivait à combler le retard, ce rattrapage se traduirait par une amélioration marquée des projections économiques.

Concurrence des marchés émergents

Alors que le monde développé traverse une période prolongée de croissance économique relativement faible, les économies émergentes d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud et du Moyen-Orient continuent à prendre de l'expansion à un rythme relativement soutenu. L'Ontario pourrait donc saisir cette occasion pour diversifier ses produits d'exportation afin de tirer parti de ces marchés en croissance rapide. Par ailleurs, la province continuera à tirer parti du vaste choix de produits d'importation à coût relativement faible.

Toutefois, il est à craindre que la province ne puisse pas profiter pleinement de la croissance des économies émergentes surtout si l'Ontario ne propose pas à ces pays les biens et services qui les intéressent, à un coût concurrentiel. L'Ontario pourrait aussi être dans l'impossibilité de saisir ces occasions en raison de circonstances indépendantes de sa volonté. Par exemple, il se pourrait que nombre d'entreprises ne puissent accéder aux marchés émergents en plein essor à cause des règles régissant les licences et la propriété étrangère.

Inégalité croissante des revenus

Selon certaines études économiques récentes, l'inégalité croissante des revenus pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance économique. L'inégalité croissante des revenus est principalement due à la hausse rapide des revenus du travail que touchent les personnes au niveau supérieur de la distribution des revenus. On croit que le changement technologique, la mondialisation et l'évolution des normes sociales ont contribué à la montée de l'inégalité des revenus. Si l'inégalité des revenus en Ontario est demeurée largement inchangée depuis dix ans, son évolution future est incertaine. Il est important de faire attention aux effets de l'inégalité des revenus, car, à un moment donné, l'écart entre les revenus peut contribuer à l'instabilité sociale et nuire à la croissance économique. Par ailleurs, si les politiques visant à atténuer l'inégalité sont bien intentionnées, elles peuvent involontairement réduire les incitations à investir, et nuire à la productivité et à la croissance.

Annexe I : Changement climatique

Le changement climatique menace l'environnement naturel et bâti ainsi que la viabilité à long terme de l'économie de l'Ontario. L'utilisation de combustibles fossiles pour produire de l'énergie et de la chaleur et pour alimenter les transports, les activités agricoles, la mise en décharge de déchets et l'activité industrielle, sont autant de pratiques qui contribuent au changement climatique. En Ontario, le changement climatique a de nombreux effets, notamment les suivants : augmentation du stress sur l'infrastructure causée par les phénomènes météorologiques extrêmes; demande accrue de services d'urgence; prolongation des périodes de végétation en agriculture et baisse du niveau de l'eau des lacs. Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) fait le lien entre l'apparition d'événements météorologiques extrêmes et le changement climatique. Selon le BAC, le coût de ces événements pour les assureurs canadiens s'élevait à 1,6 milliard de dollars en 2011[12] et, d'après les premières estimations, les coûts pour 2013 pourraient s'élever à 3,2 milliards de dollars.

En Ontario, au Canada et partout dans le monde, on élabore et met en oeuvre des politiques et des programmes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les gouvernements se concentrent également sur le développement durable afin d'aider les industries à demeurer compétitives dans l'économie émergente sobre en carbone.

En 2007, le gouvernement de l'Ontario a établi le Plan d'action contre le changement climatique (PACC), qui énonce un cadre de mesures visant à réduire les émissions totales de GES de l'Ontario et à favoriser une économie durable, propre et sobre en carbone. Plus précisément, le plan comprend des cibles de réduction des émissions de GES en Ontario :

- d'ici 2014, réduction de 6 % par rapport à 1990;
- d'ici 2020, réduction de 15 % par rapport à 1990;
- d'ici 2050, réduction de 80 % par rapport à 1990.

Les mises à jour du PACC se font régulièrement par des rapports décrivant les progrès de la province relativement aux initiatives existantes et nouvelles.

[12] Institute for Catastrophic Loss Reduction, *Telling the Weather Story*, document préparé par le Bureau d'assurance du Canada, juin 2012.

Les estimations actuelles concernant la réduction des émissions donnent à penser que l'Ontario a atteint environ 90 % de sa cible de 2014 et 60 % de celle de 2020. Une part importante de la réussite de l'Ontario à réduire ses émissions peut être attribuée à l'élimination de la production d'électricité à partir du charbon et aux investissements dans les sources d'énergie propre. L'élimination des centrales au charbon en Ontario est la plus importante mesure de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à être instaurée en Amérique du Nord à ce jour.

La province fait des progrès importants dans plusieurs secteurs clés, dont le développement de sources d'énergie plus propres, l'expansion du transport en commun, les mesures d'encouragement au développement durable et la protection des espaces verts.

L'Ontario continue d'élaborer un programme de réduction des émissions de GES et de bâtir une économie propre qui attire les investissements, soutient la création d'emplois et protège l'environnement. La province est en cours de consultations au sujet d'un mandat en ce qui a trait aux carburants diesels plus verts. L'Ontario prévoit également être la première province canadienne à vendre des obligations vertes pour financer des projets infrastructurels ayant des avantages environnementaux dans toute la province. L'investissement dans l'infrastructure est une priorité économique qui accroîtra la compétitivité et la productivité de la province en plus d'améliorer la qualité de vie.

En 2011, le gouvernement a lancé *Faire face au changement climatique : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario*, dont les objectifs sont, entre autres, de réduire les pertes de vie, de biens et de ressources, d'éviter les investissements insoutenables et de tirer parti des possibilités économiques. Le document propose un cadre d'intervention dans des secteurs clés comme l'évaluation de la vulnérabilité de l'infrastructure, le renforcement du réseau de routes d'hiver, l'intégration de la gestion des risques de l'entreprise dans les pratiques agricoles et l'élaboration de directives pour la gestion des eaux pluviales.

Le fait d'agir tôt pour réduire les émissions de GES diminuera le coût global de réduction de la pollution et aidera l'Ontario à afficher une croissance économique à long terme viable sur le plan de l'environnement. Les investissements liés au changement climatique et les politiques connexes peuvent aussi contribuer à atténuer l'incidence sur la compétitivité, tout en créant de nouveaux débouchés dans l'économie verte.

Annexe II : Plan énergétique à long terme de l'Ontario

Fournir de l'électricité propre, fiable et abordable fait partie du plan économique de l'Ontario pour l'emploi et la croissance.

Investissements pour moderniser le réseau d'électricité de l'Ontario

Depuis 2003, les lignes de transport et de distribution ont été modernisées sur plus de 10 000 kilomètres, et plus de 11 milliards de dollars ont été investis dans ces réseaux rien que par Hydro One, notamment pour le projet de renforcement de la ligne de transport de Bruce à Milton. Par ailleurs, environ 12 000 mégawatts (MW) provenant de centrales neuves et remises en état ont été ajoutés au réseau, ce qui correspond à des investissements de plus de 21 milliards de dollars. Aujourd'hui, l'Ontario est un chef de file mondial en matière de technologie énergétique, d'innovations et de solutions de réseaux d'électricité intelligents.

Vers un bilan équilibré

En décembre 2013, l'Ontario a publié la mise à jour de son Plan énergétique à long terme et a annoncé la politique intitulée Priorité à la conservation de l'énergie qui est axée sur l'atténuation des tarifs plutôt que sur des investissements majeurs dans la production ou le transport d'électricité afin de maîtriser les coûts pour les consommateurs. Il faudra donc rechercher des options à moindre coût pour répondre aux besoins en matière d'électricité, quand et là où ces besoins se feront sentir. D'autres initiatives seront aussi requises afin de réduire les augmentations des coûts d'électricité, aujourd'hui et à l'avenir. Comparativement au plan précédent, le Plan énergétique à long terme de 2013 devrait réduire les hausses de coût prévues d'un montant cumulatif de 16 milliards de dollars à court terme (2013 à 2017) et de 70 milliards de dollars d'ici 2030.

Non seulement la conservation d'énergie permet aux familles et aux entreprises d'économiser, mais elle allège également les pressions sur le système d'électricité et contribue à réduire les émissions de GES. La province entend compenser la majeure partie de la hausse de la demande d'électricité d'ici 2032 par la mise en oeuvre de programmes et l'application de meilleurs codes et normes.

- L'Ontario élargira ses programmes d'intervention en fonction de la demande pour réaliser une réduction de 10 % de la demande de pointe d'ici 2025, ce qui équivaut à environ 2 400 MW dans les conditions d'aujourd'hui ou deux fois la demande moyenne combinée de Hamilton et de Kitchener.
- Le gouvernement travaillera aussi à la création d'outils de financement destinés aux consommateurs, et dont la mise en oeuvre aura lieu dès 2015. Ainsi, les consommateurs pourront économiser de l'argent sur leur facture d'électricité et, au fil du temps, contribueront à rembourser les investissements en matière de conservation d'énergie dont ils reçoivent les avantages.

L'Ontario entreprendra également la remise à neuf des centrales nucléaires de Darlington et de Bruce qui devrait débuter en 2016. Il intégrera graduellement les énergies éolienne, solaire et bioénergétique, afin de parvenir à 10 700 mégawatts en ligne d'ici 2021. D'ici 2025, environ la moitié de la capacité de production installée de l'Ontario proviendra de sources renouvelables.

Tableau 2.3 Principales variables économiques de l'Ontario (scénario de référence)

Croissance moyenne (en pourcentage)	(Données historiques)	(Projection)					
	1982-2013	2014-2017	2018-2022	2023-2027	2028-2032	2033-2035	2014-2035
Produit intérieur brut réel	2,6	2,5	2,1	1,9	2,1	2,1	2,1
Dépenses de consommation finales	2,7	1,7	2,1	1,8	2,0	2,1	2,0
Formation brute de capital fixe	3,3	2,1	2,8	2,3	2,3	2,5	2,4
Exportations	3,3	3,5	2,7	2,2	2,3	2,5	2,6
Importations	4,0	2,5	2,7	2,2	2,3	2,5	2,4
Produit intérieur brut nominal	5,3	4,2	4,1	3,8	4,0	4,1	4,0
Autres indicateurs économiques							
Mises en chantier de logements (en milliers)	66,1	63,5	71,2	73,9	73,7	71,8	71,1
Revenu primaire des ménages	5,1	4,3	4,4	3,8	4,1	4,0	4,1
Marché du travail							
Taux d'activité	67,5	66,2	65,8	64,8	63,7	63,4	64,8
Main-d'oeuvre	1,5	1,0	0,9	0,7	0,8	1,0	0,9
Emploi	1,5	1,4	1,0	0,8	0,8	1,0	1,0
Taux de chômage	7,7	6,7	5,7	5,3	5,1	5,1	5,6
Productivité							
PIB réel par heure	1,2	1,0	1,1	1,1	1,2	1,1	1,1
Prix							
Indice des prix à la consommation	3,0	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0

Nota : Les projections pour la période 2014-2017 reposent sur les hypothèses de planification actuelles du gouvernement.

Tableau 2.4 Principales hypothèses concernant l'économie de l'Ontario (projections de référence)

	Projection (moyenne)				
	2014-2017	2018-2022	2023-2027	2028-2032	2033-2035
PIB réel du reste du Canada (variation en pourcentage)	2,5	2,2	2,2	2,1	2,1
Déflateur du PIB du reste du Canada (variation en pourcentage)	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0
PIB réel des É.-U. (variation en pourcentage)	2,9	2,4	2,2	2,2	2,2
Déflateur du PIB des É.-U. (variation en pourcentage)	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0
Dollar canadien (cents par $US)	93	94	96	97	99
Taux des bons du Trésor de 90 jours (%)	2,1	4,1	4,2	4,2	4,2
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada (%)	3,7	5,1	5,2	5,2	5,2
Taux des bons du Trésor américains de 90 jours (%)	1,5	3,9	4,1	4,1	4,1
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement américain (%)	3,9	5,0	5,1	5,1	5,1
Prix du pétrole WTI américain ($US le baril)	97	108	127	149	170
Prix du gaz naturel américain ($US par million de BTU)	4,1	4,4	5,2	6,1	6,9

Nota : Les projections pour la période 2014-2017 reposent sur les hypothèses de planification actuelles du gouvernement.

Tableau 2.5 Principales variables économiques de l'Ontario (forte productivité)

Croissance moyenne (en pourcentage)	(Données historiques)	(Projection)					
	1982-2013	2014-2017	2018-2022	2023-2027	2028-2032	2033-2035	2014-2035
Produit intérieur brut réel	2,6	2,5	2,4	2,3	2,5	2,7	2,5
Dépenses de consommation finales	2,7	1,7	2,4	2,0	2,3	2,4	2,2
Formation brute de capital fixe	3,3	2,1	3,7	3,0	2,9	3,3	3,0
Exportations	3,3	3,5	3,0	2,7	2,8	3,0	3,0
Importations	4,0	2,5	3,0	2,4	2,6	2,8	2,6
Produit intérieur brut nominal	5,3	4,2	4,6	4,3	4,5	4,6	4,4
Autres indicateurs économiques							
Mises en chantier de logements (en milliers)	66,1	63,5	73,1	79,7	81,0	79,8	75,6
Revenu primaire des ménages	5,1	4,3	4,9	4,2	4,5	4,5	4,5
Marché du travail							
Taux d'activité	67,5	66,2	65,8	64,9	63,9	63,7	65,0
Main-d'oeuvre	1,5	1,0	1,0	0,9	1,0	1,1	1,0
Emploi	1,5	1,4	1,1	0,9	1,0	1,2	1,1
Taux de chômage	7,7	6,7	5,5	5,3	5,0	5,1	5,5
Productivité							
PIB réel par heure	1,2	1,0	1,3	1,4	1,6	1,4	1,4
Prix							
Indice des prix à la consommation	3,0	1,9	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0

Tableau 2.6 Principales variables économiques de l'Ontario (faible productivité)

Croissance moyenne (en pourcentage)	(Données historiques)	(Projection)					
	1982-2013	2014-2017	2018-2022	2023-2027	2028-2032	2033-2035	2014-2035
Produit intérieur brut réel	2,6	2,5	1,8	1,4	1,6	1,6	1,8
Dépenses de consommation finales	2,7	1,7	1,9	1,6	1,8	1,9	1,8
Formation brute de capital fixe	3,3	2,1	1,9	1,7	1,8	1,8	1,9
Exportations	3,3	3,5	2,5	1,7	1,8	1,9	2,2
Importations	4,0	2,5	2,4	1,9	2,1	2,3	2,2
Produit intérieur brut nominal	5,3	4,2	3,6	3,3	3,5	3,6	3,6
Autres indicateurs économiques							
Mises en chantier de logements (en milliers)	66,1	63,5	69,4	68,1	66,5	64,0	66,6
Revenu primaire des ménages	5,1	4,3	3,8	3,4	3,6	3,6	3,7
Marché du travail							
Taux d'activité	67,5	66,2	65,8	64,7	63,5	63,1	64,7
Main-d'oeuvre	1,5	1,0	0,8	0,6	0,7	0,8	0,8
Emploi	1,5	1,4	0,9	0,7	0,7	0,9	0,9
Taux de chômage	7,7	6,7	5,9	5,2	5,1	5,1	5,6
Productivité							
PIB réel par heure	1,2	1,0	0,9	0,8	0,9	0,7	0,9
Prix							
Indice des prix à la consommation	3,0	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0

CHAPITRE 3 : ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE DE L'ONTARIO

INTRODUCTION

Les économies s'adaptent continuellement aux forces changeantes du marché. En Ontario, les entreprises et les travailleurs s'adaptent en fonction des défis auxquels l'économie a été soumise récemment, tels que la force du dollar canadien, les prix élevés du pétrole et l'évolution de la structure des échanges commerciaux à l'échelle mondiale.

L'économie ontarienne poursuivra sa transformation en fonction des défis et des possibilités qui se présenteront. Le gouvernement a déployé des efforts pour que les facteurs économiques fondamentaux, dont un climat d'affaires profitant de taux d'imposition compétitifs, un système de réglementation efficace, une main-d'oeuvre qualifiée et en santé et une infrastructure moderne, atténuent les défis et permettent aux entreprises et aux travailleurs de saisir les occasions qui se présenteront.

Malgré les défis auxquels il a fait face récemment, le secteur de la fabrication de l'Ontario s'adapte déjà aux réalités de l'économie mondiale en évolution. Il continuera de jouer un rôle important pour la production et l'emploi dans la province. Le secteur de la fabrication de pointe, axé sur les technologies novatrices, les investissements de capitaux privés considérables et les travailleurs hautement qualifiés, est en mesure de tirer parti des solides facteurs économiques de l'Ontario pour demeurer concurrentiel à l'échelle internationale.

Restructuration de l'économie mondiale : L'avenir du secteur de la fabrication dans les économies avancées

L'économie ontarienne a subi une importante restructuration au cours de la dernière décennie. Le changement le plus marqué a été la diminution relative de la production et de l'emploi dans le secteur de la fabrication. Ce phénomène caractérise un virage de plus longue durée à l'échelle mondiale qui a entraîné une hausse de la production et de l'emploi dans les industries de services. Cette transformation s'est aussi produite dans d'autres économies avancées, les activités de production à plus faible valeur ajoutée de certaines industries s'étant déplacées vers des territoires où les coûts sont moindres, tendance qui s'est accélérée durant la récession mondiale. En outre, voyant leur revenu augmenter, les consommateurs commencent à consacrer relativement plus d'argent aux services.

La fabrication est généralement une activité très productive et, grâce aux progrès technologiques, il faut moins de main-d'oeuvre pour produire plus de biens. La valeur nominale des ventes du secteur de la fabrication a augmenté de 67,7 % entre 1993 et 2013 pour atteindre près de 270 milliards de dollars, soit un taux de croissance annuel composé de 2,6 %.

Cette réduction de la main-d'oeuvre dans le secteur de la fabrication est comparable, par exemple, à celle qui s'est produite dans le secteur de l'agriculture à l'échelle mondiale grâce aux innovations technologiques permettant à un nombre réduit de travailleurs du secteur de l'agriculture de nourrir la population croissante dans le monde. Dans les économies avancées, cette situation a permis aux secteurs agricoles de produire plus de nourriture de haute qualité avec un pourcentage moins élevé de la main-d'oeuvre. Au Canada, plus de 40 % de la main-d'oeuvre travaillait dans le secteur agricole en 1901 par rapport à moins de 2 % en 2013.

À court terme, ces changements peuvent entraîner une diminution de l'emploi dans les industries touchées ou encore la hausse du taux de chômage pendant un certain temps. Cependant, à long terme, les améliorations liées à la productivité et à la technologie permettent d'accroître le bien-être économique.

La vigueur du secteur des ressources du Canada a contribué à la hausse des salaires partout au pays et à l'appréciation du taux de change du dollar canadien. L'augmentation du prix relatif des ressources a contribué à la hausse du revenu national au Canada, mais elle a aussi été une des causes du déplacement plus rapide des emplois du secteur de la fabrication vers des territoires où les coûts sont moindres.

Hausse de la part de l'emploi que détient le secteur des services en Ontario

GRAPHIQUE 3.1

En pourcentage

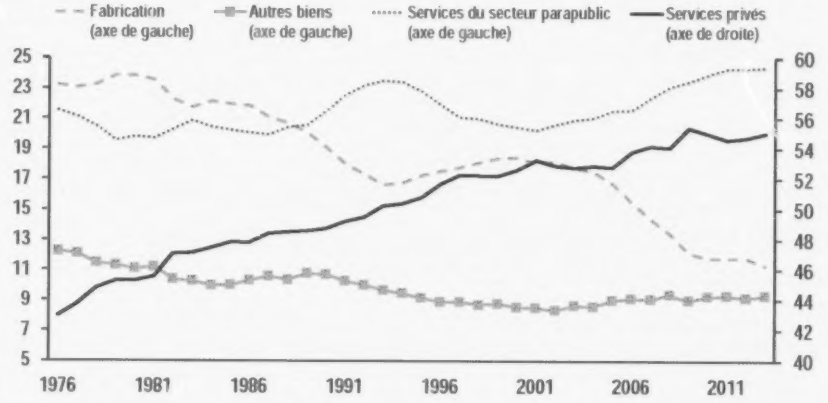

Nota : Le secteur « Autres biens » comprend l'agriculture, les pêches, la foresterie, l'industrie minière, les services publics et la construction. Les services du secteur parapublic comprennent les services d'éducation, les soins de santé, l'aide sociale et l'administration publique.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Hausse de la part du PIB de l'Ontario que détient le secteur des services

GRAPHIQUE 3.2

En pourcentage

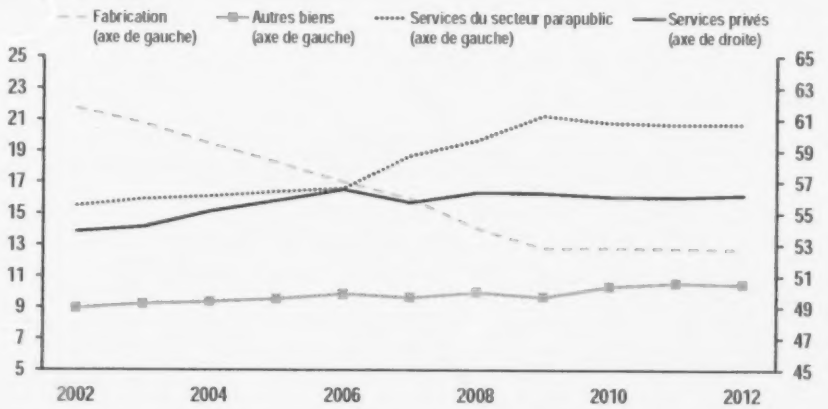

Nota : Le secteur « Autres biens » comprend l'agriculture, les pêches, la foresterie, l'industrie minière, les services publics et la construction. Les services du secteur parapublic comprennent les services d'éducation, les soins de santé, l'aide sociale et l'administration publique.
Source : Statistique Canada.

En examinant de plus près les secteurs de l'économie dans les tableaux 3.1 et 3.2, on constate que la baisse de la part de la production et de l'emploi attribuable au secteur de la fabrication a été contrebalancée par des gains dans un large éventail de secteurs de services publics et privés, dont les industries du savoir, telles que les services professionnels, scientifiques et techniques, financiers et de soins de santé, un grand nombre d'entre eux faisant l'objet d'échanges internationaux[1].

Tableau 3.1 Variation de la part du PIB nominal selon les principaux secteurs de l'Ontario
(en pourcentage)

Secteur	2002	2007	2012
Secteur producteur de biens	**30,7**	**25,6**	**23,2**
Fabrication	21,7	16,0	12,7
Autres industries productrices de biens	8,9	9,6	10,5
Secteur producteur de services privés	**53,8**	**55,7**	**56,2**
Commerce de gros et de détail	11,0	11,6	11,2
Transport et entreposage	4,0	3,7	3,8
Information et culture	3,8	3,7	3,8
Services financiers	–	9,2	8,9
Services immobiliers et services de location et de location à bail	–	12,4	13,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	5,4	6,2	6,6
Gestion, services administratifs et de soutien	–	4,2	4,0
Arts, spectacles et loisirs	1,0	0,8	0,8
Hébergement et services de restauration	2,3	1,8	1,9
Autres services	2,4	2,0	2,0
Services du secteur parapublic	**15,5**	**18,7**	**20,7**
Éducation	4,5	5,4	5,9
Soins de santé et aide sociale	5,9	6,5	7,1
Administration publique	5,1	6,8	7,7

Nota : Le poste Autres industries productrices de biens englobe les secteurs de l'agriculture, de la pêche, des forêts, des mines, des services publics et de la construction.
« – » indique qu'on ne dispose pas de données ventilées pour ce secteur pour l'année en question.
Source : Statistique Canada.

[1] Les données sur la part du PIB nominal par province et secteur ne sont disponibles qu'à partir de 2002 (Tableau CANSIM 379-0028). Les données à plus long terme sur l'emploi de l'Enquête sur la population active fournissent une perspective sur 20 ans.

Tableau 3.2 Variation de la part de l'emploi selon les principaux secteurs de l'Ontario (en pourcentage)			
Secteur	1993	2003	2013
Secteur producteur de biens	26,3	26,4	20,6
Fabrication	16,6	17,7	11,3
Autres industries productrices de biens	9,7	8,7	9,3
Secteur producteur de services privés	50,2	52,7	55,0
Commerce de gros et de détail	15,6	15,0	14,8
Transport et entreposage	4,4	4,7	4,8
Information et culture	2,6	2,5	2,3
Services financiers	5,0	4,9	5,6
Services immobiliers et services de location et de location à bail	2,4	1,8	2,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	5,4	7,2	8,3
Gestion, services administratifs et de soutien	3,1	4,3	4,6
Arts, spectacles et loisirs	1,6	2,3	2,3
Hébergement et services de restauration	5,5	5,9	6,2
Autres services	4,5	4,2	4,1
Services du secteur parapublic	23,5	20,9	24,4
Éducation	7,1	6,1	7,5
Soins de santé et aide sociale	10,0	9,8	11,4
Administration publique	6,4	5,0	5,4

Nota : Le poste Autres industries productrices de biens englobe les secteurs de l'agriculture, de la pêche, des forêts, des mines, des services publics et de la construction.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

L'économie ontarienne a subi ces transformations structurelles et affiché une croissance au cours des deux dernières décennies. Le produit intérieur brut (PIB) réel de la province en 2012 se chiffrait à environ 620 milliards de dollars, soit une augmentation de 14,9 % par rapport à 2002, et de 69,1 % par rapport à 1992. Le marché de l'emploi en Ontario comptait quelque 6,9 millions de travailleurs en 2013, ce qui est supérieur de 10,7 % aux chiffres de 2003 et de 39,3 % à ceux de 1993.

La diminution relative de l'activité dans le secteur de la fabrication de l'Ontario est comparable à celle qu'a subie ce secteur aux États-Unis (voir le graphique 3.3). Des facteurs tels que la faible valeur du dollar canadien ont contribué à freiner cette diminution à partir du milieu des années 1990 jusqu'à 2002 environ. Le taux de change a chuté, le dollar canadien représentant à peine 60 cents américains à son point le plus faible, ce qui a donné aux fabricants un avantage marqué en matière de coûts par rapport aux concurrents du sud de la frontière. Même si cet avantage n'existe plus, le secteur de la fabrication représente toujours une plus grande part de l'économie en Ontario qu'aux États-Unis.

Baisse de la part de l'emploi que détient le secteur de la fabrication en Ontario comparable à ce qui se passe aux États-Unis GRAPHIQUE 3.3

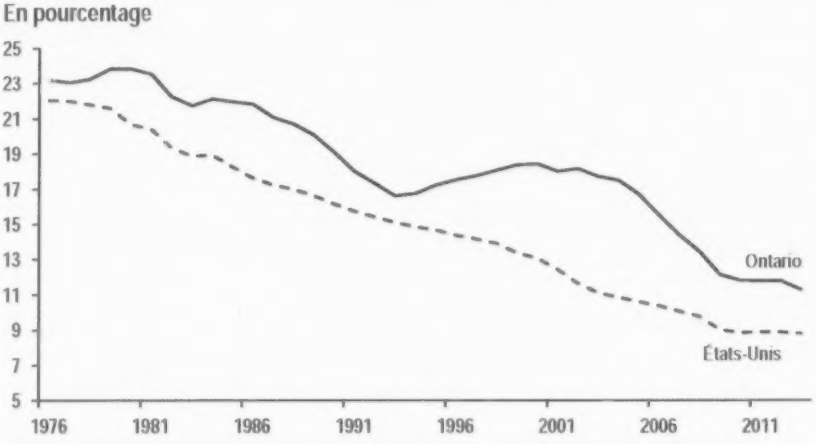

Nota : Les valeurs relatives aux États-Unis correspondent à la part de l'emploi total que représente le secteur de la fabrication sauf pour l'agriculture.
Sources : Bureau of Labor Statistics des États-Unis et Statistique Canada (Enquête sur la population active).

D'autres pays industrialisés ont aussi vu la part de l'emploi attribuable à leur secteur de la fabrication diminuer. Le graphique 3.4 illustre l'emploi relatif du secteur de la fabrication dans certains pays faisant partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La part de l'emploi du secteur de la fabrication de l'Ontario a diminué. Elle était légèrement supérieure à la moyenne de l'OCDE en 2006, soit avant le début de la récession, et est passée à juste au-dessous de la moyenne en 2012.

Part de l'emploi total que détient le secteur de la fabrication dans certains pays de l'OCDE et en Ontario

GRAPHIQUE 3.4

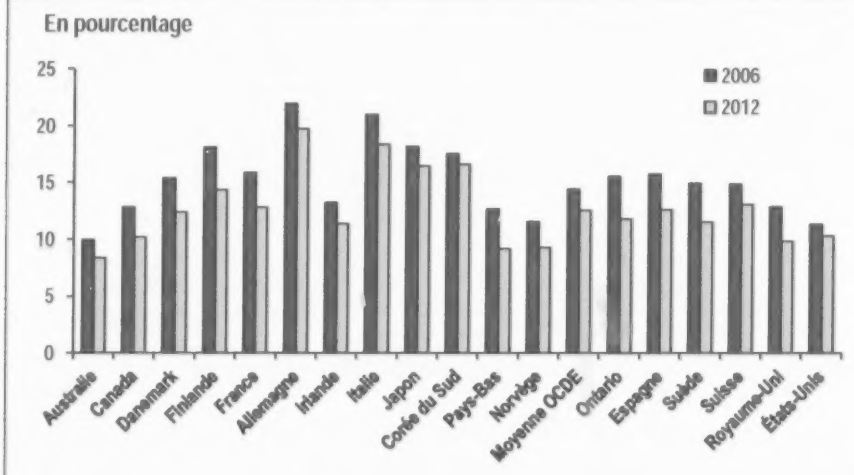

Sources : OCDE et Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Les entreprises et les syndicats de l'Ontario subiront des pressions constantes les forçant à s'adapter pour faire face à la concurrence.

Des innovations, qui pourraient être perturbatrices, telles que l'impression tridimensionnelle et la robotique de pointe, risquent d'entraîner d'autres changements dans l'économie ontarienne. Elles représentent aussi des occasions pour les entreprises de la province et pourraient contribuer à maintenir la croissance économique de l'Ontario à l'avenir.

Les fabricants s'adaptent aux nouvelles réalités en matière de concurrence en mettant l'accent sur des produits et des procédés qui leur permettent d'être concurrentiels à l'échelle mondiale. Parallèlement, de nombreuses entreprises du secteur des services en Ontario trouvent des moyens de faire face à la concurrence internationale. Les industries productrices de biens et de services continueront à jouer des rôles importants dans l'économie diversifiée de l'Ontario à l'avenir.

Depuis les dernières années, les exportateurs ontariens font face à des défis sur leur plus important marché, celui des États-Unis. En 2013, 78 % des exportations ontariennes de marchandises étaient destinées au marché américain. La vigueur du dollar canadien de même que la concurrence de plus en plus forte exercée par des marchés émergents, tout spécialement celui de la Chine, ont entraîné une baisse marquée de la part ontarienne de tous les biens importés aux États-Unis (voir le graphique 3.5). La valeur des exportations de l'Ontario vers les États-Unis est passée de 153 milliards de dollars en 2003 à 129 milliards de dollars en 2013.

Les exportateurs de l'Ontario perdent une part du marché aux États-Unis GRAPHIQUE 3.5

Pourcentage des importations américaines de marchandises en provenance de l'Ontario

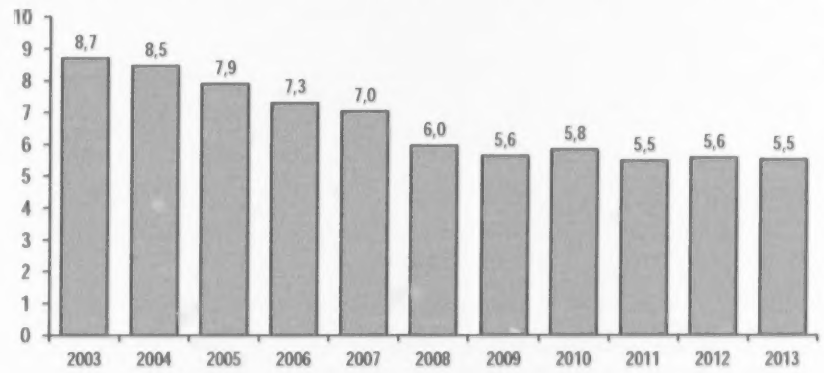

Source : Statistique Canada

Les entreprises de la province s'adaptent à ces changements en diversifiant leurs marchés, ce qui réduit leur dépendance à l'endroit des États-Unis. Comme l'illustre le graphique 3.6, la part des exportations de biens de l'Ontario tant vers les marchés traditionnels, comme celui de l'Union européenne, que vers les marchés en forte croissance, tels que ceux de la Chine et de l'Inde, a augmenté entre 2003 et 2013.

L'Ontario élargit ses marchés d'exportation pour ses biens

GRAPHIQUE 3.6

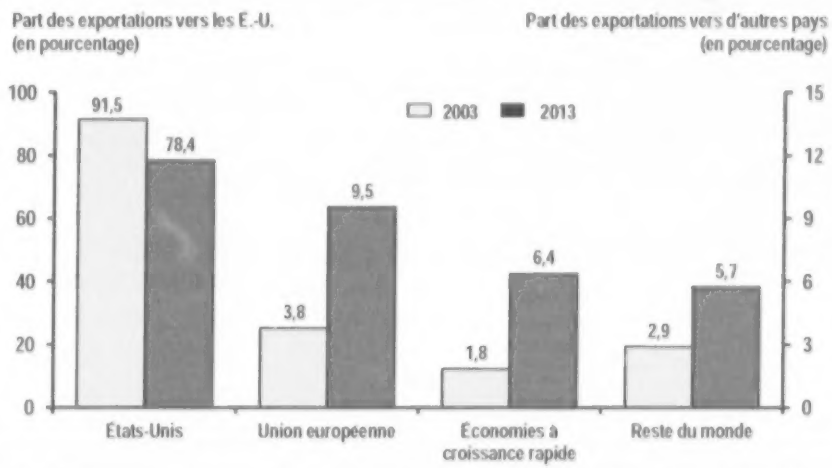

Note : Les économies à croissance rapide comprennent l'Argentine, le Brésil, la Chine, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, la Russie, l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud et la Turquie.
Source : Statistique Canada.

Adaptation et transformation

L'Ontario réagit aux nouvelles réalités économiques et fait preuve de la souplesse nécessaire pour s'adapter et se transformer. Dans un monde en évolution rapide, ce dynamisme doit être maintenu. À cette fin, il est important que la productivité de l'Ontario augmente, que ses entreprises soient compétitives et puissent réussir dans de nouveaux marchés prometteurs, et que sa main-d'oeuvre soit souple et dotée des compétences recherchées.

Comme on l'a indiqué dans le chapitre 5, *La productivité en Ontario : Défis et possibilités*, l'amélioration de la productivité du secteur des entreprises n'a pas été aussi marquée en Ontario qu'aux États-Unis. L'accroissement de la productivité contribuera à maintenir les revenus élevés et à améliorer le niveau de vie à l'avenir. Cela est particulièrement important en raison du vieillissement de la population, qui ralentit la croissance de la population active et exerce une plus grande pression sur le système de santé.

Les possibilités de faire des progrès et d'apporter des améliorations sont nombreuses. Par exemple, une étude récente de Deloitte a révélé que de nombreuses entreprises canadiennes ne reconnaissent pas qu'elles n'investissent pas suffisamment dans les activités susceptibles d'augmenter la productivité, telles que la recherche-développement (R-D), et que, ce faisant, elles risquent de manquer des occasions d'afficher une croissance rentable[2].

Au cours des 20 prochaines années, la demande mondiale provenant des économies émergentes augmentera rapidement et l'Ontario peut en tirer profit. Les dépenses de la classe moyenne, particulièrement celle de la région de l'Asie-Pacifique, devraient plus que doubler partout dans le monde pour passer à 56 billions de dollars américains en 2030. En outre, le Canada tente actuellement de conclure de nouvelles ententes commerciales qui contribueront à ouvrir et développer de nouveaux marchés à l'étranger, notamment en Amérique du Sud, en Inde, au Japon et en Corée du Sud.

Dans les principales économies développées, telles que les États-Unis et l'Europe, il y aura une augmentation de la demande, par les entreprises et les consommateurs, de produits et de services toujours plus complexes. L'Ontario continuera d'être un endroit attrayant pour la fabrication de pointe, ce qui aura pour effet d'augmenter les exportations de matériel et de services, et d'élargir les liens internationaux au sein des chaînes d'approvisionnement. En outre, l'Ontario demeurera une voie d'accès au marché nord-américain de plus de 139 millions de consommateurs qui sont accessibles en moins d'une journée de route.

[2] Deloitte Canada, *L'avenir de la productivité : L'heure du réveil pour les entreprises canadiennes*, 2013.

Industries du savoir

Les industries du savoir représentent une part de plus en plus grande de l'économie provinciale. Selon la définition de l'OCDE, il s'agit d'industries dont les activités s'appuient sur un recours important à la R-D, à la technologie de pointe et à un capital humain hautement qualifié. Les industries du savoir représentent quelque 30 % du PIB et de l'emploi en Ontario, et sont plus axées sur les exportations que d'autres industries. On trouve des industries du savoir tant dans le secteur de la fabrication de pointe (p. ex., aérospatiale) que dans celui des services (p. ex., services financiers).

Scientifiques et ingénieurs composant la main-d'oeuvre de l'Ontario — GRAPHIQUE 3.7

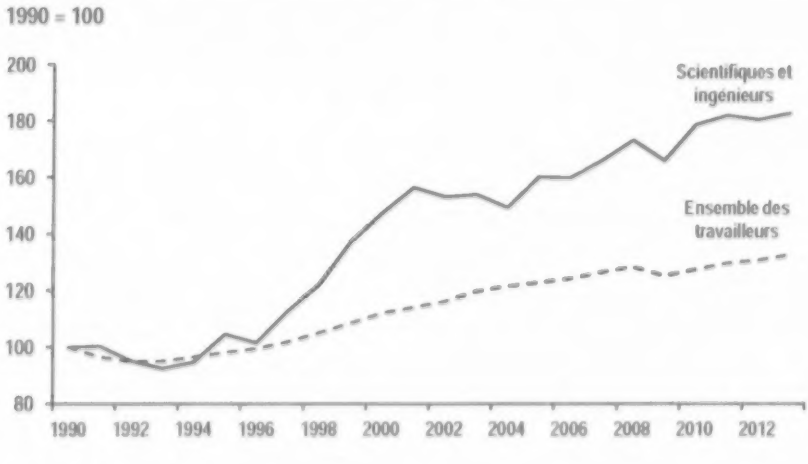

Source : Statistique Canada

La croissance de la main-d'oeuvre scientifique est une tendance positive de l'économie ontarienne. Les scientifiques et les ingénieurs jouent un rôle crucial dans une économie du savoir, car ils sont étroitement liés à l'innovation, qu'il s'agisse de nouveaux biens ou services. La main-d'oeuvre scientifique englobe des professionnels et des techniciens dans les sciences physiques et de la vie, les mathématiques, l'ingénierie, l'architecture et la technologie de l'information. En Ontario, elle comptait plus de 530 000 personnes en 2013, affiche une croissance plus rapide que l'emploi dans son ensemble depuis 1997, et représentait 40 % de tous les travailleurs scientifiques canadiens en 2013.

Transition pour les services aux entreprises et la fabrication

En raison de la transformation de l'économie ontarienne, d'autres secteurs, tels que celui des services financiers, prennent de plus en plus d'importance.

Secteurs des services financiers et des services aux entreprises

Les secteurs des services financiers et des services aux entreprises illustrent bien la façon dont l'Ontario s'adapte et se transforme. L'Ontario continue de prospérer en tant que centre canadien des sièges sociaux pour les services financiers et les services aux entreprises, la région du grand Toronto et de Hamilton venant en tête. Les services financiers et aux entreprises sont les deux secteurs ontariens faisant l'objet d'échanges internationaux qui fournissent le plus d'emplois au total, établissant des liens avec d'autres villes et marchés à l'échelle mondiale, tant au Canada qu'à l'étranger, notamment en vue de les desservir. Le pourcentage des emplois totaux attribuable à ces secteurs est passé de 12,8 % en 1993 à 16,4 % en 2013.

La part de l'emploi des services aux entreprises, qui englobent les services professionnels, tels que l'architecture et l'ingénierie, et un large éventail d'autres services de soutien, est passée de 7,8 % en 1993 à 10,8 % en 2013. La croissance de ce secteur continuera d'être stimulée par le virage vers les services axés sur les compétences et le savoir, tandis que la mondialisation et la distribution numérique à distance élargissent les débouchés sur les marchés partout dans le monde.

Le secteur des services financiers, qui englobe les activités bancaires et celles des assurances et des valeurs mobilières, est un important moteur de l'économie ontarienne. Il représente 8,9 % du PIB et 5,6 % de l'emploi. Sa part de la production de l'ensemble de l'économie est presque deux fois plus importante que sa part des emplois, ce qui indique que sa productivité est au-dessus de la moyenne.

Services financiers et services aux entreprises : Part de l'emploi en Ontario

GRAPHIQUE 3.8

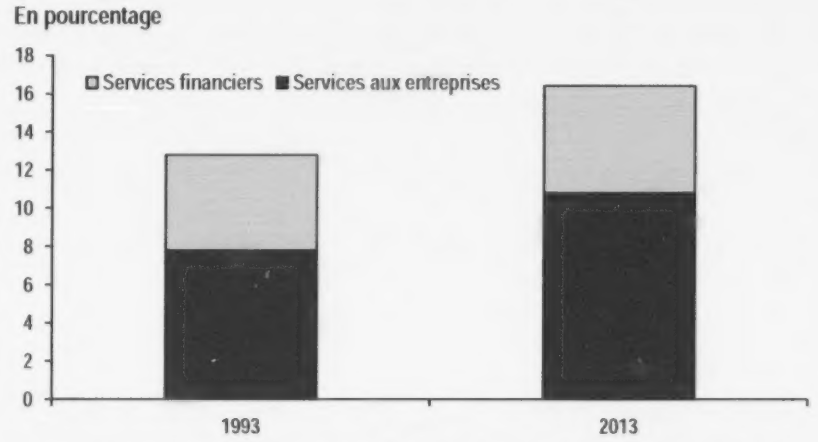

Nota : Les services aux entreprises comprennent les services professionnels, scientifiques, techniques et administratifs, mais non les services logiciels et les services de conception.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Entre 1997 et 2012, la croissance de la production réelle du secteur des services financiers a été supérieure à celle de l'ensemble de l'économie. L'accroissement de la production continuera d'être stimulé par une demande intérieure et étrangère croissante, ainsi que par de nouvelles technologies novatrices, telles que les paiements électroniques et mobiles. L'évolution démographique contribuera aussi à l'accroissement de la demande de services financiers liés à l'épargne et à la retraite, et à un plus grand recours à des services consultatifs plutôt qu'à des services de prêts et d'emprunts.

Le Canada jouit toujours d'une solide réputation à l'échelle internationale et est reconnu par le Forum économique mondial comme le pays regroupant les banques les plus sûres au monde, pour la sixième année de suite. En outre, Toronto continue d'être la capitale financière du Canada et un centre financier de calibre mondial. La ville abrite un grand nombre de banques, de maisons de courtage, de compagnies d'assurances et de caisses de retraite importantes. En tant que centre financier international, Toronto occupe un rang important et se classe neuvième dans le monde selon le magazine *The Banker* et quatorzième selon le Global Financial Centres Index du Royaume-Uni.

Les exportations canadiennes de services financiers ont plus que doublé au cours des 10 dernières années, le meilleur rendement de tout secteur pour cette période[3]. Les investissements directs étrangers (IDE) du secteur des services financiers représentent les IDE sortants du Canada les plus importants, avec 40 % du total, suivi de ceux des secteurs de la fabrication et des mines.

Le gouvernement continuera de travailler avec le secteur des services financiers pour conserver et rehausser sa réputation et son classement à l'échelle internationale, améliorant ainsi ses perspectives en matière de compétitivité et de croissance.

Un secteur financier solide, résilient et efficace joue un rôle important pour la croissance à long terme du PIB et la productivité. Non seulement il canalise l'épargne en vue de procurer des fonds aux entreprises à des fins d'investissement, mais il favorise aussi la répartition efficiente du capital et de la richesse en plus d'assurer des opérations financières modernes et efficaces, ce qui contribue à la productivité. Le secteur financier de l'Ontario est toujours solide et stable. Il regroupe les banques les plus sûres au monde et une bourse, la Bourse de Toronto, qui se classe au septième rang internationalement sur le plan de la capitalisation boursière.

Les marchés des capitaux de l'Ontario sont bien réglementés et favorisent les investissements sûrs, stables et attrayants. Le gouvernement a toujours à coeur de moderniser les lois sur les valeurs mobilières et le cadre réglementaire pour assurer la solidité et l'efficacité des marchés. L'Ontario est un champion de longue date de la création d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières au Canada, élément essentiel au maintien et à la croissance de l'industrie des services financiers au pays. En 2013, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Canada ont annoncé qu'un accord de principe avait été conclu en vue d'établir un régime coopératif en matière de réglementation des marchés financiers devant être mis en place d'ici le 1er juillet 2015. Ce régime protégera mieux les investisseurs, favorisera l'efficience des marchés financiers canadiens et gérera des risques systémiques.

[3] K. Audet, M. Burt et G. Sutherland, *Ensuring the Future: Understanding the Importance of Toronto's Financial Services Sector*, Le Conference Board du Canada, novembre 2013.

Fabrication

L'Ontario est le centre de fabrication du Canada, représentant 45 % des emplois et 46 % du PIB de ce secteur au pays. Comme on l'a mentionné plus tôt, les tendances à l'échelle mondiale ont entraîné une réduction de la taille relative des secteurs de la fabrication des pays avancés, dont le Canada.

L'Ontario fait aussi face à des défis sur le plan de la concurrence dans certaines industries traditionnelles à forte intensité de main-d'oeuvre ou d'énergie. Dans certains des territoires qui lui font concurrence, tels que les États des Grands Lacs, le secteur de la fabrication a aussi fait l'objet d'une importante restructuration, englobant la mise en oeuvre de mesures de contrôle des coûts. Quelques-uns ont pris des mesures pour affaiblir le pouvoir de négociation du mouvement syndical, en instaurant notamment des lois sur le droit de travailler. Bien que plusieurs États américains aient adopté des lois antisyndicales depuis de nombreuses décennies, ces lois ne correspondent pas aux valeurs de la société ontarienne et ne constituent pas nécessairement un facteur de réussite pour le secteur de la fabrication.

En outre, le début de la production du gaz de schiste a contribué à limiter les coûts de l'énergie. Certains de ces territoires jouissent actuellement d'une reprise de l'activité manufacturière.

Les solides facteurs économiques fondamentaux de l'Ontario aideront à maintenir la résilience et la productivité du secteur de fabrication de pointe. De nouvelles technologies, telles que l'impression tridimensionnelle et la robotique de pointe, pourraient accélérer l'évolution de la structure du secteur de la fabrication à l'avenir.

La mondialisation continue de favoriser une plus grande spécialisation dans le secteur de la fabrication, les entreprises mettant l'accent sur les éléments de la chaîne de valeur d'un produit ou service qu'elles peuvent produire le plus efficacement ou auxquels elles peuvent ajouter le plus de valeur grâce à l'amélioration des technologies et des procédés.

Les entreprises ontariennes qui disposent de technologies novatrices et de travailleurs hautement qualifiés auront la possibilité d'accroître leur spécialisation dans les activités de fabrication à forte valeur ajoutée pour renforcer leur potentiel en matière d'exportations. La stratégie ontarienne d'expansion commerciale Visées mondiales peut aider les compagnies à accroître et diversifier leur accès aux marchés d'exportation, permettant ainsi une plus grande intégration dans les chaînes de valeur mondiales. La croissance des industries primaires dans l'Ouest canadien offrira aussi des possibilités aux entreprises ontariennes, qui pourront notamment fournir des biens et des services à la chaîne d'approvisionnement pour la production de sable bitumineux.

Le gouvernement continuera aussi de s'assurer que les règlements ontariens régissant les entreprises sont judicieux et imposent le fardeau le plus léger possible aux entreprises afin qu'elles puissent atteindre leurs objectifs.

Secteur automobile

L'Ontario demeure un des principaux territoires en Amérique du Nord pour la fabrication de véhicules automobiles, même si la production de véhicules se fait de plus en plus dans des territoires où les coûts sont moindres, dont le Mexique et les États américains du sud. Pour conserver une solide base d'usines de montage de véhicules et de fabrication de pièces automobiles dans la province, le gouvernement continue de collaborer avec les principaux fabricants automobiles pour les aider à obtenir des investissements considérables en Ontario. Les intervenants, dont les syndicats, déploient aussi des efforts en vue de s'attaquer à des enjeux liés à la compétitivité de l'industrie dans la province.

Outre ces investissements en Ontario, l'entente de principe conclue récemment entre le Canada et l'Union européenne en vue de la signature de l'Accord économique et commercial global permettra aux fabricants ontariens de véhicules et de pièces automobiles d'accéder à de nouveaux marchés grâce à des mesures de réduction des tarifs.

Technologies de l'information et des communications (TIC)

Les technologies de l'information et des communications sont des technologies habilitantes ou des plates-formes clés. Elles continueront donc de sous-tendre la compétitivité et l'efficacité des industries des secteurs public et privé au sein de l'économie, tout en comblant les besoins croissants découlant des consommateurs et des activités de loisirs, au pays et à l'étranger. La dépendance de plus en plus grande à l'endroit des TIC d'un grand nombre d'industries ainsi que des pays industrialisés et des économies émergentes en expansion rapide continuera de stimuler la croissance de ce secteur au cours des prochaines décennies.

La part du marché de l'emploi de l'Ontario attribuable aux TIC est passée de 3,3 % en 1993 à 4,0 % en 2013. Cette augmentation est attribuable aux innovations constantes et à l'éventail de nouvelles technologies, dont la numérisation de renseignements de toutes sortes grâce aux téléphones cellulaires et à d'autres dispositifs destinés aux consommateurs et aux entreprises. L'industrie des logiciels représente près de la moitié des emplois du secteur et continuera de prendre de l'expansion.

Le secteur croissant des TIC de l'Ontario a de nombreux atouts qui favorisent sa compétitivité, dont une solide base de R-D et un bassin de travailleurs qualifiés talentueux. Cela permettra au secteur de continuer à augmenter sa part du marché de l'emploi au cours des décennies à venir. Le gouvernement appuie la croissance du secteur ontarien des TIC en investissant dans la formation, l'éducation et une infrastructure moderne. La province appuie aussi la R-D et l'investissement grâce à des subventions, des crédits d'impôt et d'autres programmes de financement.

Technologies de l'information et des communications (TIC) : Part de l'emploi en Ontario GRAPHIQUE 3.9

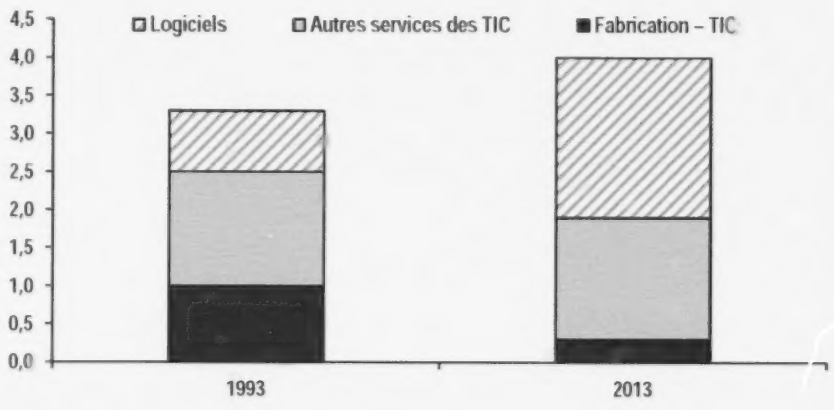

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Sciences de la vie

Les industries des sciences de la vie, qui englobent la recherche et la production pharmaceutiques, les appareils médicaux ainsi que les services scientifiques et les services de laboratoire, continuent de repousser les limites pour la recherche et la fabrication de produits et la prestation de services qui aident à maintenir et à améliorer la santé, et à lutter contre la maladie.

Les industries des sciences de la vie représentent environ 3 % de l'emploi du secteur des entreprises de l'Ontario et jouent un rôle important au sein de l'économie. L'emploi au sein de ces industries a augmenté considérablement entre 1993 et 2013.

La croissance de l'emploi a été la plus marquée dans le secteur des services scientifiques et de laboratoire. L'emploi y a augmenté de 127 % entre 1993 et 2013; il s'est accru de 41 % dans le domaine des appareils médicaux et de 70 % dans le domaine de la production pharmaceutique. À l'échelle mondiale, le secteur pharmaceutique est en train de se restructurer et on assiste à un regroupement des activités en raison de la baisse de la productivité liée à la recherche, des pressions de plus en plus fortes pour la réduction des coûts et de la concurrence accrue.

Le gouvernement de l'Ontario aide à accroître la capacité de production et de recherche et à établir de précieux partenariats avec d'autres territoires pour la mise au point et la promotion de produits et services de grande valeur dans la province.

Croissance de l'emploi en Ontario dans les industries des sciences de la vie

GRAPHIQUE 3.10

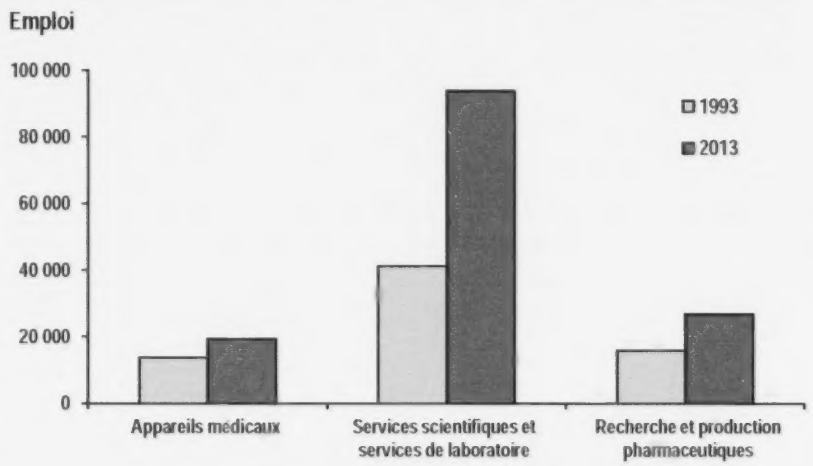

Sources : Statistique Canada (Enquête sur la population active) et ministère des Finances de l'Ontario.

Industries primaires

Les industries primaires jouent un rôle relativement moins grand dans l'économie de l'Ontario que dans celle d'autres provinces, mais leur apport à l'économie reste important, tout particulièrement dans le Nord de l'Ontario.

Mines

L'Ontario demeure un chef de file au Canada en matière d'exploration minière et de production minérale, ainsi qu'un acteur important à l'échelle mondiale pour le financement d'entreprises minières. La province se classe parmi les 10 premiers producteurs mondiaux de platine, de nickel et de cobalt et est aussi un important producteur d'or, d'argent, de cuivre et de zinc. La province fait aussi partie d'un groupe restreint de territoires qui produit, traite et met en marché des diamants.

L'Ontario est un centre international de financement d'entreprises minières, plus de la moitié des sociétés minières au monde étant cotées à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de croissance TSX, représentant une capitalisation boursière de près de 250 milliards de dollars en 2013.

Les prix des ressources toujours élevés devraient favoriser considérablement l'augmentation de l'exploration et de l'exploitation minières au cours des prochaines décennies. Le Cercle de feu est un territoire du Grand Nord de l'Ontario riche en ressources minérales avec des gisements connus de chromite et de nickel, d'une valeur pouvant atteindre 50 milliards de dollars. Ce territoire créera d'énormes possibilités d'affaires et de croissance pour les industries minières et dérivées locales.

Foresterie

Le secteur forestier, pierre angulaire de l'économie du Nord de l'Ontario, a fait face à d'importants défis au cours des dernières années en raison de changements structurels subis par la demande de nombreux produits forestiers, tels que le papier journal, ainsi que des effets de la récession mondiale et de la faiblesse du marché du logement aux États-Unis. Cependant, la demande accrue de bois d'oeuvre découlant de la reprise de la construction domiciliaire aux É.-U. et de la forte demande mondiale de pâtes de bois font augmenter les prix et créent d'importants débouchés pour les sociétés ontariennes. Il existe des débouchés supplémentaires dans la production de produits ayant une plus grande valeur ajoutée comme la fibre de rayonne faite à partir de pâte de bois. En plus de la bioénergie, ces nouvelles possibilités devraient stimuler la croissance du secteur au cours des années à venir.

Agriculture et agroalimentaire

Le secteur de l'agriculture est le fondement de l'économie des régions rurales de l'Ontario, tandis que le secteur de la transformation des aliments et des boissons est l'un des secteurs de la fabrication les plus dynamiques de la province.

Des gens de partout dans le monde recherchent de plus en plus les aliments diversifiés d'excellente qualité produits en Ontario, ce qui crée des occasions d'accroître les échanges internationaux. La première ministre Kathleen Wynne a mis le secteur agroalimentaire, englobant les services de restauration de gros et de détail, au défi de doubler ses exportations et de créer 120 000 emplois d'ici 2020.

Les marchés intérieurs offrent aussi des possibilités de croissance. L'intérêt accru que suscitent les aliments locaux et l'évolution de la demande à l'endroit de produits de meilleure qualité plus spécialisés créent également de nouvelles occasions. La stratégie relative aux produits alimentaires locaux de l'Ontario, englobant la *Loi de 2013 sur les aliments locaux*, qui a été adoptée récemment, contribuera à sensibiliser la population ontarienne aux produits cultivés ici, à accroître l'accès à ces produits et à en stimuler les ventes.

La future vigueur de l'industrie repose sur un secteur agricole stable et innovateur. Le soutien accordé aux entreprises agricoles ontariennes, notamment dans le cadre de l'ensemble de programmes de soutien agricole Cultivons l'avenir 2, s'échelonnant sur cinq ans, mis sur pied en association avec le gouvernement fédéral, continuera à fournir aux agriculteurs des programmes de gestion des risques ainsi que des programmes visant à améliorer la productivité et l'innovation.

CHAPITRE 4 : PERSPECTIVES FINANCIÈRES À LONG TERME

INTRODUCTION

Le présent chapitre présente certaines des incidences que la croissance démographique et économique à long terme de l'Ontario pourrait avoir sur la demande future de services publics. On le fait selon trois perspectives :

1. L'importance de la viabilité financière pour assurer la prestation et la protection à long terme des services publics;
2. Les moteurs clés de la demande à l'égard des services publics, dont la santé, l'éducation et la formation, les services sociaux et les services à l'enfance, d'autres programmes gouvernementaux et l'infrastructure publique;
3. L'incidence de la viabilité financière d'un point de vue intergouvernemental, tout particulièrement la tendance selon laquelle la viabilité financière fédérale est assurée au détriment des provinces et des territoires.

1. Importance de la viabilité financière

La viabilité financière est essentielle pour permettre aux Ontariennes et aux Ontariens de continuer à bénéficier des services publics dont ils ont besoin, à l'heure actuelle et à l'avenir. En prenant des mesures pour assurer la viabilité financière à long terme, le gouvernement s'assurera de disposer des ressources nécessaires pour payer ces services publics et de la souplesse voulue pour faire face aux nouvelles pressions imprévues pouvant survenir.

Comme il en est question dans *La Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire*, les préoccupations au sujet de la viabilité financière ne découlent pas de la situation économique actuelle des pays, mais plutôt de la capacité des gouvernements de relever les défis à long terme en ce qui a trait aux facteurs démographiques et à la croissance économique[1].

[1] A. Schick, « Sustainable Budget Policy: Concepts and Approaches », *La Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire* 5, n°1 (2005), p. 107-126.

Malgré l'incertitude qui persiste quant à la reprise de l'économie mondiale à la suite de la récession de 2008-2009, dans le budget de 2013, le gouvernement a réitéré son engagement à équilibrer le budget d'une façon équitable et responsable d'ici 2017-2018. Équilibrer le budget tout en faisant de nouveaux investissements stratégiques stimulera la croissance, créera des emplois et renforcera les services publics à long terme.

Les revenus du gouvernement de l'Ontario seront en grande partie déterminés à long terme par la voie prise par la province sur le plan économique. Des politiques stimulant la croissance de l'économie contribueraient à une plus forte hausse des revenus. Cela aiderait à financer la prestation des services publics et à assurer la viabilité financière de la province.

Le rapport entre les revenus autonomes et le produit intérieur brut (PIB) nominal de l'Ontario tend à diminuer. Il est passé de 15,6 % en 1999-2000 à 13,6 % en 2012-2013. Les réductions d'impôt ont contribué à cette diminution.

Une légère tendance à la baisse devrait se poursuivre au cours des 20 prochaines années, le rapport entre les revenus autonomes et le PIB nominal devant s'établir à 12,4 % d'ici la fin de la période de projection à long terme (voir le graphique 4.1). Cette tendance à la baisse découle du ralentissement de la croissance des taxes basées sur le volume et des sources de revenus non fiscaux.

Rapport entre les revenus autonomes et le PIB, 1990-1991 à 2034-2035

GRAPHIQUE 4.1

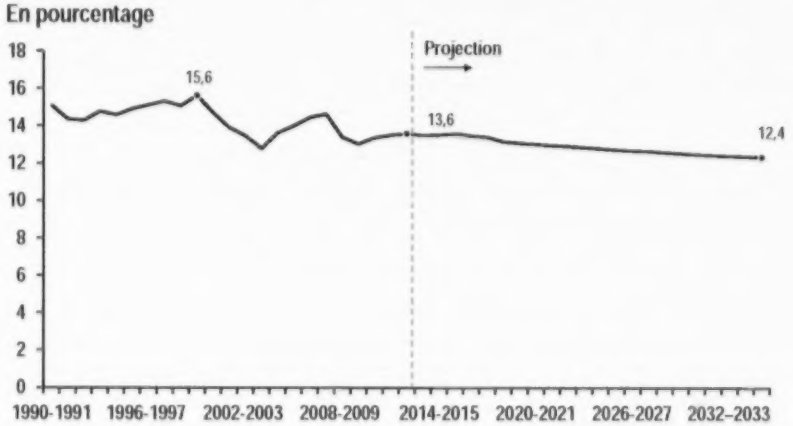

Nota : Les revenus autonomes désignent les revenus totaux moins les transferts fédéraux. Les revenus historiques ont été redressés pour tenir compte des modifications apportées à la communication de l'information financière en vertu desquelles les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires ont été transférés des charges aux revenus et les crédits d'impôt remboursables ont été transférés des revenus aux charges.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

La viabilité financière dépend également de la capacité du gouvernement de contrôler le niveau de la dette et, par conséquent, les charges liées à l'intérêt sur la dette. Dans le cadre de son plan visant à assurer la viabilité financière à long terme, l'Ontario s'est engagé à réduire son rapport dette nette-PIB pour le ramener à 27 %, son niveau d'avant la récession. Cela permettra de maintenir l'intérêt sur la dette à un niveau raisonnable et de protéger les générations futures de la hausse des frais d'intérêt, qui risqueraient de réduire les fonds destinés aux priorités du gouvernement.

2. Demande de services publics

L'évolution des caractéristiques démographiques de l'Ontario, conjuguée aux défis économiques externes et internes, devrait accroître la demande de services publics.

Le gouvernement prend déjà des mesures responsables pour améliorer l'efficience et l'efficacité des services publics pour en assurer la viabilité à long terme. Par exemple, il poursuit la mise en oeuvre des recommandations de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario. La Commission a fourni de précieux conseils à la province sur la meilleure façon possible de dispenser des services publics efficaces et efficients et de parvenir à un équilibre budgétaire durable.

C'est en Ontario que les dépenses de programmes par habitant sont les plus basses parmi les provinces canadiennes. L'incidence des défis démographiques et économiques à long terme sur la demande de services publics variera selon les secteurs. Les défis propres à chaque secteur et les mesures que le gouvernement prend maintenant pour assurer la viabilité à long terme sont décrits ci-après.

Dépenses de programmes du gouvernement de l'Ontario, 2009-2010 à 2012-2013 GRAPHIQUE 4.2

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Soins de santé

Le secteur de la santé procure à la population de l'Ontario les programmes et les services qui répondent à ses besoins en matière de soins de santé. Les services englobent principalement : les soins médicaux d'urgence, les services de chirurgie et de diagnostic offerts dans les hôpitaux et les services aux patients hospitalisés, les services des médecins et d'autres praticiens qui sont couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario; les services liés aux médicaments sur ordonnance pour les personnes âgées dans le cadre des programmes publics de médicaments de l'Ontario; les services de soins infirmiers et de soutien personnel dans les foyers de soins de longue durée; les services de soins à domicile; les programmes de promotion des modes de vie sains et de prévention des maladies.

Le secteur de la santé est le secteur auquel le gouvernement de l'Ontario consacre le plus de dépenses, représentant plus de 40 % des dépenses totales de programmes de la province. Étant donné la taille du secteur, les perspectives quant aux inducteurs de coûts et aux possibilités de les atténuer sont particulièrement intéressantes.

Inducteurs de coûts

Parmi les facteurs qui contribuent à accroître la demande de services de santé, mentionnons les caractéristiques démographiques, notamment le vieillissement et la croissance de la population, l'augmentation du nombre de fois où on a recours au système de santé (croissance de l'utilisation) et l'inflation.

Le vieillissement de la population de l'Ontario est un inducteur de coût clé pour les services de santé. Les personnes de plus de 65 ans ont beaucoup plus recours au système de santé, les dépenses consacrées aux services de santé pour les personnes âgées étant environ trois fois supérieures à la moyenne des dépenses consacrées aux services destinés à l'ensemble de la population.

Tableau 4.1	Dépenses du gouvernement provincial par habitant en matière de santé, par groupe d'âge, en Ontario, en 2011, en dollars courants		
Groupe d'âge	Dépenses par personne ($)[1]	Pourcentage de la population, chiffres réels de 2011	Pourcentage de la population, projection 2035
<1	10 224	1,1	1,0
1 – 4	1 434	4,4	4,1
5 – 14	1 169	11,2	10,7
15 – 44	1 882	40,8	36,5
45 – 64	3 234	28,4	24,0
65+	11 706	14,2	23,8
65 – 74	7 567	7,6	11,4
75 – 84	13 593	4,7	8,4
85 +	24 214	1,9	4,0
Total	3 657	100,0	100,0

[1] Moyenne pondérée.

Sources : Institut canadien d'information sur la santé, Statistique Canada et projections démographiques du ministère des Finances de l'Ontario (printemps 2013)

En 2011, les personnes âgées représentaient 14,2 % de la population globale de la province, environ 1,9 million d'Ontariennes et d'Ontariens étant âgés de 65 ans et plus. Le nombre de personnes âgées habitant en Ontario devrait presque doubler pour passer à 4,1 millions d'ici 2035. Le pourcentage de personnes âgées au sein de la population de la province devrait alors être de 23,8 %, ce qui est nettement supérieur au pourcentage actuel.

Population âgée de 65 à 74 ans, de 75 à 84 ans et de 85 ans et plus en Ontario, 1971 à 2035 GRAPHIQUE 4.3

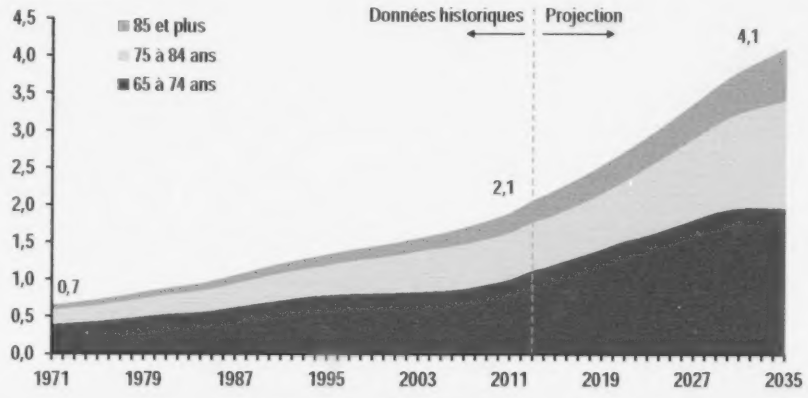

Sources : Estimations de Statistique Canada, 1971 à 2013, et projections du ministère des Finances de l'Ontario (printemps 2013).

L'utilisation accrue des services de santé est également un inducteur de coût des dépenses en santé, et particulièrement dans le cas des personnes ayant des troubles de santé complexes, qui ont souvent besoin de services de santé. Ces personnes sont parmi les 5 % de patients qui comptent pour les deux tiers des coûts de santé[2]. Ce sont le plus souvent des patients ayant de multiples troubles complexes et de multiples maladies chroniques (p. ex., diabète, maladie du coeur, maladie respiratoire chronique, cancer) et des personnes qui ont une maladie mentale ou une dépendance.

L'inflation est aussi un facteur clé de la hausse des dépenses en santé, les variations de prix étant historiquement plus importantes que dans l'économie en général. L'incidence de l'inflation sur les coûts des services se fait surtout sentir au niveau de la hausse de la rémunération ainsi que des coûts associés aux nouveaux médicaments et aux nouvelles interventions et à l'équipement médical fortement axés sur la technologie[3].

---

[2] W. Wodchis, *High Cost Users, Driving Value with a Patient-Centred Health System*, Health System Performance Research Network, 2013.

[3] Institut canadien d'information sur la santé, *Facteurs d'accroissement des dépenses de santé*, 2011.

Augmentation des prix en santé – Ontario

GRAPHIQUE 4.4

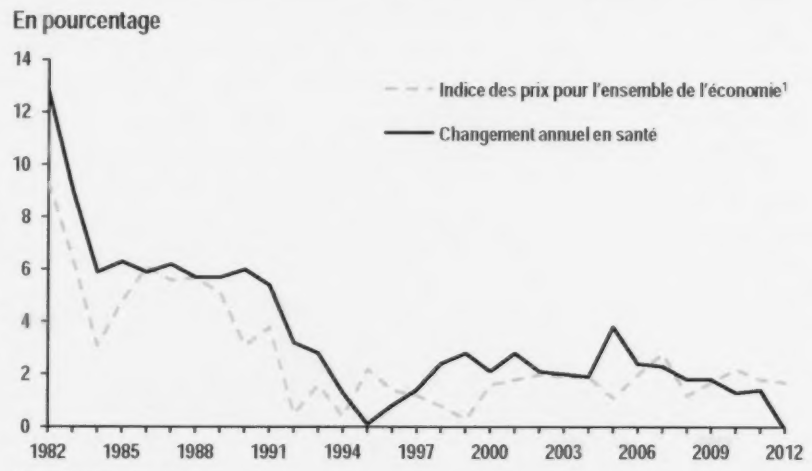

[1] Indice implicite de prix, PIB.
Source : Statistique Canada.

Atténuation des pressions exercées sur les coûts

Un grand nombre d'inducteurs de coûts exercent des pressions sur les dépenses de santé, mais il existe des possibilités de maîtriser les coûts pour assurer la viabilité du système de santé tout en maintenant la qualité des soins en Ontario. On peut notamment faire la promotion de modes de vie sains, mieux renseigner les patients, modifier la structure du système, élargir le champ d'exercice des professionnels de la santé, appuyer les décisions de financement fondées sur des éléments probants et tirer profit des progrès technologiques.

Les programmes et les services visant à promouvoir un mode de vie sain et à prévenir et gérer les maladies chroniques aident à atténuer la demande de services de santé. En outre, les mesures prises par les gens, telles que de bonnes habitudes alimentaires, un programme d'activités physiques régulières et des initiatives de sensibilisation, peuvent aider à prévenir la maladie et éviter les soins médicaux coûteux plus tard. Tout cela peut aussi contribuer à réduire le niveau d'obésité, qui est associé à de nombreuses maladies chroniques.

Les connaissances des gens peuvent aussi jouer un rôle dans la réduction des coûts de santé. Par exemple, de meilleures connaissances au sujet des effets de l'usage du tabac ont entraîné la réduction des taux de tabagisme, ce qui permet d'améliorer la santé des gens et d'éviter des coûts. Renseigner le public sur les options qui existent pour recevoir des soins à l'extérieur des hôpitaux peut aussi contribuer à diminuer les coûts au sein du système. Dans de nombreux cas, une personne pensera d'instinct à se rendre à la salle des urgences d'un hôpital pour se faire traiter. Cela peut être attribuable à une méconnaissance des options possibles pour recevoir les soins les plus appropriés.

En 2010-2011, plus de 271 000 consultations aux salles des urgences des hôpitaux de la province auraient pu être dirigées vers d'autres fournisseurs de soins primaires. Ces consultations aux salles des urgences sont évitables et les patients en question auraient pu recevoir des soins de haute qualité à un coût inférieur ailleurs qu'à l'hôpital[4]. Renseigner les patients sur les services de santé offerts dans la communauté peut aider à alléger la pression exercée sur les salles des urgences des hôpitaux dont les services sont plus coûteux et amener les gens à recevoir des soins dans la collectivité.

Des changements apportés à la structure du système, tels que l'amélioration de l'intégration des soins autour du patient, peuvent aider à réduire la dépendance aux soins aigus des hôpitaux, faire participer davantage le fournisseur de soins primaires et accroître les soins dispensés dans la collectivité. Un rapport préparé par l'Institut C.D. Howe indique que plus une personne est attachée à son groupe de soins primaires, plus faibles sont les coûts globaux pour le système de santé[5].

La notion d'autre niveau de soins (ANS) permet aussi de démontrer qu'une meilleure intégration des soins peut améliorer les résultats des patients et réduire les coûts. Les patients en attente d'un ANS sont définis d'une façon générale comme étant des personnes qui occupent un lit dans un hôpital bien qu'elles n'aient pas besoin de ressources et de services aussi intensifs que ce qu'on retrouve là. Selon une étude, on estime que chaque tranche de 10 % de patients en attente d'un ANS qui passe de soins dans un milieu des soins actifs à des soins à domicile permet d'économiser quelque 35 millions de dollars[6].

---

[4] Ministère de la Santé et des Soins de longue durée, *Plan d'action de l'Ontario en matière de soins de santé : De meilleurs soins aux patients grâce à un meilleur rendement de nos dollars investis en santé*, 2012.

[5] D. Drummond, *Therapy or Surgery? A Prescription for Canada's Health System*, Institut C.D. Howe, 2011.

[6] Association des centres d'accès aux soins communautaires de l'Ontario, Fédération des programmes communautaires de santé mentale et de traitement des toxicomanies de l'Ontario et Association des hôpitaux de l'Ontario, *Ideas and Opportunities for Bending the Health Care Cost Curve: Advice for the Government of Ontario*, avril 2010.

Une autre façon de maîtriser les coûts consiste à donner la possibilité aux professionnels de la santé, tels que les pharmaciens, les infirmières praticiennes et les préposés aux services de soutien à la personne, de mettre à contribution l'ensemble des fonctions de leur champ d'activité. Cette pratique permet non seulement d'améliorer l'accès aux soins pour les patients, mais aussi de réduire les coûts au sein du système de santé, certains soins étant dispensés par des fournisseurs de services à moindre coût[7].

Les soins fondés sur des données probantes favorisent une meilleure utilisation des ressources en santé en mettant l'accent sur la prestation des soins dont l'efficacité est reconnue. Les décisions de financer ou non certains tests et certaines interventions devraient être fondées sur des données qui démontrent qu'ils sont appropriés et efficients, et qu'ils permettent d'améliorer les résultats des patients. Certains de ces changements fondés sur des données probantes étaient des éléments clés des ententes de 2012 sur les services de médecin. En outre, des conseils de la qualité des services de santé ont été établis en Ontario pour faire des recherches sur les pratiques, les interventions et les médicaments qui sont efficaces et qui optimisent la valeur des fonds consacrés à la santé, et documenter le fruit de ces recherches[8].

Par exemple, en juin 2010, le Comité consultatif ontarien des technologies de la santé (CCOTS) a constaté qu'il n'y avait pas assez de données cliniques pour appuyer le financement de bilans de vitamine D pour les personnes à faible risque. En décembre 2010, le gouvernement a restreint les bilans courants de vitamine D pour la population ontarienne en santé. En outre, en mars 2010, le CCOTS a publié des lignes directrices pour le dépistage des femmes à risque élevé de cancer du sein et a recommandé que ces femmes fassent partie d'un programme de dépistage organisé, comportant des services de coordination et de suivi. En juillet 2011, la portée du Programme ontarien de dépistage du cancer du sein a été élargie grâce à l'établissement de centres de dépistage des cas à risque élevé de cancer, qui aiguillent les personnes vers des services d'évaluation et de tests génétiques et offrent des services d'imagerie par résonance magnétique, de mammographie et de diagnostic aux femmes de 30 à 69 ans à risque élevé de cancer du sein.

---

[7] Commission de la réforme des services publics de l'Ontario, *Des services publics pour la population ontarienne : Cap sur la viabilité et l'excellence*, 2012.

[8] Drummond, 2011.

Les progrès technologiques peuvent aussi contribuer à changer la façon dont les soins de santé sont dispensés et, par conséquent, atténuer la hausse du coût des interventions. La chirurgie de la cataracte illustre les avantages à tirer de ces progrès. Cette intervention se faisait traditionnellement dans les hôpitaux. Grâce aux progrès technologiques, les chirurgies de la cataracte peuvent être faites dans des cliniques de la collectivité, améliorant ainsi l'accès aux services et l'expérience des patients, et réduisant les coûts tout en maintenant des soins de haute qualité[9].

Un certain nombre d'autres interventions se font désormais dans des cliniques de la communauté, qui sont plus efficientes que les hôpitaux. Pensons notamment au projet de pathologie du Réseau universitaire de santé de Toronto et de Générale Électrique, au service de coloscopie dispensé par des infirmières praticiennes du Centre Sunnybrook des sciences de la santé et à la réparation des hernies à l'hôpital Shouldice à Toronto[10].

Éducation et formation

Les caractéristiques démographiques influent sur les effectifs dans les écoles élémentaires et secondaires

Le secteur de l'éducation comprend les programmes et les services qui appuient l'éducation élémentaire et secondaire. Le gouvernement de l'Ontario verse des fonds à chacun des conseils scolaires de district au moyen d'une formule de financement fondée sur les effectifs scolaires et des facteurs locaux, comme la situation démographique et géographique des conseils.

Le nombre d'enfants inscrits à l'école est le plus grand inducteur de coûts du secteur de l'éducation en Ontario, et l'augmentation du nombre d'enfants varie considérablement selon les régions. Le nombre d'élèves entrant dans le système constitue un inducteur de coûts clé, mais des décisions en matière de politiques, telles que la taille moyenne des classes ou les dépenses en immobilisations consacrées à la construction ou la réfection d'écoles, peuvent aussi faire monter les coûts.

---

[9] W. Falk et coll., *Fiscal Sustainability & the Transformation of Canada's Healthcare System – A Shifting Gears Report*, Mowat Centre et School of Public Policy and Governance, Université de Toronto, 2011.

[10] *Ibid*.

Le calcul des effectifs dans les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario est principalement fonction du nombre d'enfants ayant entre 4 et 17 ans. Depuis 2004, le nombre d'enfants dans ce groupe d'âge diminue du fait que les importantes cohortes de personnes nées à la fin des années 1980 et au début des années 1990 n'en font plus partie. Entre 2014 et 2035, le nombre total d'enfants en Ontario devrait augmenter de 0,9 % en moyenne par année. Ce taux est légèrement inférieur au taux global de croissance de la population, qui est de 1,1 %. De plus, le nombre d'enfants appartenant à ce groupe d'âge devrait augmenter de 21,8 %, passant de 2,1 millions en 2014 à 2,6 millions en 2035, un taux beaucoup plus élevé que le taux de croissance de 6,5 % enregistré au cours des 21 dernières années.

Entre 2014 et 2035, le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école élémentaire (entre 4 et 13 ans) devrait augmenter d'environ 1,0 % en moyenne par année. Cependant, le nombre de jeunes en âge de fréquenter l'école secondaire (entre 14 et 17 ans) ne devrait augmenter que de 0,8 % en moyenne par année. Ce taux est inférieur au taux global de croissance de la population, qui est de 1,1 %. Le groupe des enfants en âge de fréquenter l'école secondaire devrait diminuer d'environ 2,1 % entre 2014 et 2017, avant de recommencer à augmenter pour atteindre 739 000 d'ici 2035, soit un peu plus que le niveau actuel de 658 000 enfants.

En 2010-2011, la province a mis en place la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein dans certaines écoles de l'Ontario. Les investissements dans le programme augmentent au fur et à mesure qu'il est mis en oeuvre en Ontario. Le programme devrait être entièrement instauré en septembre 2014.

Entre 2014 et 2035, le nombre d'enfants en âge de fréquenter la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein (entre 4 et 5 ans) devrait augmenter d'environ 0,9 % en moyenne par année. Ce taux est légèrement inférieur au taux global de croissance de la population, qui est de 1,1 %. De plus, le nombre d'enfants appartenant à ce groupe d'âge devrait augmenter de 21,7 %, passant d'environ 293 000 en 2014 à 357 000 en 2035.

Nombre de personnes en âge de fréquenter l'école élémentaire et secondaire et un établissement postsecondaire, 1992 à 2035 – Ontario GRAPHIQUE 4.5

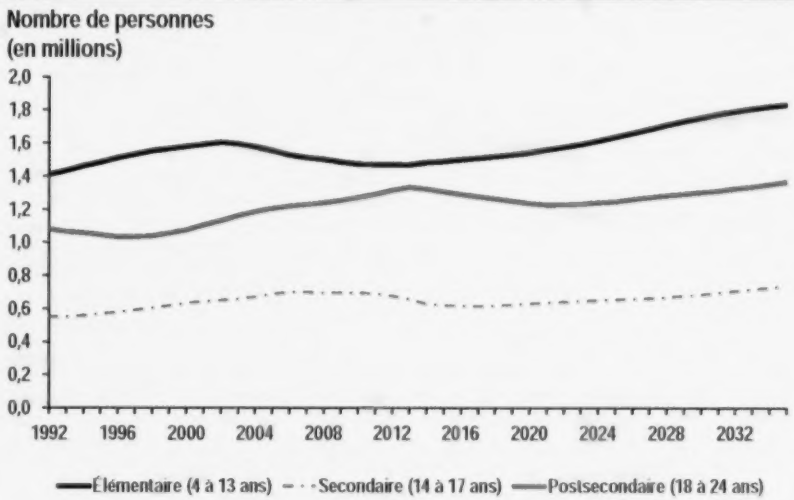

Sources : Estimations de Statistique Canada, 1971 à 2013, et projections du ministère des Finances de l'Ontario (printemps 2013).

Demande continue en matière d'éducation postsecondaire et de formation

La demande en matière d'éducation postsecondaire découlant des besoins associés à l'économie mondiale et à l'innovation technologique, ainsi que de l'évolution démographique continuera d'entraîner la hausse des effectifs en Ontario. Reconnaissant que, de plus en plus, les nouveaux emplois exigent certaines études postsecondaires, le gouvernement continue de s'employer à faire en sorte que 70 % des Ontariennes et des Ontariens âgés de 25 à 64 ans aient fait des études postsecondaires d'ici 2020, conformément à son objectif. En 2013, environ 66 % des personnes de ce groupe d'âge avaient un certificat, un diplôme ou un grade, comparativement à 56 % en 2002.

L'évolution démographique, particulièrement parmi les jeunes en âge de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire (entre 18 et 24 ans), est aussi un facteur clé de la demande en matière d'éducation postsecondaire. On prévoit qu'entre 2014 et 2020, la population de l'Ontario dans ce groupe d'âge diminuera d'environ 85 100, soit 6,4 %. Cependant, après 2020, il augmentera de 137 700, soit 11,2 %, jusqu'en 2035. À court terme, les effectifs devraient afficher une croissance modeste attribuable à la hausse du taux de participation au palier postsecondaire, puis connaître une croissance plus rapide après 2020.

On s'attend à ce que la croissance démographique continue d'être concentrée dans les grands centres urbains. Certaines des régions et des collectivités où on prévoit une forte croissance à long terme ne comptent pas suffisamment de campus. Le gouvernement appuie l'accroissement de la capacité des campus de façon à répondre aux besoins des étudiants de ces régions.

L'Ontario a fait des investissements considérables dans le secteur de l'éducation postsecondaire. Entre 2002-2003 et 2012-2013, le financement annuel de ce secteur a augmenté de 80 %. Au cours de cette période, ces fonds ont permis d'appuyer une augmentation des effectifs de plus de 160 000 étudiants dans les collèges et universités de la province.

En outre, grâce à des investissements dans l'aide financière aux étudiants, le nombre d'étudiants ayant droit à cette aide a plus que doublé. En 2012-2013, plus de 370 000 étudiants ont reçu des prêts et des bourses dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO) et du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario, ce qui représente une augmentation de 150 % depuis 2002-2003.

L'Ontario est en voie d'établir un système d'éducation postsecondaire novateur et axé sur les étudiants qui met l'accent sur la pensée critique, la résolution de problèmes, la collaboration et l'entrepreneuriat. Le gouvernement déploie des efforts pour assurer une transition sans heurt entre l'école secondaire et le système d'éducation postsecondaire, entre les établissements d'enseignement, ou entre l'école et le milieu du travail. Par exemple, le gouvernement appuie des partenariats entre les établissements d'enseignement postsecondaire et l'industrie. Des projets, tels que la relocalisation au parc Downsview à Toronto des programmes de formation en aérospatiale du Collège Centennial et l'établissement d'un centre de l'innovation industrielle permanent au Collège Niagara, permettront d'offrir des programmes d'apprentissage et de formation pratiques pour former la prochaine génération de travailleurs dans le secteur de la fabrication de la province.

On a en outre mis sur pied des initiatives visant à permettre à tous les étudiants d'avoir accès à un enseignement postsecondaire d'excellente qualité dans leur collectivité et à des méthodes didactiques et des modes d'apprentissage interactifs qui mettent l'accent sur la participation.

Les demandes changeantes de la part des employeurs et les progrès technologiques rapides portent à croire qu'il y aura une demande constante en matière de services d'emploi et de formation. Cela englobe le jumelage d'emplois, le renforcement de l'adaptabilité des travailleurs aux progrès technologiques et la disponibilité de travailleurs qualifiés dont les industries en expansion ont besoin. Le gouvernement investit plus de 1 milliard de dollars par année dans Emploi Ontario, un programme qui aide les Ontariennes et Ontariens à accéder à un large éventail de services d'emploi et de formation.

L'Ontario va de l'avant avec son projet visant à moderniser les programmes d'emploi et de formation et à les intégrer à l'échelle du gouvernement à Emploi Ontario. Cela permettra de simplifier et de faciliter l'accès des particuliers et des employeurs aux programmes et aux services et de mieux servir les personnes les plus vulnérables de la province, telles que les bénéficiaires de l'aide sociale, les personnes handicapées, les Autochtones et les jeunes à risque.

Parmi les récentes initiatives mises en oeuvre par le gouvernement pour renforcer les liens avec le marché du travail, mentionnons : des investissements considérables faits dans la Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes en vue de donner aux jeunes une porte d'entrée au marché du travail; la réforme de l'aide sociale afin de renforcer les incitatifs pour la participation au marché du travail; la hausse du salaire minimum pour le faire passer à 11 $ l'heure et le projet de loi portant sur l'indexation du salaire minimum en fonction de l'inflation pour que les travailleurs reçoivent un salaire décent et qu'ils aient des liens plus forts avec le marché du travail.

Atténuation des pressions exercées sur les coûts

L'évolution de la demande sur le marché du travail et dans l'économie est difficile à prévoir, mais des investissements continus dans le secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation pourraient alléger les pressions financières exercées sur le système à l'avenir, tout en préparant mieux les étudiants et les jeunes de la province à faire face aux défis qui évoluent. Ces investissements favorisent aussi l'accroissement de la productivité et la croissance de l'économie de la province. La collaboration continue du gouvernement avec les collèges et les universités aide les étudiants à demeurer compétitifs et à trouver un emploi. Par ailleurs, les programmes de soutien des étudiants et les modifications apportées aux politiques relatives aux droits de scolarité rendent l'éducation postsecondaire plus abordable pour les étudiants. De plus, les soutiens accordés aux jeunes les aideront à faire une transition sans heurts entre les études et le monde du travail.

Services sociaux et services à l'enfance

Les programmes du secteur des services sociaux et des services à l'enfance soutiennent les personnes handicapées, les personnes qui ont besoin d'une aide financière temporaire, les familles à faible revenu, les enfants et les jeunes.

Portée des programmes

L'Ontario possède deux programmes d'aide sociale qui contribuent à fournir une aide financière et un soutien à l'emploi de dernier recours aux Ontariennes et aux Ontariens admissibles. Le programme Ontario au travail offre une aide financière et à l'emploi temporaire aux personnes dans le besoin. Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) accorde une aide aux personnes ayant un handicap qui ont besoin d'un soutien financier pour leurs frais de subsistance, tels que la nourriture et le logement. Le POSPH offre aussi un soutien à l'emploi et aide les personnes handicapées qui peuvent et désirent travailler à se préparer et à trouver un emploi. Ces deux programmes assument le coût des médicaments d'ordonnance par l'entremise du Programme de médicaments de l'Ontario pour tous les bénéficiaires de l'aide sociale. À l'heure actuelle, quelque 455 000 personnes reçoivent des prestations par l'entremise du programme Ontario au travail et 434 000 en reçoivent dans le cadre du POSPH.

L'Ontario accorde aussi du soutien aux personnes ayant une déficience développementale et à leur famille. Une déficience développementale est un trouble qui affecte en permanence le développement intellectuel, social, comportemental ou physique d'une personne. Quelque 370 organismes dispensent les services aux personnes ayant une déficience développementale de la province. Les services offerts permettent à ces personnes de vivre, de travailler et de participer à un large éventail d'activités dans leur collectivité.

En outre, le gouvernement dispense et finance des programmes et des services pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers. On estime qu'il y a jusqu'à 235 000 enfants et jeunes qui ont des besoins particuliers en Ontario. Un grand nombre d'entre eux auront besoin de services toute leur vie pour pouvoir participer à la vie communautaire. Le financement est accordé à plus de 500 organismes bénéficiant de paiements de transfert pour qu'ils dispensent un éventail de programmes, dont des services relatifs à l'autisme, du soutien pour les enfants et les jeunes ayant une déficience développementale, de l'aide aux enfants et les jeunes ayant des problèmes de santé mentale et des services de réadaptation. Les familles peuvent également bénéficier de services de relève pour les aider à dispenser les soins courants aux enfants ayant des besoins particuliers et peuvent aussi avoir accès à des fonds pour des services spéciaux à l'intérieur ou à l'extérieur de la demeure familiale.

Les services de protection de l'enfance sont dispensés par l'entremise de 46 sociétés d'aide à l'enfance, qui aident les enfants et les jeunes qui sont ou ont été victimes de violence ou de négligence, ou risquent de l'être, à vivre dans un milieu plus sûr, plus stable et plus chaleureux. On estime qu'à tout moment en Ontario, 17 000 enfants et jeunes sont pris en charge par les sociétés d'aide à l'enfance, dont quelque 7 000 pupilles de la Couronne.

La Prestation ontarienne pour enfants fournit du soutien à environ 1 million d'enfants dans plus de 500 000 familles. En 2011, elle avait aidé quelque 47 000 enfants à sortir de la pauvreté. La hausse de la prestation annuelle maximale, qui est passée à 1 210 $ en juillet 2013 et à 1 310 $ en juillet 2014, permettra à 90 000 enfants de plus d'en bénéficier. La Prestation ontarienne pour enfants représente un soutien financier que les familles à revenu faible ou moyen, qu'elles travaillent ou non, peuvent recevoir pour subvenir aux besoins de leurs enfants.

Les services de santé mentale pour les enfants et les jeunes sont dispensés par l'entremise de plus de 260 organismes de services communautaires et de santé mentale pour enfants et jeunes et 17 programmes de soins ambulatoires en milieu hospitalier.

Demande de programmes

En général, le nombre de cas traités dans le cadre du programme Ontario au travail suit l'évolution des conditions du marché du travail. La demande de prestations et de services augmente lors des ralentissements économiques, les gens qui perdent leur emploi ayant besoin de soutien financier et de services. Le volume de cas du programme Ontario au travail a augmenté à la suite du ralentissement économique mondial amorcé en 2008-2009. À mesure que l'Ontario se remet de la récession mondiale, la composante cyclique de la demande à l'égard de ces services devrait diminuer.

Le chômage n'est toutefois pas le seul facteur qui a une incidence sur le nombre de cas traités dans le cadre du programme Ontario au travail. Les personnes faisant face à de multiples obstacles à l'emploi sont plus susceptibles d'avoir besoin de l'aide sociale pendant des périodes prolongées ou répétées. Les obstacles à l'emploi, tels que le manque d'expérience et de compétences de base, de même que le manque de logement stable ou de moyens de transport, limitent la capacité à travailler régulièrement.

La hausse du nombre de cas dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) n'est pas directement liée à l'économie. La plupart des clients de ce programme ne peuvent pas travailler en raison d'un handicap mental ou physique important. Depuis 2006-2007, le volume de cas de ce programme a augmenté d'environ 5 % par année et il continuera probablement d'augmenter de 4 % en moyenne par année à l'avenir. La hausse du nombre de cas dans le cadre du POSPH découle du plus grand nombre de personnes qui reçoivent un diagnostic de maladie mentale et du nombre accru de handicaps attribuable au vieillissement de la population.

La demande de services pour les enfants ayant des besoins particuliers est à la hausse. La prévalence connue de certains troubles, tels que l'autisme, a augmenté avec le temps. Les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers font face à de nombreux défis. Ils sont moins susceptibles d'obtenir un diplôme d'études secondaires, de faire des études universitaires et de trouver un emploi, et plus susceptibles de vivre dans la pauvreté, d'avoir recours au système de bien-être de l'enfance et d'avoir des démêlés avec le système de justice pour la jeunesse.

On compte en Ontario quelque 62 000 adultes qui ont une déficience intellectuelle. La demande de services de soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle est déterminée par un certain nombre de facteurs démographiques, notamment : la croissance de la population générale; les progrès médicaux qui permettent aux personnes ayant une déficience intellectuelle de vivre plus longtemps; le fait que les soignants, principalement des parents vieillissants, ne sont plus en mesure de s'occuper de leurs enfants adultes ayant une déficience intellectuelle à la maison. En outre, chaque année, un millier de jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans sont susceptibles d'avoir recours aux services pour adultes ayant une déficience intellectuelle.

Croissance des dépenses

L'augmentation des dépenses dans ce secteur est attribuable aux investissements relatifs à la Prestation ontarienne pour enfants et à la croissance continue des programmes d'aide sociale. Depuis 2009-2010, les dépenses consacrées au secteur de l'aide sociale se sont accrues de 4,6 % en moyenne par année. L'augmentation de l'aide sociale découle d'un certain nombre de facteurs, notamment le fait que les cas du POSPH représentent une part croissante du nombre global de cas d'aide sociale; l'augmentation du nombre de prestations spéciales, telles que des médicaments sur ordonnance et l'allocation de régime alimentaire spécial; la prise en charge par la province de la part des coûts de l'aide sociale assumée par les municipalités; la hausse des taux d'aide sociale.

Atténuation des pressions exercées sur les coûts

Les coûts des programmes sociaux sont atténués par les efforts déployés pour accroître la responsabilité quant aux modalités de financement, renforcer l'intégration des services, déceler des économies possibles pour la prestation des services et mettre en oeuvre des réformes visant à aider les personnes à entrer sur le marché du travail ainsi qu'à améliorer leur état de santé.

Les investissements dans les programmes sociaux contribuent aussi à la croissance économique, un grand nombre des soutiens fournis étant utilisés pour acheter des biens et des services personnels de base, habituellement à l'échelle locale. De nombreuses prestations accordées par le gouvernement sont versées directement aux particuliers et aux familles. Par exemple, la Prestation ontarienne pour enfants (POE), un paiement non imposable, subordonné au revenu, est versée aux familles à revenu faible ou modéré pour les aider à assumer les coûts associés à l'éducation de leurs enfants de moins de 18 ans. La POE contribue à réduire le taux de pauvreté chez les enfants dans la province et à abolir les obstacles financiers à l'entrée sur le marché du travail.

Vu la nécessité d'offrir plus d'occasions aux jeunes de l'Ontario, le gouvernement provincial a annoncé, dans le budget de 2013, la mise en oeuvre de la vaste Stratégie d'emploi pour les jeunes et un investissement de 295 millions de dollars sur deux ans pour appuyer des initiatives visant à favoriser les possibilités d'emploi, l'entrepreneuriat et l'innovation pour les jeunes de la province.

On apporte aussi des modifications aux prestations afin d'offrir à tous plus de possibilités de travailler. Comme cela a été annoncé dans le budget de 2013, les bénéficiaires du programme Ontario au travail et du POSPH pourront conserver la première tranche de 200 $ de leur revenu d'emploi chaque mois avant que leurs prestations d'aide sociale ne soient diminuées. Ce changement facilitera l'entrée sur le marché du travail des bénéficiaires qui font face à de multiples obstacles à l'emploi.

Les changements apportés aux prestations visent aussi à réduire les coûts futurs. Par exemple, Beaux sourires Ontario aide les enfants des familles à faible revenu, qui n'ont pas d'assurance contre les frais dentaires, à recevoir sans frais des services dentaires préventifs et des traitements de base. Ces services contribuent à prévenir les caries et d'autres problèmes dentaires susceptibles de causer des maladies plus tard dans la vie.

Changements récents

La Stratégie de réduction de la pauvreté a été annoncée en 2008 et, grâce à des hausses des soutiens clés, tels que la Prestation ontarienne pour enfants, l'aide sociale et le salaire minimum, les familles disposent de plus d'argent pour combler leurs besoins fondamentaux. Par conséquent, le taux de pauvreté réel chez les enfants de l'Ontario est passé de 15,2 % en 2008 à 13,6 % en 2011.

Pour donner suite à l'engagement pris par la province de sortir les enfants de la pauvreté, le gouvernement a haussé le montant maximal versé annuellement par enfant dans le cadre de la Prestation ontarienne pour enfants, pour le faire passer de 1 100 $ à 1 210 $ en juillet 2013 et à 1 310 $ en juillet 2014.

L'Ontario prend des mesures pour aider les travailleurs à faible revenu en haussant le salaire minimum pour le faire passer à 11 $ l'heure à compter du 1er juin 2014. En outre, le gouvernement propose qu'à partir de 2015, les redressements du salaire minimum soient fonction de l'Indice des prix à la consommation de l'Ontario, ce qui procurerait de la prévisibilité et de la transparence au processus d'établissement du salaire minimum.

Dans le budget de 2013, on a annoncé les mesures initiales prises pour mettre en oeuvre les recommandations clés du rapport de 2012 de la Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario afin d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver un emploi, à conserver une plus grande part des revenus tirés d'un emploi et à améliorer leur sécurité financière.

Autres programmes du gouvernement

Le gouvernement investit dans les programmes liés au développement économique, à la justice et à d'autres programmes gouvernementaux, en vue de stimuler la croissance et la productivité, d'assurer la sécurité des collectivités, de soutenir la gérance environnementale et le développement durable, et de veiller à ce que les services gouvernementaux soient dispensés efficacement et adaptés aux besoins.

Certains programmes sectoriels sont axés sur la demande et dispensent plus de services durant les périodes de ralentissement économique, tandis que d'autres répondent aux exigences de lois ou de règlements. Par exemple, du personnel d'application de la loi du ministère du Travail protège les travailleurs vulnérables en veillant à l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*. En décembre 2013, l'Ontario a déposé le projet de loi 146 qui, s'il est adopté, protégera davantage les participants aux programmes d'éducation coopérative, les stagiaires et les autres apprenants non rémunérés en faisant en sorte qu'ils soient couverts en vertu de la Loi.

À long terme, l'évolution démographique, telle que l'augmentation de la population, ainsi que le rendement de l'économie ontarienne devraient demeurer les principaux moteurs de la demande de programmes gouvernementaux.

Infrastructure publique

Une infrastructure publique moderne et fiable présente des avantages à long terme pour l'économie de l'Ontario et contribue au renforcement de la productivité et de la compétitivité du secteur privé. L'infrastructure améliore aussi la qualité de vie de la population de la province en lui donnant plus de possibilités en matière de transport et en établissant des collectivités où il fait bon vivre.

Bien que l'infrastructure publique ait des avantages à long terme, il est important de tenir compte de ses répercussions sur les finances du gouvernement. Les investissements dans les immobilisations accentuent les besoins d'emprunt du gouvernement, ce qui peut accroître la dette provinciale avec le temps. Ces investissements dans les immobilisations ont une incidence sur l'excédent ou le déficit de la province pendant des décennies en raison des coûts de l'intérêt sur la dette, de l'amortissement et de l'entretien permanent.

Cela dit, pour assurer le bon fonctionnement de l'économie, il est nécessaire d'investir constamment dans le renouvellement de l'infrastructure. Ces investissements contribuent à optimiser l'utilisation des ressources, à réduire les coûts, à maintenir le service et à atténuer les risques. Par exemple, lorsque les routes, les ponts et les autres ouvrages sont bien entretenus, ils durent plus longtemps, ce qui fait économiser de l'argent aux contribuables à long terme. Cela permet aussi d'améliorer la sécurité des déplacements, de réduire la durée des trajets et d'aider les conducteurs en réduisant les coûts de réparation de leur véhicule.

La province a haussé considérablement les investissements dans l'infrastructure publique au cours des dix dernières années. Grâce à ces investissements accrus, près de 40 % de la valeur du portefeuille d'infrastructure diversifié de la province (ayant une valeur de remplacement estimée à plus de 200 milliards de dollars) provient des biens construits pendant cette période. L'investissement continu dans le renouvellement et la remise en état aide à garder ceux-ci en bon état. Toutefois, le reste du portefeuille de la province provient de biens construits il y a des décennies, qui approchent de la fin de leur cycle de vie. Il est donc nécessaire de faire des investissements continus pour les renouveler.

En plus des investissements visant à renouveler l'infrastructure de la province, il faudra en faire d'autres pour répondre aux futurs besoins démographiques et économiques. L'expansion des services de transport en commun, l'amélioration du réseau routier et un meilleur accès aux services de santé et à l'éducation postsecondaire devraient être des éléments importants des dépenses gouvernementales à long terme.

Les décisions relatives à l'infrastructure doivent aussi tenir compte d'un certain nombre de tendances lourdes de conséquences. Les investissements en infrastructure de l'ensemble du secteur public de l'Ontario sont notamment de plus en plus orientés vers la technologie (p. ex., plus d'équipement diagnostique dans les hôpitaux). Ce virage contribue à l'amélioration des services et à la réduction des coûts d'exploitation, mais il exerce des pressions sur les dépenses du gouvernement parce que l'infrastructure technologique doit généralement être remplacée ou mise à niveau plus souvent que l'infrastructure traditionnelle.

D'autres facteurs, tels que le changement climatique pourraient également exercer des pressions sur les futurs investissements dans l'infrastructure (p. ex., dommages causés par des conditions météorologiques exceptionnelles). Un récent rapport de la Chambre de commerce du Canada laisse entendre que le changement climatique pourrait avoir une incidence négative sur le cycle de vie de l'infrastructure publique et « rendre encore plus urgent le besoin d'entretien et de remise en état »[11]. Une nouvelle infrastructure devra aussi être conçue pour résister aux futurs facteurs environnementaux.

[11] Chambre de commerce du Canada, *Les bases d'un Canada compétitif : la nécessité d'investir de façon stratégique dans les infrastructures*, décembre 2013, p. 10.

En période de restrictions budgétaires, la province continue d'envisager des moyens innovateurs de combler les besoins infrastructurels à long terme et d'utiliser les fonds publics de la façon la plus judicieuse possible. Le gouvernement fait des investissements stratégiques dans l'infrastructure, en conformité avec son plan d'infrastructure à long terme, *Construire ensemble*, qui :

- met l'accent sur l'accroissement de la productivité et de la compétitivité;
- adapte les services publics à l'évolution démographique;
- assure une bonne gouvernance en améliorant les pratiques de gestion des biens et en collaborant avec le secteur privé et d'autres gouvernements.

L'Ontario a aussi pris des mesures supplémentaires pour améliorer la planification à long terme de l'infrastructure en déposant le projet de loi 141, la *Loi de 2014 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité*, la première mesure législative portant sur la planification à long terme de l'infrastructure de la province. Si elle est adoptée, cette loi proposée aidera à aligner davantage la planification de l'infrastructure sur les tendances à long terme en vue de maximiser la valeur des investissements dans l'infrastructure provinciale et de favoriser la vigueur de l'économie.

3. Viabilité financière fédérale-provinciale

À long terme, l'évolution des facteurs économiques et démographiques aura d'importantes répercussions sur la demande et la viabilité financière des services publics dont la province assure la prestation. S'ajoutent à ces défis liés à la demande, les enjeux financiers auxquels l'Ontario fait face en raison de changements souvent imprévus apportés aux activités fédérales dans les secteurs de responsabilité conjointe ou aux niveaux de financement, ou encore en raison d'autres exigences pouvant être imposées unilatéralement aux provinces et aux territoires par le gouvernement fédéral. Ces nouvelles orientations fédérales peuvent avoir des effets néfastes pour l'Ontario en exerçant des pressions sur les dépenses, ainsi que sur les revenus sur lesquels compte la province pour financer la prestation de ses services publics.

Récemment, le gouvernement fédéral a pris un train de mesures, comme la réduction de son soutien financier, pour protéger sa propre viabilité financière au détriment des provinces et des territoires. Par exemple, dans le secteur de la santé, auquel est consacrée une des plus grandes parts des dépenses provinciales, les modalités fédérales-provinciales concernant le partage des coûts ont évolué avec le temps. Elles sont passées d'une formule permettant une répartition plus ou moins égale des coûts admissibles entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux à une situation où le gouvernement fédéral a unilatéralement réduit le financement octroyé aux provinces et aux territoires au titre des services de santé.

Dans une étude faite pour le compte du Conseil de la fédération en 2012, on estime qu'en raison de récentes modifications apportées unilatéralement au soutien du gouvernement fédéral au chapitre des dépenses de santé, la part du financement fédéral des dépenses de santé des provinces et des territoires sera réduite davantage pour passer de 20,5 % en 2010-2011 à aussi peu que 17,1 % en 2030-2031[12]. Ce recul surviendra au moment où un soutien fédéral approprié et durable est le plus nécessaire. Rien qu'en Ontario, le nombre de personnes âgées devrait doubler d'ici 2035, ce qui créera des pressions supplémentaires sur les dépenses de santé de la province.

Compte tenu de la tendance du gouvernement fédéral à prendre des mesures unilatéralement, il est très difficile pour l'Ontario de remédier à ce déséquilibre fiscal sans la coopération du gouvernement fédéral. Pour remplacer cette relation à sens unique, la province continue de cherche à créer un partenariat constructif avec le gouvernement fédéral en vue de surmonter les défis auxquels l'Ontario, d'autres provinces et les territoires sont confrontés.

À la différence des provinces et des territoires, qui sont confrontés à des défis en matière de viabilité financière, des organisations, telles que le Bureau du directeur parlementaire du budget fédéral (DPB)[13], prévoient que le gouvernement fédéral devrait atteindre la viabilité financière à long terme. Le *Rapport sur la viabilité financière de 2013* publié par le DPB montre que le gouvernement fédéral atteindra sa propre viabilité financière principalement en limitant les augmentations futures du Transfert canadien en matière de santé (TCS). Par conséquent, si le gouvernement n'intervient pas, financer les soins de santé d'une population vieillissante constituera dorénavant un fardeau financier plus important qui est pris en charge par les provinces et les territoires.

[12] Conseil de la fédération, *Rapport du Groupe de travail du Conseil de la fédération sur les transferts fédéraux*, 2012.

[13] Bureau du directeur parlementaire du budget, *Rapport sur la viabilité financière de 2013*, 2013.

Situation financière du gouvernement fédéral et d'autres gouvernements

GRAPHIQUE 4.6

Nota : Les chiffres négatifs représentent les actifs nets.
Source : Calculs du ministère des Finances de l'Ontario fondés sur les données du Bureau du directeur parlementaire du budget.

En 2012, un rapport du vérificateur général du Canada renforçait les conclusions de cette analyse[14]. Selon ce rapport, approximativement 60 % des améliorations de la situation financière du gouvernement fédéral d'ici 2050-2051 seront attribuables aux modifications fédérales apportées au Transfert canadien en matière de santé.

[14] Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport du vérificateur général du Canada*, automne 2012.

La santé n'est pas le seul secteur où le gouvernement fédéral a pris des mesures qui ont un effet négatif sur les provinces et les territoires.

- Dans son budget de 2012, le gouvernement fédéral annonçait unilatéralement qu'il reculerait l'âge d'admissibilité aux programmes de Sécurité de la vieillesse et de Supplément de revenu garanti, pour le faire passer de 65 à 67 ans. Le Conseil de la fédération est en train de quantifier les incidences de cette modification fédérale qui exercera inévitablement des pressions sur les programmes financés par les provinces, tels que l'aide sociale.
- Comme l'immigration devient la principale source de croissance de la main-d'oeuvre, la coopération entre le gouvernement fédéral et l'Ontario pour aider les nouveaux arrivants à s'intégrer sans heurts au marché du travail prendra de plus en plus d'importance. Au cours de la dernière année, l'Ontario a travaillé en étroite collaboration avec les autres provinces et les territoires pour faire en sorte que les ententes relatives au marché du travail renouvelées comportent un engagement accru de l'employeur à l'égard de la formation, tout en protégeant les programmes pour les Ontariennes et Ontariens vulnérables qui fonctionnent bien, notamment ceux qui sont destinés aux nouveaux immigrants.
- Même dans les domaines où le gouvernement fédéral augmente ses investissements comparativement aux creux historiques, les hausses sont souvent insuffisantes. Prenons le cas de l'infrastructure. Il a été démontré que les investissements publics dans ce secteur ont des répercussions positives sur le rendement économique, mais le gouvernement fédéral n'a toujours pas atteint les niveaux d'investissement qui sont nécessaires. Compte tenu du rôle fondamental de l'infrastructure dans la croissance économique du Canada, les fonds fédéraux accordés pour l'infrastructure devraient se rapprocher davantage des montants investis par l'Ontario et ses municipalités.

Dans l'ensemble, l'orientation choisie par le gouvernement fédéral en vue de gérer son équilibre financier impose un fardeau disproportionné à l'Ontario. Les faits démontrent de plus en plus que le régime actuel d'arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux ne favorise pas la population de la province, bien au contraire. Selon les estimations fondées sur les données de 2009-2010 du rapport de 2013 du Mowat Centre intitulé *Filling the Gap*, l'écart entre l'impôt que la population de l'Ontario verse au gouvernement fédéral et ce qu'elle en reçoit sous forme de programmes et de transferts se chiffrait à 11,1 milliards de dollars[15]. Cet écart n'est tout simplement pas viable pour l'Ontario ni équitable pour la population de la province.

[15] N. Zon, *Filling the Gap: Measuring Ontario's Balance with the Federation*, Mowat Centre, 2013.

L'écart entre ce que la population de l'Ontario contribue à la fédération et ce qu'elle reçoit en retour est clairement illustré dans le cadre du Programme de péréquation. En 2014-2015, la différence entre ce que la population de l'Ontario verse au Programme de péréquation par le truchement de l'impôt fédéral et ce que la province reçoit en retour dans le cadre de ce programme passera à 4,5 milliards de dollars comparativement à 3,1 milliards de dollars en 2013-2014. La contribution nette de la population ontarienne au Programme de péréquation continue d'être la plus importante de toutes les provinces.

Ce que chaque province contribue à/(reçoit de) la péréquation, 2014-2015 GRAPHIQUE 4.7

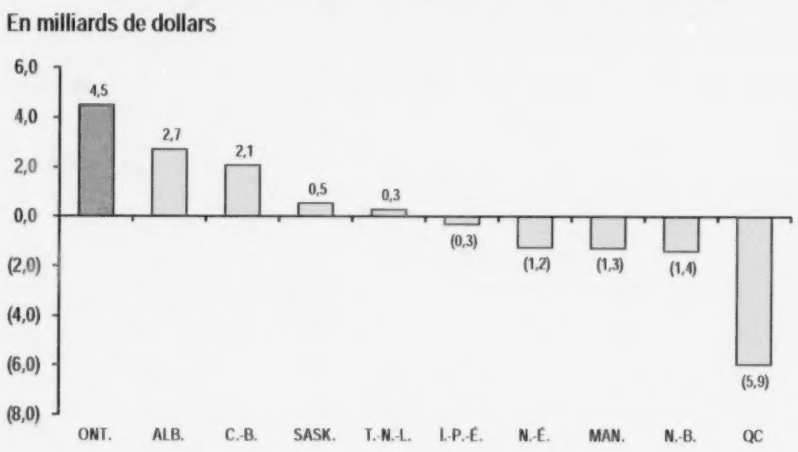

Source : Calculs du ministère des Finances de l'Ontario fondés sur des données de Finances Canada et de Statistique Canada.

L'Ontario ne peut pas, à lui seul, relever les défis des changements économiques et démographiques, en plus d'avoir à combler les écarts causés par les réductions des dépenses imposées par le gouvernement fédéral ou à subir davantage de pressions financières à cause de la dévolution fédérale. Depuis longtemps, la province demande au gouvernement fédéral d'accorder un soutien prévisible et durable pour qu'elle puisse relever les défis auxquels l'Ontario – et le Canada – sont collectivement confrontés. Il est nécessaire d'entamer un dialogue plus approfondi sur la manière de moderniser le régime d'arrangements fiscaux afin d'être mieux à même de relever les défis démographiques et économiques auxquels le pays fait face.

CHAPITRE 5 : LA PRODUCTIVITÉ EN ONTARIO : DÉFIS ET POSSIBILITÉS

INTRODUCTION

La croissance de la productivité est un moteur clé de la prospérité économique et du niveau de vie[1]. En Ontario, les gains de productivité de la main-d'oeuvre du secteur des entreprises et de ses principaux sous-secteurs ont ralenti de façon considérable au cours de la dernière décennie. En outre, l'écart de productivité entre l'Ontario et les États-Unis, son principal partenaire commercial, a continué de s'élargir.

En raison du vieillissement de la population et du ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre ontarienne qui en résulte, les gains de productivité seront particulièrement importants pour la prospérité future de la province. L'un des principaux défis sera d'orienter les politiques gouvernementales pour qu'elles appuient les occasions de développement du secteur privé et favorisent ainsi la croissance de la productivité à l'avenir.

La productivité n'est pas le seul facteur déterminant du bien-être économique. Les termes de l'échange ont aussi une incidence sur ce dernier[2]. De même, la façon dont chaque citoyen participe à la production économique dépend de la distribution des revenus et des politiques d'imposition et de transfert. En outre, la mesure du produit intérieur brut (PIB), la « production », est imparfaite et ne tient pas compte de facteurs négatifs, tels que l'effet de la pollution, et de facteurs positifs, tels que le plaisir gratuit que procurent les parcs et les espaces naturels. La productivité est néanmoins importante et une incapacité à suivre les autres territoires dans ce domaine aura une incidence négative sur la compétitivité de l'Ontario et sur la capacité de ses citoyens à maintenir leur niveau de vie.

La partie 1 du présent chapitre donne un aperçu des tendances historiques en matière de productivité en Ontario. La partie 2 décrit la croissance de la productivité ontarienne relativement à des territoires comparables. Dans la partie 3, il sera question des causes possibles du retard qu'accuse l'Ontario sur le plan de la croissance de la productivité. La partie 4 se concentre sur les initiatives actuelles en matière de politiques et sur les secteurs de politique qui pourraient peut-être favoriser la croissance de la productivité à l'avenir. La partie 5 cerne des moyens que le secteur des entreprises pourrait employer afin de renforcer la productivité à long terme.

---

[1] La productivité se définit comme la relation entre la production et les intrants ou facteurs de production. La productivité de la main-d'oeuvre, le sujet de ce chapitre, se définit comme le rapport entre la production et le facteur travail.

[2] On définit les termes de l'échange comme le ratio du prix des exportations au prix des importations.

1. Tendances historiques en Ontario en matière de productivité

L'analyse de tendances en matière de productivité doit être réalisée à long terme puisque les taux annuels de croissance de la productivité ont tendance à être influencés par les cycles économiques. En décomposant la croissance du PIB réel en deux parties, soit l'augmentation du nombre d'heures travaillées et la croissance de la productivité du travail (c'est-à-dire la production par heure travaillée), on peut comparer les contributions relatives de chacune d'entre elles. Cela permet de mettre en évidence un certain nombre d'éléments importants ayant trait à la période de 1984 à 2011 (graphique 5.1)[3] :

- De manière générale, le facteur ayant contribué le plus à la croissance du PIB réel depuis 1984 est l'augmentation du nombre d'heures travaillées.
  - Au cours des années 1980, le nombre d'heures travaillées suivait de près le PIB réel, ce qui s'est traduit par un fléchissement de la croissance de la productivité de la main-d'oeuvre pendant cette période.
  - Au début des années 1990, la productivité de la main-d'oeuvre a augmenté de façon soutenue tandis que le nombre d'heures travaillées a diminué, ce qui a découlé des pertes d'emploi qui ont eu lieu pendant les récessions qui ont eu lieu de 1991 à 1993.
  - Pendant la deuxième moitié des années 1990, la productivité de la main-d'oeuvre et le nombre d'heures travaillées ont beaucoup augmenté, ce qui a entraîné une forte croissance du PIB réel.
  - Au cours de la dernière décennie, la productivité de la main-d'oeuvre a atteint un plateau, tandis que le nombre d'heures travaillées a augmenté graduellement.

[3] Ce chapitre utilise des données relatives au Canada et à l'Ontario de la base de données des Comptes canadiens de productivité de Statistique Canada qui couvrent la période allant de 1984 à 2011. Statistique Canada a révisé en novembre 2013 sa série de données sur la productivité du travail dans le secteur de l'industrie, mais ces données ne couvrent que les années 2007 à 2012. Statistique Canada recommande d'ailleurs d'employer l'« ancienne » série de données à plus long terme jusqu'à la parution, plus tard cette année, de la nouvelle série révisée qui inclura des données remontant à 1997.

Productivité du travail en Ontario, production et heures travaillées

GRAPHIQUE 5.1

Secteur des entreprises de l'Ontario
(Indice : 1984 = 100)

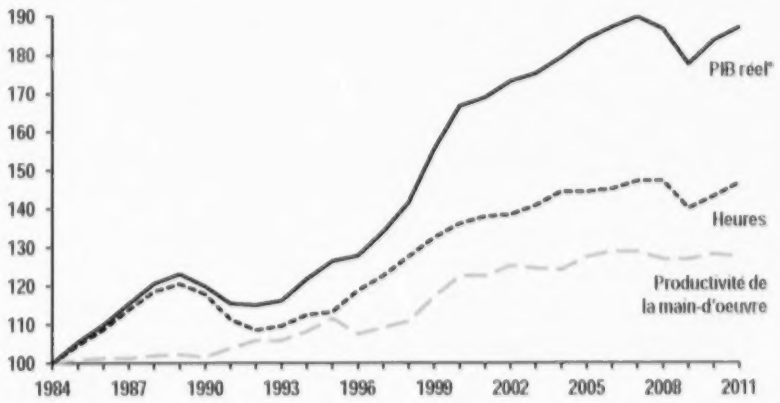

*PIB réel aux prix de base, en dollars de 2002.
Source : Statistique Canada.

2. Croissance de la productivité en Ontario comparativement à d'autres territoires

La croissance de la productivité au Canada et en Ontario a pris du retard sur celle des autres pays du G7 pendant la période de 1984 à 2011 (graphique 5.2). Pendant cette période, le Japon, l'Allemagne et les pays du G7 ont affiché une croissance de la productivité supérieure à celle des États-Unis, alors que l'Ontario et le Canada ont pris un retard considérable à ce chapitre comparativement à leurs voisins des États-Unis.

Productivité de la main-d'oeuvre en Ontario, comparativement à d'autres économies avancées GRAPHIQUE 5.2

Ensemble de l'économie : production réelle par heure travaillée
(en $US, sur la base de la parité des pouvoirs d'achat en 2005)
(Indice : 1984 = 100)

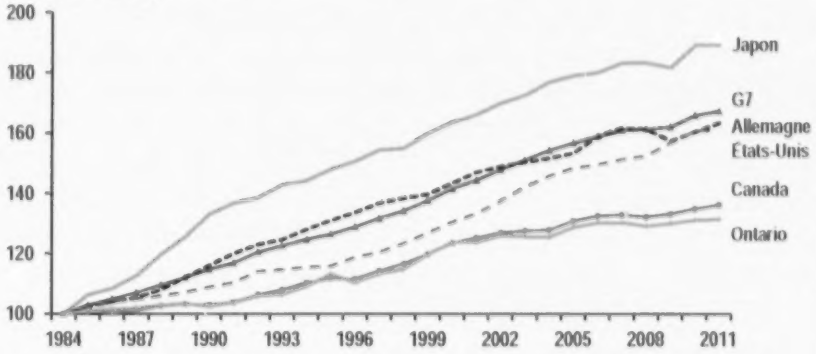

Note : Les chiffres de l'OCDE correspondent à l'ensemble de l'économie et non au secteur des entreprises. Les chiffres relatifs à l'ensemble de l'économie de l'Ontario proviennent des comptes canadiens de productivité et les valeurs en dollars canadiens ont été converties en dollars américains, sur la base de la parité des pouvoirs d'achat en 2005.
Sources : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Au cours de la dernière décennie, la productivité de l'Ontario et du Canada a atteint un plateau, ce qui a contribué à l'élargissement des écarts en matière de productivité avec les autres économies avancées. Bien que de telles comparaisons internationales présentent des défis en raison de problèmes de mesure, elles révèlent ce fait important : la productivité en Ontario et au Canada a pris du retard au cours des trois dernières décennies, si on la compare aux autres principales économies avancées.

Les économies de l'Ontario et du Canada sont fortement intégrées à celle des États-Unis, ce qui fait des États-Unis un repère clé pour effectuer diverses comparaisons entre pays. L'Ontario et le Canada ont connu un élargissement de l'écart de productivité et une baisse de la croissance de la productivité par rapport aux États-Unis (graphique 5.3).

- De 1985 à 2000, la productivité du secteur des entreprises a augmenté en moyenne de 1,3 % par année en Ontario et au Canada, contre 2,1 % aux États-Unis.
- Depuis 2001, l'écart de productivité a continué de s'élargir, en raison notamment du ralentissement de la croissance de la productivité du secteur des entreprises, qui a représenté un taux annuel de 0,4 % en Ontario et de 0,8 % au Canada. En revanche, ce taux annuel a augmenté pour passer à 2,4 % aux États-Unis.

Productivité de la main-d'oeuvre en Ontario, au Canada et aux États-Unis — GRAPHIQUE 5.3

Secteur des entreprises : production réelle par heure travaillée
(Indice : 1984 = 100)

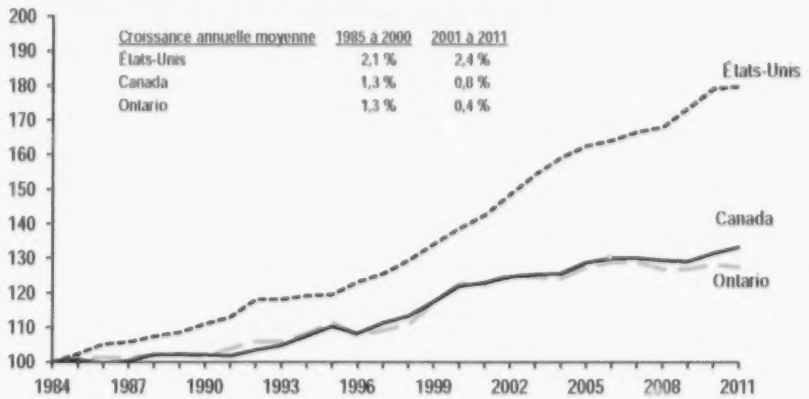

Sources : Statistique Canada, U.S. Bureau of Labor Statistics et ministère des Finances de l'Ontario.

Le Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques[4] a estimé qu'en 2012, le retard pris par la productivité ontarienne était responsable de la majeure partie de l'écart de prospérité de la province (calculé en fonction du PIB par habitant, comparativement à la médiane de 16 concurrents d'Amérique du Nord[5]). Si la productivité de l'Ontario n'avait pas pris de retard, cela aurait pu donner lieu à une augmentation de la consommation personnelle, à davantage d'investissements privés ou publics, ou encore à des services publics supplémentaires.

[4] Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques, *Course Correction: Charting a New Road Map for Ontario,* The Institute for Competitiveness & Prosperity, novembre 2013.

[5] L'écart de productivité de l'Ontario représentait 8 300 $ des 8 000 $ de l'écart de prospérité (compensé en partie par l'« avantage relatif à l'effort de travail », estimé à 300 $).

3. Causes possibles du retard accusé par la productivité en Ontario

La présente section se penche sur la croissance de la productivité en Ontario sur le plan de l'industrie et fait état du rôle que jouent la main-d'oeuvre, les investissements, l'innovation et d'autres facteurs dans la croissance de la productivité en Ontario.

Le ralentissement de la croissance de la productivité dans l'ensemble du secteur des entreprises en Ontario peut être attribuable à une plus faible croissance de la productivité au sein des secteurs individuels ainsi qu'à un déplacement de l'activité économique des secteurs à forte productivité vers les secteurs à faible productivité. Comme l'indique le graphique ci-dessous, l'Ontario a connu une réduction de la croissance de la productivité dans plusieurs importants secteurs à forte productivité, notamment dans les secteurs de la fabrication, des services publics et des mines[6].

Croissance de la productivité de la main-d'oeuvre par secteur en Ontario — GRAPHIQUE 5.4

Secteur des entreprises : production réelle par heure travaillée
(variation annuelle moyenne, en pourcentage)

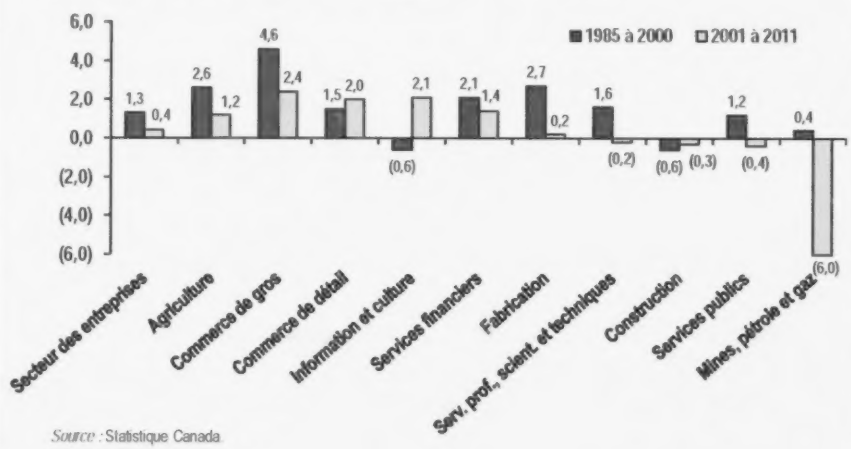

Source : Statistique Canada

[6] Au cours des dix dernières années, les effets de la récession de 2008-2009 sur la croissance de la productivité ont été plus marqués, notamment dans le secteur de la fabrication, que lors des récessions qui ont eu lieu de 1985 à 2000.

La part qu'occupe le secteur de la fabrication à forte productivité de l'Ontario dans l'économie a diminué comparativement au reste de l'économie au cours de la dernière décennie (graphique 5.5). Au sein du secteur de la fabrication, notamment, la taille relative des industries du matériel de transport et des produits chimiques, des secteurs à très forte productivité, a beaucoup diminué (graphique 5.6). Dans le secteur de la fabrication de matériel de transport, les forces structurelles mondiales sont vraisemblablement celles qui ont contribué à cette diminution de manière plus notable que tous les autres facteurs spécifiques liés aux entreprises ou aux usines[7].

Selon de nombreux experts, la baisse relative subie par le secteur de la fabrication est attribuable à la surévaluation du dollar canadien et à l'accroissement de la concurrence mondiale au sein des principaux marchés, tels que les États-Unis. Toutefois, d'autres facteurs y auraient également contribué, notamment de faibles investissements dans les machines et le matériel, en particulier dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC), de faibles dépenses en recherche-développement (R-D), une adoption lente d'innovations par les entreprises et des obstacles réglementaires, particulièrement entre les provinces.

Niveau de la productivité de la main-d'oeuvre par secteur en Ontario — GRAPHIQUE 5.5

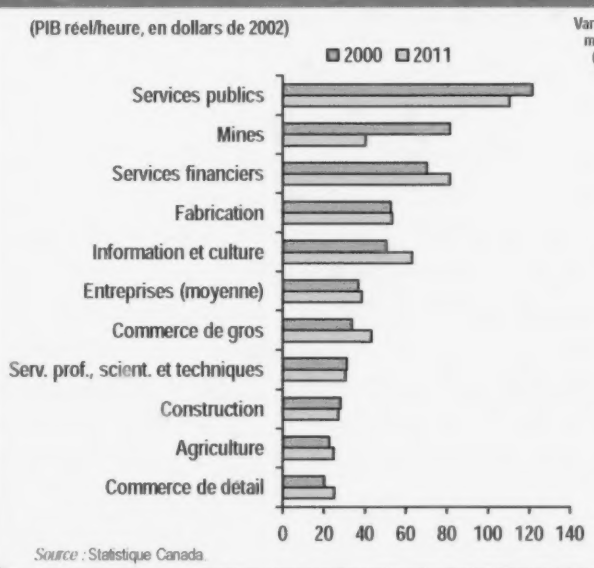

	Variation annuelle moyenne, en % (2001 à 2011)	Variation des parts du PIB nominal, en points de pourcentage (2002 à 2011)
Services publics	-0,4	-0,2
Mines	-6,0	0,6
Services financiers	1,4	1,7
Fabrication	0,2	-9,3
Information et culture	2,1	0,4
Entreprises (moyenne)	0,4	...
Commerce de gros	2,4	0,2
Serv. prof., scient. et techniques	-0,2	0,7
Construction	-0,3	1,7
Agriculture	1,2	-0,3
Commerce de détail	2,0	0,3

Source : Statistique Canada.

[7] En fait, la baisse subie par l'industrie du matériel de transport s'est produite même si on estime que les usines canadiennes de montage d'automobiles sont plus productives que celles qui sont établies aux États-Unis ou au Mexique. Voir, par exemple, J. Stanford, *Productivity in the North American Auto Assembly Industry, 1998–2007*, Travailleurs canadiens de l'automobile, janvier 2009.

Niveau de la productivité de la main-d'oeuvre par secteur de fabrication en Ontario

GRAPHIQUE 5.6

	Variation annuelle moyenne, en % (2001 à 2011)	Variation des parts du PIB nominal, en points de pourcentage (2002 à 2011)
Produits du pétrole et du charbon	-6,1	-0,2
Boissons et produits du tabac	-1,3	-0,1
Matériel de transport	0,5	-3,7
Produits chimiques	-0,7	-0,9
Produits en papier	-0,4	-0,5
Produits informat. et électroniques	0,7	-0,1
Machines	0,0	-0,5
Aliments	0,7	0,0
Métaux (extraction)	3,4	-0,3
Matériel électrique	-1,9	-0,2
Produits métalliques	-0,5	-0,8
Produits en bois	2,9	-0,3
Meubles	-2,2	-0,3
Activités diverses de fabrication	1,1	0,0
Vêtements	-0,6	-0,1

Source : Statistique Canada

Le rôle que joue la main-d'oeuvre dans la croissance de la productivité

Tributaire de l'éducation et de la formation, la qualité de la main-d'oeuvre joue un rôle essentiel dans l'économie sur le plan de la croissance de la productivité et de l'augmentation du niveau de vie. En Ontario, d'importants investissements ont été réalisés dans les connaissances et les compétences de la population, à partir de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein jusqu'à l'éducation postsecondaire. Ces investissements ont déjà donné des résultats positifs. Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans la province est passé de 68 % en 2003-2004 à 83 % en 2011-2012. En outre, 71 % des enfants inscrits en 3e et en 6e année atteignent la norme provinciale en littératie et en numératie, ce qui représente une augmentation depuis 2002-2003, où ce taux était de 54 %. Grâce à un taux d'obtention de titre ou de diplôme d'études postsecondaires s'élevant à 66 % en 2013, l'Ontario continue de bénéficier de l'une des mains-d'oeuvre les plus instruites au monde.

L'Ontario dispose d'une main-d'oeuvre très instruite comparativement aux pays de l'OCDE — GRAPHIQUE 5.7

Études postsecondaires :
Pourcentage de la population adulte (25 à 64 ans), 2011

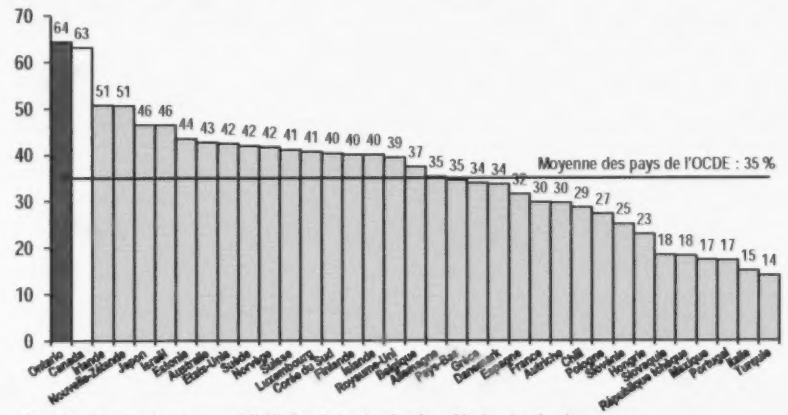

Nota : Les classements par pays sont établis à partir des données disponibles les plus récentes.
Sources : Organisation de coopération et de développement économiques, *Regards sur l'éducation 2013*, et Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Parallèlement, l'Ontario doit faire face à un certain nombre de défis relatifs au marché du travail.

Plusieurs segments de la population ont toujours de la difficulté à intégrer le marché du travail, dont les jeunes, les nouveaux immigrants, les Autochtones et les personnes handicapées.

Certains employeurs et groupes de l'industrie s'inquiètent aussi du fait qu'il existe un déséquilibre des compétences, autrement dit que les qualifications des chercheurs d'emploi ne répondent pas aux besoins des employeurs. Cela laisse entendre que les gouvernements, les employeurs et les établissements d'enseignement doivent collaborer pour veiller à ce que les travailleurs aient les compétences nécessaires pour occuper des emplois à haute productivité.

Il importe tout autant de s'attaquer à la question de l'insuffisance de la formation en milieu de travail offerte par les employeurs. Des études démontrent qu'au Canada, les organisations dépensent moins pour la formation en milieu de travail que celles qui sont établies aux États-Unis, et qu'en Ontario, elles dépensent moins dans ce domaine que celles qui sont établies dans la plupart des autres provinces[8].

Compétitivité des coûts

La compétitivité des coûts de l'Ontario s'est amoindrie au cours des dernières années, car les coûts unitaires de main-d'oeuvre[9] ont considérablement augmenté (graphique 5.8). Les coûts de main-d'oeuvre par unité de production en Ontario ont augmenté de 69 % au cours des 13 dernières années alors que ces coûts n'ont augmenté que de 28 % aux États-Unis[10]. Les principaux facteurs ayant contribué à la hausse substantielle des coûts unitaires de main-d'oeuvre en Ontario sont la faible croissance de la productivité de la main-d'oeuvre et l'appréciation considérable du dollar canadien[11].

---

[8] Selon une étude de 2011 du Conference Board du Canada, entre 2006 et 2010, les organisations canadiennes ont dépensé en moyenne 64 cents pour chaque dollar dépensé par employé par les organisations américaines à des fins d'activités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel. Une autre étude publiée par le Conference Board du Canada en 2009 indiquait que les organisations ontariennes ont affecté chaque année 1,5 % de leur masse salariale à des fins de formation, d'apprentissage et de perfectionnement professionnel de 2004 à 2008, ce qui est inférieur à ce que dépensent à cette fin les autres provinces, mises à part les provinces de l'Atlantique.

[9] Le coût unitaire de main-d'oeuvre correspond au coût moyen de la main-d'oeuvre par unité de production. On le calcule en divisant le coût total de la main-d'oeuvre (la rémunération) par la production réelle ou encore en divisant le coût moyen de la main-d'oeuvre pour chaque unité d'intrants de production par la productivité de la main-d'oeuvre (production par unité d'intrants de production).

[10] La dernière année pour laquelle des données de l'OCDE sont disponibles pour le Canada est 2010. Pour cette raison, cette année a été utilisée pour tous les pays figurant dans ce graphique.

[11] Quand on les exprime en devises nationales, les coûts unitaires de la main-d'oeuvre ont augmenté en Ontario de 26 % pour la période de 1997 à 2010, ce qui est inférieur à l'augmentation de 30 % qu'a connue le Canada et à l'augmentation de 28 % qu'ont connue les États-Unis.

Coûts unitaires de main-d'oeuvre dans certaines économies avancées

GRAPHIQUE 5.8

Coûts unitaires de main-d'oeuvre dans l'ensemble de l'économie, taux de change du marché, en $US, de 1997 à 2010
(variation en pourcentage)

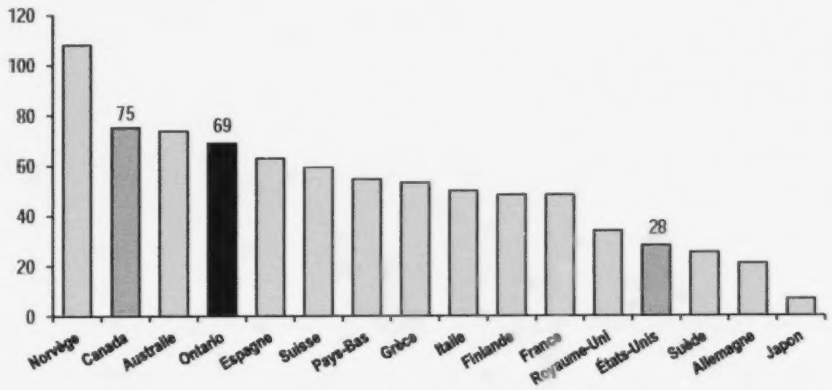

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques et ministère des Finances de l'Ontario.

Investissements des entreprises et croissance de la productivité

De faibles investissements dans les machines et le matériel, en particulier dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC), ont probablement contribué au retard qu'accuse l'Ontario sur le plan de la croissance de la productivité.

Les investissements dans les machines et le matériel jouent un rôle crucial dans la croissance de la productivité de la main-d'oeuvre, non seulement parce qu'ils augmentent le volume de capital par travailleur, mais surtout parce qu'ils permettent d'implanter de nouvelles technologies dans le milieu de travail. L'adoption rapide de nouvelles technologies favorise l'innovation, les gains d'efficience et la hausse de la compétitivité, donnant lieu à un accroissement de la production.

Comparativement à la taille de l'économie, les investissements de l'Ontario dans les machines et le matériel sont restés depuis 1981 à un niveau inférieur à ceux réalisés aux États-Unis et ont considérablement diminué depuis 1998 (graphique 5.9).

Investissements dans les machines et le matériel en Ontario comparativement au Canada et aux É.-U. GRAPHIQUE 5.9

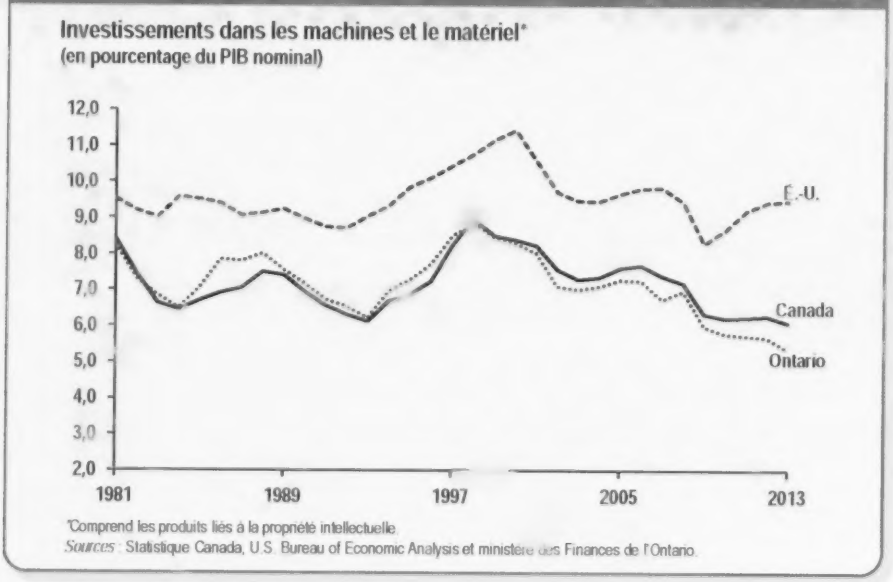

*Comprend les produits liés à la propriété intellectuelle.
Sources : Statistique Canada, U.S. Bureau of Economic Analysis et ministère des Finances de l'Ontario.

Au Canada, les investissements dans les technologies de l'information et des communications (TIC) ont été également insuffisants (graphique 5.10). L'insuffisance de l'investissement dans les TIC (mesuré en calculant les investissements nominaux par travailleur dans les TIC) au Canada par rapport aux États-Unis se fait le plus ressentir sur le plan des logiciels. La différence entre les montants investis dans les logiciels par travailleur au Canada et aux États-Unis, notamment, représentait 85 % de l'écart global sur le plan des montants totaux investis dans les TIC par travailleur en 2012.

Investissements dans les TIC par travailleur au Canada comparativement aux États-Unis GRAPHIQUE 5.10

Secteur des entreprises, en dollars actuels, à parité des pouvoirs d'achat
(en pourcentage)

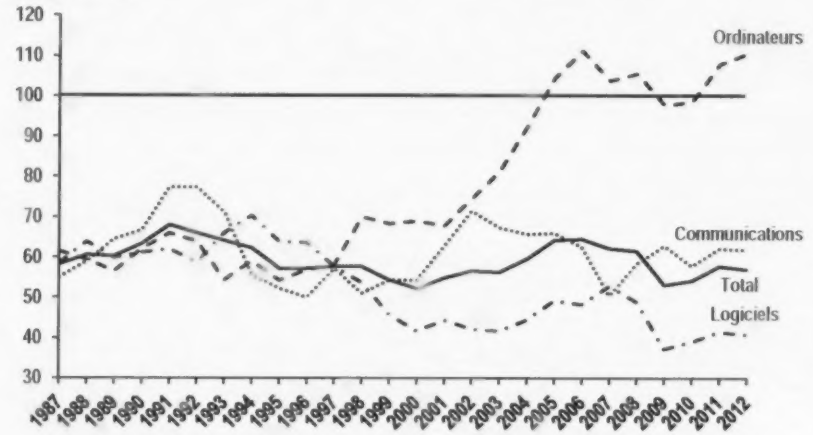

Sources U.S. Bureau of Economic Analysis, Centre d'étude des niveaux de vie et Statistique Canada

Sur le plan du stock de capital en TIC nominal par travailleur, l'écart entre le Canada et les États-Unis est lui aussi considérable; il représente une différence d'environ 55 % (graphique 5.11). Dans l'ensemble, cet écart a été réduit quant aux ordinateurs, mais il est plus prononcé dans le domaine des communications et des logiciels.

Stock de capital net en TIC par travailleur au Canada comparativement aux États-Unis

GRAPHIQUE 5.11

Secteur des entreprises, en dollars actuels, à parité des pouvoirs d'achat
(en pourcentage)

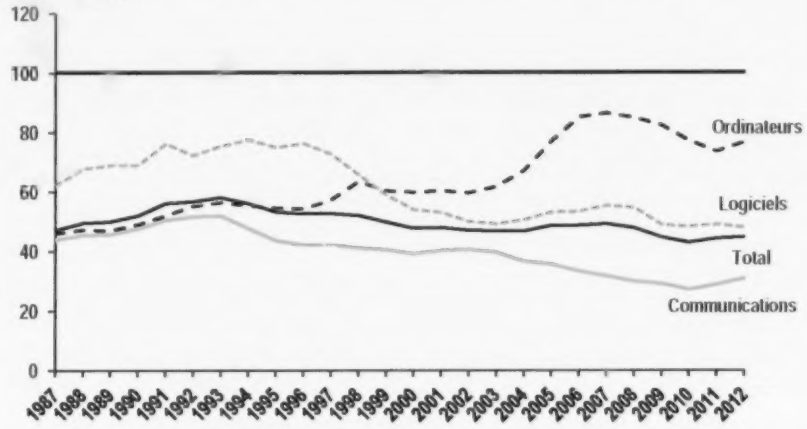

Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis, Centre d'étude des niveaux de vie et Statistique Canada.

Innovation et autres facteurs

En plus des investissements de capitaux et de ceux liés à la main-d'oeuvre, un certain nombre d'autres facteurs jouent des rôles importants dans la croissance de la productivité de la main-d'oeuvre[12]. Parmi ces facteurs, l'innovation est l'un des plus cruciaux.

Innover, c'est ce que font les entreprises pour générer de la valeur économique en créant ou en améliorant des produits, des procédés, des méthodes de marketing ou des pratiques organisationnelles.

Les entreprises canadiennes comptent beaucoup sur les États-Unis depuis longtemps, ce qui est peut-être à l'origine d'une certaine complaisance (équilibre précaire en matière d'innovation) caractérisée par des marges bénéficiaires acceptables, une forte croissance de l'emploi, un dollar canadien faible et une position en amont au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales[13]. Cette complaisance a peut-être limité l'adoption d'innovations par les entreprises dans le cadre de leur stratégie d'affaires, ce qui a contribué à une faible croissance de la productivité.

L'économie de l'Ontario devrait être dotée d'une grande capacité d'innovation. Comme il est indiqué précédemment, la province jouit d'une main-d'oeuvre instruite : 66 % de la population a fait des études postsecondaires. L'Ontario bénéficie également d'un système d'enseignement postsecondaire fortement axé sur la recherche, qui compte 22 universités, 24 collèges et 24 hôpitaux universitaires. En outre, plus de 530 000 scientifiques et ingénieurs étaient employés en Ontario en 2013, ce qui représente 40 % du nombre total de scientifiques et d'ingénieurs au Canada. L'Ontario propose aux entreprises un régime d'imposition concurrentiel, qui comprend des taux effectifs marginaux d'imposition inférieurs à ceux relevés aux États-Unis et aux moyennes affichées par les membres de l'Organisation de coopération et de développement

---

[12] En général, on parle de productivité multifactorielle (PMF) pour se référer aux autres facteurs. La PMF constitue un « reliquat » du calcul de la croissance du PIB, qui tient compte, entre autres, de facteurs difficiles à quantifier comme les améliorations et l'innovation technologiques, la taille de l'entreprise et le roulement des employés, les connaissances entrepreneuriales, la qualité de l'équipe de gestion, l'infrastructure publique, le carcan réglementaire et les actifs incorporels. L'incidence relative des investissements de capitaux et de la PMF sur la croissance de la productivité de la main-d'oeuvre fait l'objet de discussions. Selon les conclusions de plusieurs études menées par Statistique Canada, l'incidence de la PMF au Canada a été faible comparativement aux États-Unis et la croissance de la PMF au Canada a ralenti au cours des dix dernières années. Cependant, d'autres études, notamment celle de Diewert et Yu (2012), ont conclu que le rendement de la PMF a été raisonnablement satisfaisant au Canada et que l'incidence des capitaux a été faible.

[13] Présentation de P. Nicholson lors d'un atelier (Rotman School of Management, Toronto, 2013) : http://www.economics.mcmaster.ca/productivity/Nicholson%20Presentation.pdf. Voir aussi *Paradoxe dissipé : Pourquoi le Canada est fort en recherche et faible en innovation*, Conseil des académies canadiennes, 2013.

économiques (OCDE), ainsi que de généreux crédits d'impôt pour la recherche-développement (R-D). De plus, le gouvernement offre un ensemble de programmes de commercialisation bien rodés qui permettent aux entrepreneurs de transformer leurs idées en produits et en services destinés aux marchés mondiaux.

Malgré cette capacité d'innovation, le bilan de l'Ontario en matière d'innovation des entreprises laisse à désirer. Cela se constate dans les dépenses en R-D des entreprises, l'un des indicateurs d'activité en innovation dans le secteur privé. Les dépenses en R-D des entreprises, en pourcentage du PIB, sont restées inférieures en Ontario par rapport aux États-Unis au cours de la dernière décennie (graphique 5.12), et ce, malgré l'octroi de généreux incitatifs fiscaux et de soutien financier. Cet écart s'est accru depuis 2005, ce qui s'explique en grande partie par une baisse de la R-D dans le secteur de la fabrication en Ontario. La diminution des dépenses en R-D dans la province au cours de la dernière décennie s'observe surtout dans le secteur de la fabrication de matériel de communication[14].

Dépenses en recherche-développement en Ontario comparativement au Canada et aux États-Unis GRAPHIQUE 5.12

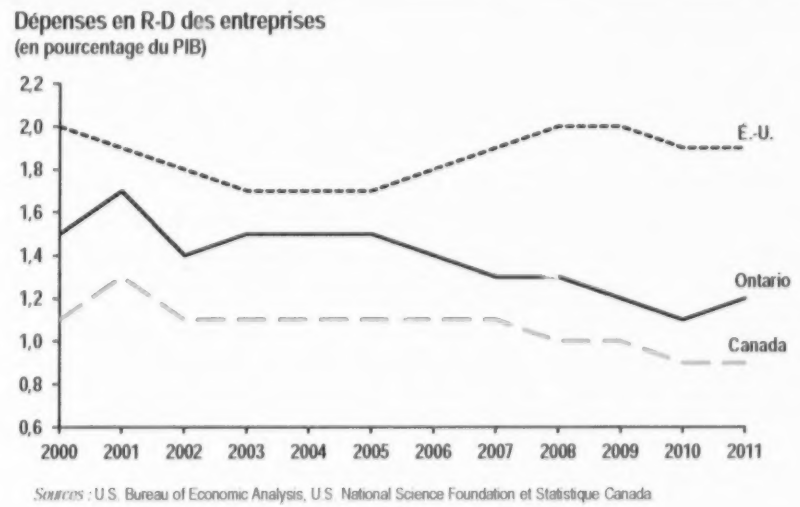

Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis, U.S. National Science Foundation et Statistique Canada

[14] Le secteur de la fabrication de matériel de communication, secteur fortement marqué par la R-D, a connu une chute de la production économique après avoir atteint des sommets en 2000.

L'innovation des entreprises dépend dans une grande mesure de la qualité des équipes de gestion. Le Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques a constaté que les gestionnaires ontariens avaient tendance à être, en moyenne, moins diplômés que leurs homologues américains[15]. Une étude approfondie portant sur un échantillon de plus de 10 000 entreprises établies dans 20 pays a révélé que la qualité des équipes de gestion constitue un facteur ayant une grande incidence sur le rendement global des entreprises et sur leur productivité[16].

L'un des grands points forts du secteur privé en Ontario est sa collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire, qui constitue un indicateur clé de la coopération et une source potentielle de transfert technologique. Parmi les pays du G7, l'Ontario jouit de l'un des taux les plus élevés d'activités de R-D effectuées dans des établissements d'enseignement postsecondaire qui sont financées par des entreprises. En outre, selon des données du bureau américain des brevets et des marques de commerce, l'intensité du dépôt de brevets par des entreprises ontariennes dépasse celle des entreprises de toutes les autres provinces canadiennes et des pays du G7, à l'exception du Japon et des États-Unis. Il y a néanmoins peu de preuves que ces activités se sont traduites par une augmentation proportionnelle de biens et de services novateurs mis sur le marché par les entreprises ontariennes.

---

[15] Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques, *A Push for Growth: The Time Is Now*, Institute for Competitiveness & Prosperity, novembre 2012.

[16] N. Bloom, C. Genakos, R. Sadun et J. Van Reenen, « Management Practices across Firms and Countries », *Academy of Management Perspectives*, février 2012.

Activités de R-D dans le domaine de l'enseignement supérieur financées par des entreprises ontariennes, comparativement à certains pays

GRAPHIQUE 5.13

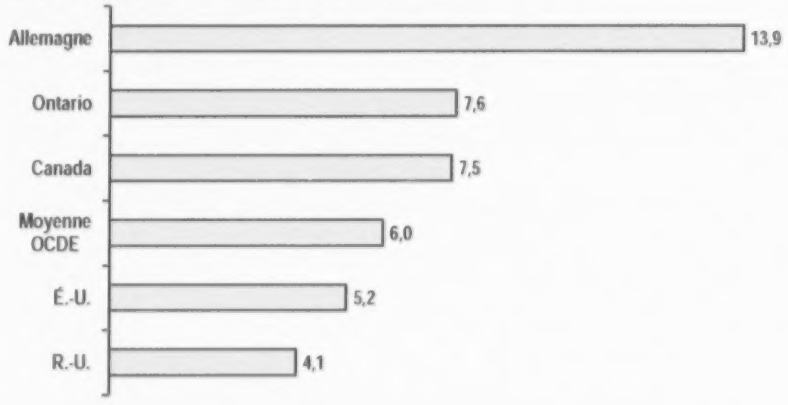

Sources : OCDE et Statistique Canada

Les entreprises en démarrage tirent souvent profit de possibilités technologiques ou commerciales que d'autres entreprises mieux établies auraient ignorées, ce qui a une incidence positive sur la croissance de la productivité à long terme. La disponibilité de capital de risque est souvent liée à la croissance des entreprises qui font preuve d'entrepreneuriat. L'Ontario dispose d'un solide marché du capital de risque. Parmi les pays du G7, l'Ontario n'a du retard que sur les États-Unis sur le plan des investissements en capital de risque par rapport au PIB. Afin d'encourager davantage la croissance des entreprises qui font preuve d'entrepreneuriat en Ontario, il serait peut-être nécessaire de renforcer les liens entre les entreprises, les milieux universitaires et le gouvernement pour accroître l'innovation.

Les investissements dans des actifs incorporels augmentent dans de nombreux pays et régions développés, y compris en Ontario. Les actifs incorporels, qui n'ont pas d'existence physique, mais qui offrent des avantages futurs, dont les logiciels, la R-D, les compétences en matière de gestion et la structure organisationnelle ainsi que le marketing et la promotion de l'image de marque, contribuent considérablement à la croissance de la productivité et de l'économie. En outre, les investissements dans le capital incorporel sont essentiels pour conférer à la province un avantage comparatif sur le plan du commerce international, pour percer les segments de marchés à forte valeur ajoutée des chaînes de valeur mondiale et pour réaffecter efficacement des ressources au profit d'entreprises innovantes.

En Ontario, les investissements dans des actifs incorporels sont une composante importante de la production du secteur des entreprises. On estime qu'en 2008, les investissements dans des actifs incorporels représentaient 10,4 % de la production totale en Ontario[17], ce qui représente un taux plus élevé qu'en Allemagne (7,2 %), en France (7,9 %), en Italie (5 %) et en Espagne (5,5 %)[18], mais moins élevé qu'au Royaume-Uni (10,5 %), aux États-Unis (11,5 %)[19] et au Canada (13,2 %)[20].

Un autre facteur notable qui pourrait expliquer une plus faible croissance de la productivité en Ontario est la concentration relativement forte de petites et moyennes entreprises. Les grandes entreprises sont généralement plus productives que les petites. Selon de récentes études de Statistique Canada[21], il y a une plus grande proportion de grandes entreprises aux États-Unis qu'au Canada. L'écart en matière de productivité entre les petites et les grandes entreprises s'explique notamment par les facteurs suivants : économies d'échelle, coûts des capitaux et différences sur le plan de l'efficacité des gestionnaires. De plus, en 2008, environ 70 % des heures travaillées au Canada étaient attribuables aux petites et aux moyennes entreprises[22] (contre 56 % aux États-Unis). Cependant, la productivité des petites et des moyennes entreprises canadiennes correspondait à 47 % de la productivité des grandes entreprises tandis qu'aux États-Unis, ce taux s'élevait à 67 % cette année-là.

---

[17] T. Muntean, *Intangible Assets and Their Contribution to Productivity Growth in Ontario*, 2013. À paraître au printemps 2014 dans *International Productivity Monitor*. Les données provinciales de 2008 sont les plus récentes dont on dispose.

[18] Données de 2006. B. Van Ark, J. Hao, C. Corrado et C. Hulten, « Measuring Intangible Capital and its Contribution to Economic Growth in Europe », *European Investment Bank Papers*, n° 1, 2009.

[19] *Ibid.*

[20] Données de 2008, J. R. Baldwin, W. Gu et R. Macdonald, « Immobilisations incorporelles et croissance de la productivité au Canada », *La revue canadienne de productivité*, Statistique Canada, 2012.

[21] D. Leung et L. Rispoli, *La répartition du produit intérieur brut et du nombre d'heures travaillées entre les catégories de taille d'entreprise au Canada et aux États-Unis*, Statistique Canada, mars 2014; J. R. Baldwin, D. Leung et L. Rispoli, *Écart entre la productivité du travail au Canada et aux États-Unis selon les catégories de taille d'entreprise*, Statistique Canada, janvier 2014.

[22] Dans les études de Statistique Canada, les petites entreprises sont celles qui comptent 499 employés ou moins (et les grandes entreprises sont celles qui comptent 500 employés ou plus). Cependant, de nombreux analystes considèrent les entreprises qui comptent 499 employés ou moins comme des petites et moyennes entreprises.

Des experts attribuent à la plus lente croissance de la productivité au Canada les obstacles entravant l'accès aux marchés et freinant la concurrence, notamment dans les secteurs clés suivants : transports, télécommunications, services financiers et services professionnels. Parallèlement, plusieurs pays ont pris des mesures afin d'éliminer des obstacles freinant la concurrence dans les principaux secteurs de leur économie, favorisant une plus grande innovation et une réduction des prix au profit des consommateurs.

L'expansion des exportations contribue à renforcer la productivité et la compétitivité, ce qui alimente la croissance de l'économie (graphique 5.14)[23]. Les entreprises qui exportent deviennent plus productives à mesure qu'elles réalisent des économies d'échelle, qu'elles apprennent de leur expérience afin de s'adapter à la concurrence mondiale et qu'elles adoptent des pratiques exemplaires. Par exemple, une étude de 2012 de Statistique Canada a montré que la productivité des fabricants canadiens qui sont entrés sur des marchés d'exportation entre 1990 et 2006 avait augmenté de 2,3 % par an, ce qui est bien supérieur au 0,3 % affiché par les fabricants ayant continué leur activité.

La croissance de la productivité est plus rapide chez les exportateurs

GRAPHIQUE 5.14

Croissance de la productivité canadienne dans le secteur de la fabrication (moyenne annuelle, en pourcentage)

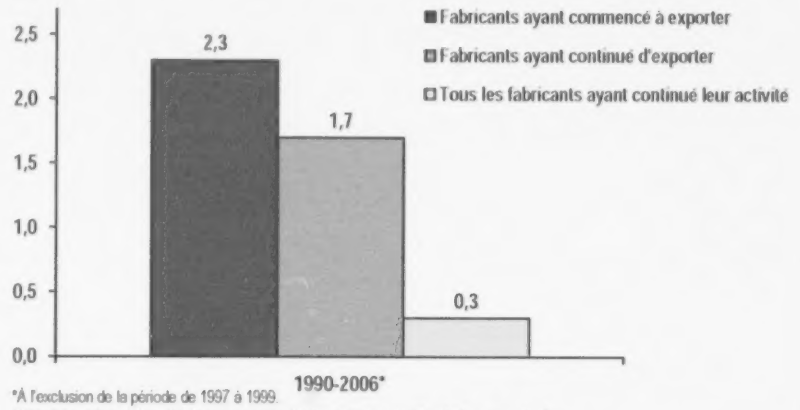

*À l'exclusion de la période de 1997 à 1999.
Nota : La productivité se définit comme la production à valeur ajoutée réelle par employé.
Source : J. R. Baldwin et B. Yan, « Expansion sur les marchés et croissance de la productivité : les nouveaux marchés intérieurs sont-ils aussi importants que les nouveaux marchés internationaux? », Statistique Canada, 2012.

[23] La même étude a aussi démontré que les exportations réalisées par des fabricants vers d'autres provinces canadiennes avaient généré des gains de productivité comparables.

4. Des politiques visant la hausse de la productivité

Le gouvernement de l'Ontario a mis en oeuvre un certain nombre de politiques visant à accroître la productivité et à rendre les entreprises plus compétitives.

Le gouvernement a mis en place un régime d'imposition des entreprises concurrentiel, allégé la réglementation, et amélioré la sécurité et l'efficience des marchés financiers. Par exemple, depuis 2009, le taux effectif marginal d'imposition sur les nouveaux investissements faits par les entreprises a été réduit de moitié. Toutefois, dans bien des cas, les investissements faits par les entreprises dans les technologies qui rehaussent la productivité et l'innovation, comme la R-D, de nouvelles machines et des logiciels, continuent d'être insuffisants.

L'Ontario collabore avec d'autres paliers de gouvernement, avec des entreprises et avec différents groupes afin de rehausser le système d'innovation en améliorant les cadres réglementaires, en faisant des investissements stratégiques dans l'infrastructure, en appuyant l'efficacité et la flexibilité du marché du travail et en mettant en oeuvre des politiques d'expansion du commerce.

L'Ontario a adopté trois principes fondamentaux pour favoriser l'amélioration de la productivité des entreprises et pour permettre aux Ontariennes et aux Ontariens d'accéder à de bons emplois :

- investir dans les gens;
- investir dans une infrastructure moderne;
- instaurer un climat d'affaires dynamique et propice à l'innovation.

Dans son rapport de 2012[24], le Conseil pour l'emploi et la prospérité a déterminé un certain nombre de politiques qui pourraient contribuer à optimiser les possibilités d'exportation de la province, dont organiser des missions commerciales, mettre à profit les relations entre la population multiculturelle de l'Ontario et les économies des marchés émergents, perfectionner les connaissances en gestion et améliorer les capacités d'exportation des petites et moyennes entreprises.

Plusieurs initiatives en matière de politiques pourraient renforcer à long terme la croissance de la productivité et la compétitivité en Ontario en contribuant à la rationalisation de la réglementation, à l'expansion du commerce, au renforcement du marché du travail, au renforcement de l'innovation, à l'appui d'investissements productifs et d'un système financier stable et efficient, au renforcement de la compétitivité et à l'investissement dans l'infrastructure publique.

[24] Conseil pour l'emploi et la prospérité, *L'avantage Ontario*, 2012.

Rationaliser la réglementation

L'initiative L'Ontario propice aux affaires du gouvernement continue de rendre la province plus intéressante pour le développement des affaires tout en protégeant l'intérêt public. Cette initiative a réduit le nombre de règlements de plus de 17 % sur trois ans, allégeant ainsi la charge imposée aux entreprises et aux intervenants.

Favoriser l'expansion du commerce

La province est déterminée à étendre et à diversifier sa base commerciale. La stratégie d'expansion commerciale Visées mondiales élargira la portée du commerce de l'Ontario, notamment vers les marchés émergents en expansion rapide, et profiterait grandement aux secteurs suivants : fabrication de pointe (p. ex., télécommunications, aérospatiale et machinerie); services financiers, services aux entreprises et d'ingénierie; agroalimentaire; matières premières. Cette stratégie aidera les entreprises ontariennes, et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises, à accroître leur réussite à exporter vers des marchés internationaux.

Les ententes commerciales augmentent la concurrence au sein des marchés ontariens. Cela avantage les consommateurs et encourage les entreprises à innover et à se livrer une concurrence féroce.

L'Ontario collabore avec le gouvernement fédéral pour mettre la touche finale à un accord de commerce et d'investissement historique avec l'Union européenne. Cet accord se traduirait par un accès accru aux marchés européens pour les fabricants et fournisseurs de services de l'Ontario, par une augmentation des ventes de biens et services et, conséquemment, par une hausse de la création d'emplois. La province élargit également la portée des exportations ontariennes vers les économies émergentes à forte croissance. Elle collabore entre autres avec le gouvernement fédéral pour conclure de nouvelles ententes commerciales visant à accroître l'accès aux marchés à l'étranger, dont le Partenariat transpacifique, qui compte actuellement 12 nations, et un accord commercial entre le Canada et le Japon. Pour ce qui est de l'accord de libre-échange Canada-Corée, qui a été conclu récemment, l'Ontario demande que soit créé un groupe de travail chargé de surveiller la mise en oeuvre de cet accord et de préparer des rapports sur les barrières non tarifaires imposées par la Corée du Sud afin de déterminer si elles défavorisent les automobiles fabriquées au Canada.

Renforcer le marché du travail

Au cours des dix dernières années, l'Ontario a réalisé d'importants investissements pour faire en sorte que ses travailleurs possèdent les compétences et l'adaptabilité nécessaires pour réussir dans l'économie d'aujourd'hui et de demain. Si on disposait de plus de renseignements sur le marché du travail pour soutenir l'adéquation de l'offre et de la demande d'emploi, cela pourrait améliorer le rendement économique de l'Ontario en contribuant à relier les gens aux emplois et aux employeurs. Des renseignements fiables sur le marché du travail pourraient aider les étudiants, les employeurs et les chercheurs d'emploi à prendre des décisions plus éclairées qui sont plus en phase avec les besoins du marché du travail et de l'économie.

Stimuler l'innovation

Le gouvernement de l'Ontario a mis en oeuvre un grand nombre de politiques et de programmes visant à favoriser l'innovation des entreprises au sein de l'économie de la province. Par exemple, la province a réduit les impôts sur le revenu des sociétés et a réduit les exigences réglementaires imposées aux entreprises. En outre, elle offre d'importantes mesures de soutien à l'innovation par l'entremise de généreux crédits d'impôt pour la R-D, d'investissements en R-D en milieu universitaire et un large éventail de programmes visant à stimuler l'innovation.

Les investissements dans l'innovation permettent aux entreprises d'introduire sur le marché mondial des produits et des services nouveaux ou améliorés, ou d'en réduire les coûts afin de mieux répondre aux besoins de leurs clients. Le gouvernement continuera d'encourager et de soutenir l'innovation pour aider à améliorer la croissance de la productivité en Ontario.

Appuyer des investissements productifs

Une hausse des investissements peut aider les entreprises à devenir plus concurrentielles, tout en contribuant à l'accroissement de la productivité en Ontario. Le gouvernement, en collaboration avec des partenaires de groupes industriels, pourrait aider les entreprises à mesurer leurs investissements dans l'innovation, la formation et la technologie, et à présenter des rapports à ce sujet afin de savoir où elles se situent par rapport aux pratiques exemplaires mondiales, ce qui aiderait les gestionnaires à cerner les domaines qu'il serait possible d'améliorer. Une autre façon d'accroître les investissements productifs des entreprises serait d'avoir recours à des incitatifs fiscaux qui récompenseraient l'augmentation des dépenses en R-D, dans le capital physique et dans la formation des travailleurs.

Appuyer un système financier stable et efficient

Un secteur financier solide, résilient et efficace joue un rôle important pour la croissance à long terme du PIB et la productivité. Non seulement il procure des fonds à des fins d'investissements, mais il favorise aussi la répartition efficiente du capital et de la richesse en plus d'assurer des opérations financières modernes et efficaces, au service de la productivité. Le secteur financier de l'Ontario est toujours solide et stable. Il regroupe les banques les plus sûres au monde et une bourse, la Bourse de Toronto, qui se classe au septième rang internationalement sur le plan de la capitalisation boursière.

Les marchés des capitaux de l'Ontario sont bien réglementés et favorisent les investissements sûrs, stables et intéressants. Le gouvernement a toujours à coeur de moderniser les lois sur les valeurs mobilières et le cadre réglementaire pour assurer la solidité et l'efficacité des marchés. L'Ontario est un champion de longue date de la création d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières au Canada, élément essentiel au maintien et à la croissance de l'industrie des services financiers au pays. En 2013, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral ont annoncé qu'ils avaient conclu un accord de principe visant à mettre en place un régime coopératif en matière de réglementation des marchés financiers, qui devrait être en activité d'ici le 1er juillet 2015. Ce régime protégera mieux les investisseurs, favorisera l'efficience des marchés financiers et gérera des risques systémiques.

Renforcer la compétitivité

Comme on l'a indiqué, une partie du ralentissement de la productivité peut être attribuée à une situation concurrentielle inadéquate dans l'économie canadienne, notamment dans les secteurs de réseaux réglementés comme les transports, les télécommunications et les services financiers, ce qui a des répercussions dans l'ensemble de l'économie[25]. Un rapport de l'OCDE de 2012 sur le Canada souligne qu'il existe aussi des obstacles dans le secteur des services professionnels, notamment au niveau interprovincial[26]. Des mesures destinées à renforcer la compétitivité inciteraient les entreprises de ces secteurs à innover davantage et à commercialiser leurs produits, ce qui stimulerait la productivité[27].

---

[25] Voir G. Bishop, *Competition Matters*, Canada 2020, janvier 2013 et M. Carney, « La productivité : une vertu dans un monde impitoyable », discours prononcé devant l'Ottawa Economics Association, 24 mars 2010.

[26] Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Étude économique du Canada 2012*.

[27] Bishop, 2013 et Carney, 2010.

Investir dans l'infrastructure publique

Les investissements dans une infrastructure moderne améliorent la qualité de vie de la population ontarienne et constituent un moteur clé de la croissance économique et de la prospérité. Depuis 2003, la province a investi presque 100 milliards de dollars dans l'infrastructure publique en vue de remédier à plusieurs décennies de sous-investissement.

Des investissements soutenus sont nécessaires pour contribuer au développement, à l'entretien et à la rénovation de l'infrastructure. Les Ontariennes et Ontariens s'attendent à ce que l'offre actuelle en matière d'infrastructure publique se maintienne et que les investissements dans l'infrastructure soient en mesure de répondre à une plus grande demande de services, qu'ils favorisent la croissance économique et qu'ils permettent de s'adapter aux tendances à long terme. La province continuera de faire d'importants investissements dans l'infrastructure, dans le secteur des transports, des soins de santé et de l'éducation, conformément à Construire ensemble, le plan d'infrastructure à long terme de l'Ontario.

Faisant fond sur son engagement de réaliser la planification de l'infrastructure à long terme, la province a déposé en novembre 2013 le projet de loi 141, *Loi de 2013 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité*. Si elle est adoptée, cette loi, qui traite de la planification à long terme de l'infrastructure, contribuera à harmoniser davantage la planification de l'infrastructure avec les tendances économiques et démographiques afin de maximiser la valeur des investissements dans l'infrastructure provinciale.

Des investissements stratégiques dans l'infrastructure du transport, notamment dans un réseau routier efficace, soutiennent le transport des biens le long des principaux corridors. Les investissements réalisés dans les transports en commun améliorent la mobilité dans les centres urbains, où l'on prévoit que la croissance démographique sera la plus rapide au cours des 20 prochaines années. Les investissements dans les transports en commun améliorent la qualité de vie des Ontariennes et des Ontariens en contribuant à réguler la congestion routière et en mettant à leur disposition plus de choix en matière de transports pour les aider à se rendre à l'école, à l'hôpital ou au travail. Ces investissements ont aussi des retombées économiques considérables en permettant aux entreprises d'accéder à un plus large éventail de travailleurs et de clients, et contribueront à faire des villes des endroits plus attrayants où investir.

Reconnaissant le problème croissant de la congestion dans la région du grand Toronto et de Hamilton, la province a créé Metrolinx en 2006, chargé de la coordination et de l'instauration d'un plan de transport pour cette importante région, Le grand projet. Les principaux projets définis dans ce plan sont en voie de construction à différents endroits de la région. Le gouvernement continuera d'investir dans l'infrastructure des transports en commun afin de donner aux usagers davantage d'options en matière de transports en commun.

Les investissements réalisés dans l'infrastructure de la santé, dans les écoles et dans les établissements d'enseignement postsecondaire soutiennent l'offre de soins de santé de grande qualité et permettent de procurer aux Ontariennes et aux Ontariens des milieux plus propices à l'apprentissage. La province continue d'investir dans des installations et du matériel ultramodernes dans le secteur de la santé au profit de collectivités de l'ensemble de l'Ontario dans le but de transformer la prestation des soins aux patients. En outre, la province soutient les partenariats entre les collèges, les universités et les chefs de file de l'industrie afin de former la prochaine génération de travailleurs dans le secteur de la fabrication de pointe.

La province continue d'explorer des moyens novateurs de moderniser l'infrastructure publique. Par exemple, elle tire profit de l'expertise du secteur privé grâce aux modèles de diversification des modes de financement et de l'approvisionnement (DMFA). De plus, la Stratégie pour l'infrastructure municipale de la province améliore la manière par laquelle les municipalités planifient leurs besoins d'une part et par laquelle elles établissent les priorités en matière d'infrastructure d'autre part. Grâce à cette stratégie, la province offre un soutien à la planification de la gestion des actifs municipaux et aux projets essentiels dans les municipalités dont la situation financière est difficile.

5. Le rôle des entreprises dans l'amélioration de la productivité

Afin de soutenir et d'accroître la prospérité, l'Ontario doit améliorer la croissance de sa productivité. Des données indiquent que la faible croissance de la productivité du secteur des entreprises a été causée par :

- de faibles investissements dans les machines et le matériel, en particulier dans les technologies de l'information et des communications;
- une incapacité à mettre l'innovation au coeur de leur stratégie d'affaires en faisant des investissements en R-D et dans des activités novatrices connexes.

Il apparaît aussi que le secteur des entreprises n'a pas fait suffisamment d'investissements dans les domaines de l'innovation et du capital humain afin d'accroître la productivité. Au cours des dix dernières années, le gouvernement a beaucoup fait afin d'améliorer le climat d'affaires en Ontario. Les entreprises doivent saisir ces occasions.

Sous-investissements de la part des entreprises

Un certain nombre d'économistes soutiennent que l'un des principaux défis consiste actuellement à transformer une culture d'affaires caractérisée par le manque de désir de prendre des risques et la complaisance[28]. D'autres économistes émettent l'hypothèse que de nombreuses entreprises canadiennes pourraient être touchées négativement par les perceptions irréalistes qu'elles ont de leurs investissements dans la productivité et l'innovation.

Dans une étude de 2013, Deloitte a interrogé les hauts dirigeants de presque 900 entreprises canadiennes. Plus d'un tiers de ces entreprises pensaient qu'elles étaient aussi concurrentielles que leurs pairs, alors qu'elles faisaient moins d'investissements susceptibles d'augmenter la productivité que leurs concurrents[29].

---

[28] Conseil des académies canadiennes, *Innovation et stratégies d'entreprise : pourquoi le Canada n'est pas à la hauteur*, 2009.

[29] Deloitte, *L'avenir de la productivité : L'heure du réveil pour les entreprises canadiennes*, juin 2013.

Le Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques a souligné dans quelle mesure l'accent mis sur les objectifs à court terme pourrait menacer la viabilité à long terme de nombreuses entreprises canadiennes[30]. Les entreprises sont souvent motivées par le besoin de maximiser la rentabilité à court terme afin de répondre aux attentes des actionnaires. Ce faisant, elles pourraient négliger de faire des investissements clés visant à accroître la productivité. Une étude récente a révélé que les entreprises privées investissaient pratiquement deux fois plus que les sociétés homologues cotées en bourse[31].

Les faits montrent qu'il existe des défis particuliers à l'Ontario, notamment la formation en milieu de travail et l'innovation, des domaines dans lesquels les entreprises doivent s'engager à investir davantage. Les entreprises de l'Ontario n'investissent pas suffisamment dans l'apprentissage en milieu de travail comparativement aux pays concurrents comme les États-Unis, ainsi qu'à la plupart des autres provinces. Les investissements dans la qualité de la main-d'oeuvre contribuent de façon importante à l'accroissement de la productivité.

En outre, les dépenses des entreprises ontariennes en R-D ont affiché une baisse en valeur réelle au cours des dix dernières années, tandis que ces dépenses ont affiché des augmentations rapides dans des pays en développement comme la Chine. Dans le contexte d'une économie mondiale caractérisée par une technologie en constante évolution, il est essentiel que les entreprises ontariennes investissent dans l'innovation et la R-D pour rester concurrentielles.

Les entreprises de l'Ontario sont bien placées pour renverser la tendance en ce qui concerne la productivité en augmentant les investissements dans la croissance durable à long terme. Elles ont renforcé leur situation financière malgré la conjoncture économique mondiale difficile. La Banque du Canada, entre autres, a souligné que les entreprises canadiennes affichent généralement de solides bilans et a conclu que le secteur des entreprises est en mesure d'investir davantage en vue d'améliorer l'innovation et la productivité. De même, la demande croissante provenant des marchés émergents présente un grand potentiel pour les entreprises ontariennes. Augmenter la part des exportations réalisées par l'Ontario au-delà de l'Amérique du Nord stimulerait la croissance économique future.

---

[30] Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques, *A Push for Growth: The Time Is Now*, Institute for Competitiveness & Prosperity, novembre 2012.

[31] J. Asker, J. Farre-Mensa et A. Ljungqvist, « Corporate Investment and Stock Market Listing: A Puzzle? », document de travail, Stern School of Business, New York University, 27 janvier 2014.

Les entreprises pourraient collaborer afin d'améliorer le rendement collectif du secteur de l'industrie, ce qui profiterait à l'économie. Les entreprises devraient rechercher notamment des mécanismes pour mesurer les investissements dans l'innovation, la formation et la technologie, en faire rapport et mettre en vedette les entreprises les plus performantes en fonction de critères de référence internationaux. S'il existe des obstacles dans la loi ou les règlements qui entravent cette coopération entre concurrents, le gouvernement est prêt à collaborer avec le secteur de l'industrie afin d'y remédier.

Le défi des entreprises

Même si la province s'est engagée à collaborer avec les entreprises, la responsabilité d'agir incombe principalement au secteur des entreprises. Comme l'a fait remarquer l'économiste Don Drummond, « malgré le fait que la majeure partie du programme de politique publique proposé qui visait l'amélioration de la productivité ait été mis en oeuvre, la croissance de la productivité au pays a en fait diminué depuis 2000. Cela semble indiquer que la part de responsabilité du secteur privé dans le malaise lié à la productivité au Canada est plus grande qu'on ne le pensait »[32].

Face à de tels défis et à la concurrence accrue de la part des économies émergentes, il reste beaucoup à faire pour s'assurer que l'économie de l'Ontario continue à croître et à créer des emplois. Le secteur ontarien des entreprises peut faire davantage pour saisir les occasions d'expansion sur les marchés d'exportation. Il peut profiter des faibles taux d'imposition de l'Ontario, d'un accès à une main-d'oeuvre compétente et d'un système de santé abordable pour faire plus d'investissements favorisant la productivité. Le gouvernement a pour rôle d'établir un environnement favorable dans lequel les entreprises et les entrepreneurs peuvent prendre des risques, faire des investissements, créer des emplois et stimuler l'innovation.

[32] D. Drummond, « Confessions of a Serial Productivity Researcher », *International Productivity Monitor*, n° 22, Centre d'étude des niveaux de vie, automne 2011.

CHAPITRE 6 : SÉCURITÉ DU REVENU DE RETRAITE

INTRODUCTION

Des études démontrent que, de nos jours, une importante proportion de la population en âge de travailler n'épargne pas suffisamment pour s'assurer un revenu suffisant pour maintenir son niveau de vie à la retraite. Si rien n'est fait, ce problème risque de s'aggraver avec le temps.

Le fait que les gens vivent plus longtemps explique en partie pourquoi l'épargne-retraite est devenue insuffisante. Même si l'accroissement de la longévité témoigne d'un niveau de vie supérieur et de meilleurs résultats en matière de santé, il n'en demeure pas moins que l'épargne personnelle et les régimes de retraite sont de plus en plus sollicités pour assurer un revenu suffisant pendant une période de retraite qui peut s'étendre sur plusieurs décennies. La diminution de la couverture des régimes de retraite d'employeur, les économies personnelles faibles et l'endettement élevé des ménages, ont aggravé le problème de l'épargne-retraite. Par conséquent, le risque d'épuiser ses économies avant la fin de sa vie est devenu un sujet de préoccupation pour beaucoup de futurs retraités.

Ce risque est plus grand chez les personnes à revenu moyen qui sont moins en mesure d'épargner et d'accumuler la richesse nécessaire pour toucher un revenu de retraite sûr et prévisible pour la vie.

Les plus jeunes travailleurs ont également un défi à relever : s'assurer un revenu de retraite suffisant. Cela s'explique par différents facteurs tels que l'arrivée tardive sur le marché du travail, la faible couverture des régimes de retraite d'employeur, des formules de travail non standard et le fait d'occuper beaucoup d'emplois au cours de sa carrière ne comportant pas nécessairement de régimes de retraite.

Trois tendances, à savoir l'insuffisance des revenus de retraite chez les futurs retraités, le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre, pourraient contribuer à créer plus de pressions sur les programmes destinés aux personnes âgées et occasionner un transfert encore plus important des ressources de la population jeune et en âge de travailler. Le transfert supplémentaire de ressources de la population en âge de travailler vers les retraités pourrait avoir, en retour, des effets négatifs sur les investissements qui contribuent à l'augmentation de la productivité et à la croissance économique.

Des économies personnelles suffisantes, des placements rentables et un meilleur accès à des régimes de retraite permettront aux Ontariennes et aux Ontariens d'être financièrement prêts pour leur future retraite. En vue d'assurer un meilleur revenu de retraite aux retraités de demain, le gouvernement prend des mesures pour renforcer le système de revenu de retraite pour tous les Ontariens et Ontariennes.

L'ampleur du problème de l'insuffisance de l'épargne-retraite

Des recherches menées par différents instituts de politiques publiques et les gouvernements donnent à penser qu'un nombre important de ménages en âge de travailler n'épargnent pas assez pour toucher un revenu suffisant à la retraite qui leur permettra de maintenir leur niveau de vie.

En général, les retraités ont besoin de moins d'argent pour maintenir le même niveau de vie que pendant qu'ils travaillaient parce que leurs dépenses comme l'hypothèque, les études des enfants et les coûts liés au travail, tendent à diminuer. Qui plus est, il n'est plus nécessaire d'épargner pour la retraite. C'est pourquoi beaucoup d'experts en régimes de retraite recommandent que les personnes prévoient des revenus représentant de 50 à 70 % de leur revenu avant retraite pour avoir un niveau de vie semblable.

Déterminer si les gens épargnent suffisamment pour atteindre ces objectifs suggérés est complexe. Il existe des données sur les cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et sur la couverture des régimes de retraite. Cependant, il y en a peu sur les actifs et les investissements que les gens utiliseront pour générer des revenus à la retraite, et sur l'endettement des ménages. Pour déterminer si ceux-ci auront des revenus suffisants dans l'avenir, il faut des hypothèses sur les gains futurs, les habitudes d'épargne, l'accumulation et le remboursement des dettes, le rendement des investissements et la longévité.

Différentes études révèlent qu'environ 20 à 50 % des ménages auront un revenu de remplacement insuffisant pour maintenir un niveau de vie semblable à la retraite, même après que le revenu possible tiré de l'avoir propre foncier est pris en compte (voir graphique 6.1). Même si les gens peuvent s'adapter, une baisse significative du niveau de vie après la retraite peut créer des pressions considérables pour les particuliers et leur famille, l'économie de l'Ontario et les finances de la province.

Écart entre le revenu escompté à la retraite et l'épargne-retraite, par étude, selon certains résultats
Pourcentage des ménages qui n'épargnent pas assez

GRAPHIQUE 6.1

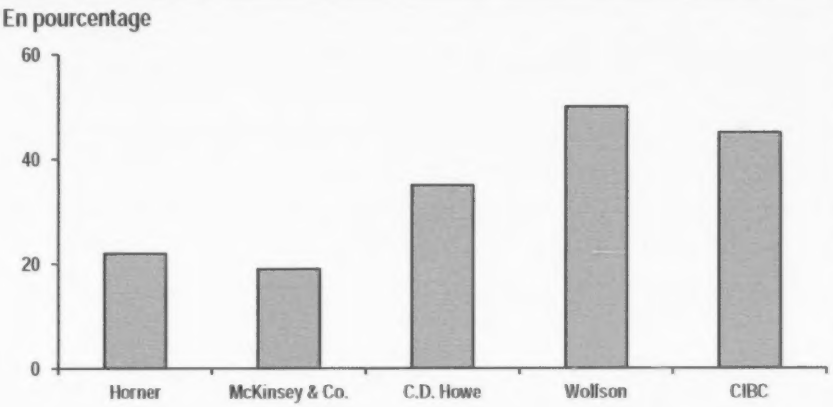

Nota : La méthodologie et les hypothèses (p. ex., définition et niveau des taux de remplacement idéal, sources possibles de revenu de retraite, cohortes d'âge) de chaque étude influent considérablement sur les résultats. Chaque étude présente également les résultats pour différents groupes d'âges et groupes de revenus. Le ministère des Finances de l'Ontario a choisi les résultats présentés dans le graphique parce qu'ils représentent les constatations globales de chaque étude.

Sources : K. Horner, *Retirement Saving by Canadian Households*, 2009 – environ 22 % des ménages dont le membres sont âgés de 30 à 64 ans n'épargnent pas assez; McKinsey & Company, *Are Canadians Ready for Retirement?*, 2012 – environ 19 % des ménages n'épargnent pas assez; K.D. Moore, W. Robson et A. Laurin, Institut C.D. Howe, *Canada's Looming Retirement Challenge*, 2010 – environ 35 % de la cohorte des membres qui prendront leur retraite entre 2031 à 2035 n'épargnent pas assez; M.C. Wolfson, *Projecting the Adequacy of Canadians' Retirement Incomes*, 2011 – environ la moitié des personnes à revenu moyen nées avant 1970 n'épargnent pas assez; CIBC, *Canadians' Retirement Future: Mind the Gap*, 2013 – environ 45 % de la cohorte des personnes nées entre 1965 à 1969 n'épargnent pas assez.

Les conclusions de ces études concordent avec une analyse du ministère des Finances de l'Ontario qui donne à penser que, dans l'ensemble, plus de 35 % des ménages n'auront pas épargné suffisamment pour maintenir un niveau de vie semblable pendant leurs années de retraite.

Beaucoup de personnes peuvent vendre leur logement pour financer leur retraite, mais le fait d'être propriétaire n'empêche pas nécessairement une baisse du niveau de vie à la retraite. La plupart des recherches sur l'épargne-retraite citées dans le graphique 6.1 et l'analyse du ministère des Finances tiennent compte de la possibilité d'utiliser son avoir propre foncier comme source de revenu de retraite. Ces études et l'analyse du ministère concluent qu'une proportion importante de ménages n'épargne pas suffisamment, même lorsque l'avoir propre foncier est pris en compte.

Facteurs qui contribuent au problème de l'insuffisance de l'épargne

L'insuffisance de l'épargne-retraite procède de plusieurs facteurs économiques et démographiques, dont les plus importants sont les suivants :

- la plupart des gens ne bénéficient pas de régime de retraite d'employeur;
- les cotisations aux régimes d'épargne volontaire sont insuffisantes et le rendement des investissements est imprévisible;
- les prestations versées actuellement dans le cadre du Régime de pensions du Canada sont insuffisantes;
- les gens vivent plus longtemps.

La plupart des gens ne bénéficient pas de régime de retraite d'employeur

Une partie importante du revenu de retraite de beaucoup d'Ontariennes et d'Ontariens provient traditionnellement des régimes de retraite d'employeur. De nombreux régimes ont accusé un déficit de solvabilité au cours des dernières années, en raison notamment des taux d'intérêt à long terme qui demeurent faibles, du rendement médiocre des investissements et des pressions démographiques. Certains employeurs suivent une tendance mondiale et passent de régimes à prestations déterminées à des régimes à cotisations déterminées[1] dans le but de sécuriser les coûts des régimes.

La plupart des travailleurs de l'Ontario ne participent pas à des régimes de retraite d'employeur, soit parce que leur employeur n'en offre pas, soit parce qu'ils sont travailleurs autonomes. Comme le montre le graphique 6.2, seulement 34 % des travailleurs de la province participaient à un régime de retraite d'employeur à prestations ou à cotisations déterminées en 2012; ce taux était de 42 % au début des années 1990[2].

Couverture des régimes de retraite en Ontario, 2012 GRAPHIQUE 6.2
Proportion de travailleurs participant à différents genres de régime de retraite d'employeur

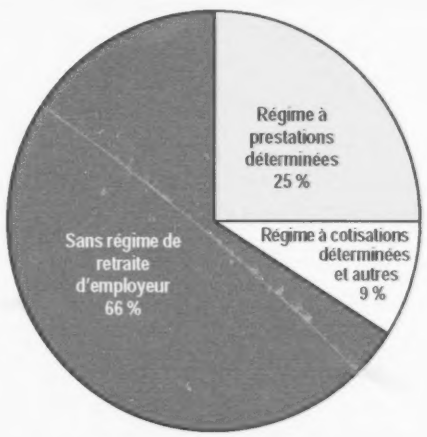

Nota : Y compris les travailleurs autonomes.
Source : Statistique Canada.

[1] Dans un régime de retraite à prestations déterminées, les prestations versées à la retraite sont fondées sur une formule pré-établie qui inclut la moyenne des gains et les années de service. Dans un régime à cotisations déterminées, les prestations à la retraite sont fonction des cotisations accumulées et du rendement des investissements.

[2] Si l'on exclut les travailleurs autonomes, le taux de couverture des régimes de retraite parmi les travailleurs était d'environ 40 % en 2012, comparativement à 49 % au début des années 1990.

Les cotisations aux régimes d'épargne volontaire sont insuffisantes et le rendement des investissements est imprévisible

Comme la plupart des Ontariennes et des Ontariens ne participent pas à un régime de retraite d'employeur, ils doivent compter dans une plus grande mesure sur les économies personnelles accumulées grâce aux REER et d'autres économies et actifs pour compléter les prestations versées dans le cadre de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral et du Régime de pensions du Canada (RPC).

Les faibles taux d'intérêt, qui perdurent depuis des années, et le rendement imprévisible des marchés financiers ont contribué à la faible accumulation des économies personnelles, à la baisse du rendement des épargnes existantes et aux niveaux élevés d'endettement des particuliers, particulièrement d'endettement hypothécaire. Par exemple, entre 2002 et 2012, la dette hypothécaire des ménages canadiens, exprimée en pourcentage du revenu personnel disponible, est passée de 68 % à 103 %[3]. Les faibles taux d'intérêt peuvent également avoir incité de nombreuses personnes à déplacer leurs économies à long terme de produits financiers à faible risque, comme les certificats de placement garanti, à des placements plus risqués qui peuvent offrir un taux de rendement supérieur, mais qui peuvent être plus instables. Par exemple, le repli des marchés survenu en 2008 a eu un effet négatif sur les économies accumulées et, selon certaines estimations, il aura fallu trois années aux ménages « pour retrouver leurs niveaux de richesse d'avant la récession »[4]. Cela a été particulièrement difficile pour ceux qui venaient tout juste de prendre leur retraite ou qui étaient sur le point de le faire à ce moment-là.

Ces facteurs peuvent également expliquer pourquoi les travailleurs n'utilisent pas entièrement les véhicules d'épargne-retraite mis à leur disposition. En 2011, les droits de cotisation à un REER inutilisés s'établissaient à environ 680 milliards de dollars au Canada, dont 260 milliards de dollars en Ontario seulement.

---

[3] Statistique Canada, *Les comptes du bilan national*.

[4] Comptables généraux accrédités, *Les finances des ménages : mettre l'accent sur la richesse*, 2013, p. 19.

Pour ceux qui réussissent à épargner régulièrement, les véhicules de placement traditionnels comme les fonds communs de placement peuvent être assortis de frais de gestion élevés, ce qui peut gruger considérablement la croissance des économies, quel que soit le taux de rendement réel des investissements. Le graphique 6.3 illustre l'incidence que les frais de gestion ont sur l'épargne-retraite avec le temps pour une personne qui fait des cotisations annuelles de 6 000 $ à un REER. Comparativement à la valeur possible d'un portefeuille d'épargne sans frais de gestion, sur une période de 40 ans, des frais de gestion de 2,4 % pourraient réduire la valeur possible du portefeuille de plus de 44 %. Cependant, si les frais étaient bas (1 %), la valeur possible du portefeuille diminuerait de moins de 25 % pendant la même période.

Incidence des frais de gestion sur l'épargne-retraite — GRAPHIQUE 6.3

Sans frais vs RFG de 1% et 2,4 %

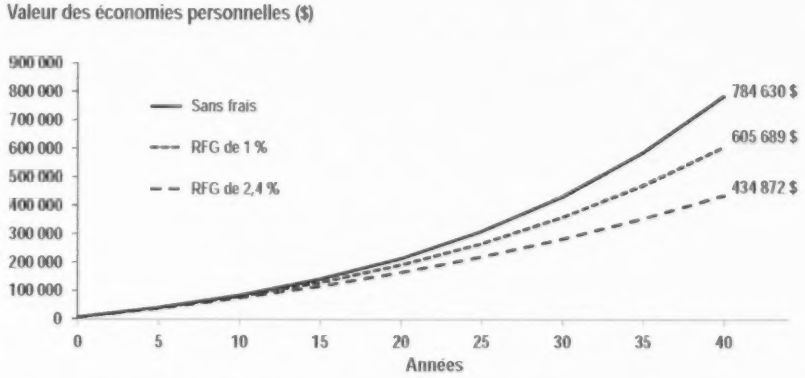

Nota : Le graphique illustre un taux de rendement de placement dans des actions et des obligations sur une période de 40 ans selon des estimations mentionnées dans R. Guay et L. Allaire Jean, *Long Term Returns: A Reality Check for Pension Funds and Retirement Savings*, C.D. Howe Institute Commentary No. 395, 2013. Les portefeuilles de placement illustrés se composent à parts égales d'actions et d'obligations canadiennes et comportent des ratios de frais de gestion (RFG) de 0,1 % et 2,4 %, ce dernier étant dérivé du RFG moyen pondéré pour des fonds communs de placement comptant des actifs de 25 millions de dollars ou plus en 2013. Les taux annuels de rendement changent selon le nombre d'années d'investissement. Le taux de croissance annuel composé sans frais de gestion atteint environ 4,9 % après 40 ans mais seulement 3,8 % avec un RFG de 1 % et 2,5 % avec un RFG de 2,4 %. On suppose que les fonds sont placés dans un REER.
Sources : Institut C.D. Howe et ministère des Finances de l'Ontario.

Bâtir un régime d'épargne-retraite efficace et rentable demande du temps et une certaine expertise pour réaliser une croissance constante et adéquate sur de nombreuses années. En outre, la grande variété d'instruments, de véhicules et de modes d'épargne disponibles ainsi que de ratios de frais de gestion a de quoi rendre perplexes même les personnes qui ont des connaissances en investissement.

Certains spécialistes estiment que le rendement des investissements futurs n'atteindra pas les niveaux élevés qu'il a connu par le passé[5]. Cela représente des défis pour les investisseurs qui cherchent à obtenir des rendements suffisants pour atteindre leurs objectifs d'épargne à long terme sans prendre de risques accrus. En outre, le rendement futur inférieur accroît encore plus l'importance des efforts à déployer pour diminuer les frais d'investissement et accroître la transparence concernant l'incidence que les frais ont sur les rendements à long terme.

[5] R. Guay et L. Allaire Jean, *Long-Term Returns: A Reality Check for Pension Funds and Retirement Savings*, 2013. C.D. Howe Institute Commentary No. 395.

Les prestations versées actuellement dans le cadre du Régime de pensions du Canada sont insuffisantes

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada a actuellement l'un des taux de pauvreté chez les personnes âgées les plus faibles. Cela s'explique en grande partie par les programmes universels de revenu de retraite, à savoir les programmes fédéraux de Sécurité de la vieillesse (SV) et de Supplément de revenu garanti (SRG), et les programmes provinciaux complémentaires, comme le Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario.

Ces programmes font en sorte que les personnes âgées admissibles aient un revenu de base à la retraite et que les travailleurs à faible revenu aient un taux élevé de remplacement du revenu à leur retraite. L'OCDE constate que le taux de remplacement pour les personnes à faible revenu du Canada est d'environ 80 % à la retraite, comparativement à 71 % en moyenne dans tous les pays de l'OCDE[6].

Cependant, les programmes de prestations de retraite du Canada ne fournissent pas un revenu de remplacement suffisant aux personnes à revenu moyen ou élevé, et n'ont jamais été conçus à cette fin. C'est donc dire que la plupart des personnes âgées canadiennes doivent compter sur d'autres sources de revenus pour leur retraite. Ainsi, selon l'OCDE, la part du revenu total des personnes âgées fournie par les régimes de retraite ou les programmes de sécurité du revenu publics est d'environ 40 % seulement au Canada, comparativement à une moyenne de près de 60 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

Le revenu limité que procurent les prestations de retraite des régimes publics s'explique surtout par la nature modeste du RPC. En effet, ce régime ne remplace que 25 % des gains ouvrant droit à pension accumulés pendant une carrière, et les travailleurs ne peuvent pas y cotiser pour les revenus supérieurs à 52 500 $ (2014). Ces limites signifient qu'actuellement, la prestation annuelle maximale versée dans le cadre du RPC n'est que d'environ 12 500 $ par année. Cependant, la prestation annuelle moyenne est bien inférieure à ce montant, s'établissant à environ 6 400 $ pour le Canada et à 6 800 $ pour l'Ontario[7].

---

[6] OCDE, *Pensions at a Glance 2013,* Canada, 2013, p. 2.

[7] Emploi et Développement social Canada. Montant moyen versé dans le cadre du RPC en novembre 2013.

Deux facteurs expliquent l'écart important entre la prestation maximale et la prestation moyenne du RPC. Premièrement, beaucoup de travailleurs choisissent de toucher leurs prestations du RPC avant 65 ans, l'âge normal de la retraite. Dans ce cas, le niveau des prestations du RPC est réduit pour tenir compte des années supplémentaires au cours desquelles les prestations seront versées. En outre, les prestations reposent sur les revenus qu'un travailleur touche pendant toute sa vie professionnelle. Or, ceux-ci peuvent varier considérablement, en particulier au début et à la fin d'une carrière. En outre, le maximum des gains ouvrant droit à pension de 52 500 $ (2014) signifie que, pour beaucoup de personnes, il est impossible de compenser les années où leurs revenus sont plus faibles par les années où ils sont plus élevés.

En raison des paramètres actuels du RPC, les prestations de retraite administrées par le régime public sont très modestes. Par exemple, dans le cadre du programme de sécurité sociale des États-Unis, le maximum des gains ouvrant droit à pension est de 117 000 $ (2014) et le taux de remplacement du revenu est d'environ 40 %[8]. Les prestations moyennes de la sécurité sociale aux États-Unis étaient d'environ 15 200 $ en 2013 tandis que la prestation maximale était de 30 400 $. Ces montants se comparent à ceux des retraités de l'Ontario qui ont reçu, en moyenne, environ 13 000 $ en 2013 des programmes de Sécurité de la vieillesse et de Supplément de revenu garanti combinés, dont la prestation maximale est d'environ 19 000 $.

[8] Site Web de l'administration de la sécurité sociale aux États-Unis.

Le RPC étant tellement modeste, la plupart des gens doivent compléter leurs revenus de retraite avec d'autres formes d'épargne comme les régimes de retraite d'employeur et l'épargne personnelle. Par exemple, comme le montre le graphique 6.4, les personnes ayant des revenus de 40 000 $ ou de 75 000 $ ont un écart important à combler pour toucher à la retraite un revenu représentant 70 % de leur revenu d'avant retraite.

Objectifs de revenu de retraite et écarts possibles (Personne seule)

GRAPHIQUE 6.4

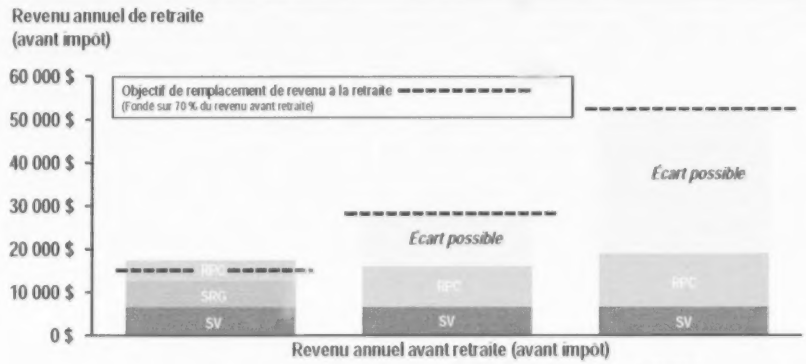

	À 20 000 $	À 40 000 $	À 75 000 $
Objectif de revenu de retraite	14 000 $	28 000 $	52 500 $
Écart possible	0 $	11 795 $	33 329 $

Nota : (1) Les montants du RPC reposent sur l'hypothèse que la personne a travaillé pendant 40 ans, qu'elle a commencé à toucher les prestations du RPC à 65 ans et qu'elle a tiré des revenus constants pendant sa carrière de 20 000 $, 40 000 $ ou 75 000 $ avant impôt, exprimés en dollars de 2014. (2) Les montants de prestations de SV et du SRG sont fondés sur des estimations pour 2014.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les gens vivent plus longtemps

Comme l'espérance de vie après 65 ans a augmenté considérablement, les régimes de retraite et l'épargne personnelle sont plus sollicités pour assurer aux retraités un revenu adéquat pendant leurs années de retraite.

Comme le montre le graphique 6.5, les hommes de l'Ontario âgés de 65 ans peuvent s'attendre actuellement à vivre 19 ans de plus. On prevoit que d'ici 2035, ils vivront, en moyenne, 23 ans de plus. Pour les femmes de l'Ontario âgées de 65 ans, l'espérance de vie est actuellement de 22 années de plus et devrait passer à 25 années de plus d'ici 2035. Même si ces projections sont des moyennes, une proportion importante de futurs retraités vivront beaucoup plus vieux que l'âge moyen estimé.

Espérance de vie à 65 ans, selon le sexe, en Ontario **GRAPHIQUE 6.5**
1979 à 2035

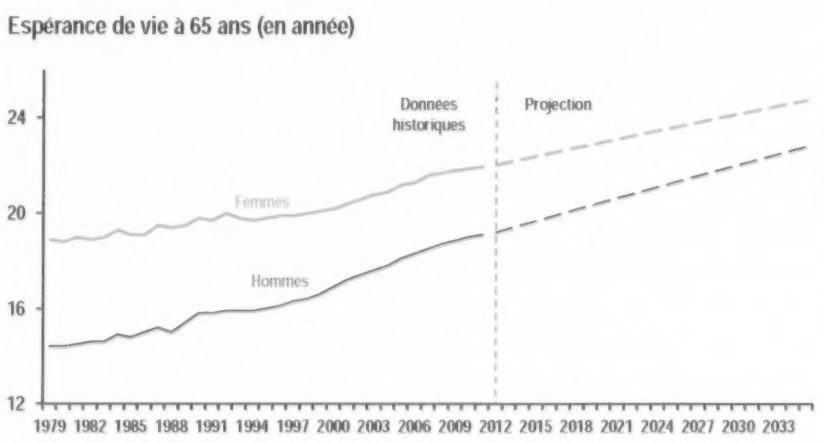

Sources : Statistique Canada, 1979-2008, et ministère des Finances de l'Ontario.

L'augmentation de la longévité dans l'avenir signifie que les gens devront mettre encore plus d'argent de côté pendant leurs années de travail pour financer les années supplémentaires de retraite.

Personnes les plus susceptibles de ne pas épargner suffisamment pour la retraite

Les personnes à revenu moyen et les plus jeunes travailleurs sont le plus à risque de ne pas épargner suffisamment.

Personnes à revenu moyen

Les travailleurs à revenu moyen représentent une proportion importante des travailleurs en Ontario. Par exemple, en 2011, environ 46 % de tous les travailleurs de l'Ontario touchaient des revenus totaux se situant entre 25 000 $ et 75 000 $[9]. Ils sont susceptibles d'avoir le plus de difficultés à épargner suffisamment pour s'assurer un revenu suffisant à la retraite.

Régimes de retraite d'employeur

Faute d'un régime de retraite d'employeur, les ménages à revenu moyen sont plus susceptibles d'avoir un revenu de retraite insuffisant[10].

Les travailleurs à revenu moyen sont moins susceptibles de participer à un régime de retraite d'employeur que ceux qui ont un revenu élevé. En outre, la couverture des régimes de retraite dans le secteur privé, où la plupart des personnes à revenu moyen travaillent, tend à être plus faible.

Par exemple, en 2011, parmi les travailleurs du secteur privé, seulement le quart environ de ceux qui touchaient des revenus se situant entre 25 000 $ et 50 000 $ et seulement 45 % environ de ceux qui touchaient des revenus de 50 000 $ à 75 000 $ avaient cotisé directement ou indirectement à un régime de retraite d'employeur. La couverture des régimes de retraite a également diminué avec le temps pour les deux groupes.

[9] Y compris les déclarants âgés de 15 à 65 ans touchant des revenus d'un emploi ou d'un travail autonome.

[10] Selon l'analyse du ministère des Finances de l'Ontario, les ménages à revenu moyen qui n'ont pas de régime de retraite d'employeur risquent beaucoup plus que ceux qui bénéficient d'un tel régime de voir leur niveau de vie baisser à la retraite.

Épargne personnelle pour la retraite

Les personnes à revenu moyen, particulièrement celles sans couverture de régime de retraite d'employeur, doivent avoir un plan d'épargne constant pour pouvoir accumuler assez d'argent pour leur retraite.

Cependant, la plupart des travailleurs à revenu moyen ne cotisent pas à des REER et ceux qui le font ne mettent pas nécessairement assez d'argent de côté. En 2011, environ le tiers des travailleurs ontariens des secteurs public et privé, y compris les travailleurs autonomes, ayant touché des revenus se situant entre 25 000 $ et 50 000 $ avaient cotisé à un REER. Les cotisations moyennes étaient de 2 700 $. Pendant la même année, environ la moitié des travailleurs ayant touché des revenus se situant entre 50 000 $ et 75 000 $ avaient fait des cotisations, qui s'élevaient en moyenne à 4 300 $. Les cotisations moyennes des travailleurs de ces deux groupes de revenus diminuent depuis quelques années.

Les travailleurs à revenu moyen qui n'ont pas accès à un régime de retraite d'employeur doivent compter davantage sur leurs économies personnelles. Cependant, en 2011, près de deux cinquièmes des travailleurs de l'Ontario dont les revenus se situaient entre 25 000 $ et 75 000 $ n'avaient cotisé ni à un régime de retraite d'employeur ni à un REER.

Beaucoup de personnes à revenu moyen risquent également d'arriver à la retraite, endettées ou aidant financièrement leurs enfants adultes qui fréquentent le collège ou l'université ou sont en transition vers un emploi. À cause de ces obligations continues, les personnes à revenu moyen auront encore plus de difficulté à se préparer efficacement à la retraite.

Les jeunes travailleurs

La plupart des études sur l'épargne-retraite mentionnées précédemment dans le présent chapitre (voir graphique 6.1) révèlent que les jeunes travailleurs d'aujourd'hui risquent particulièrement de ne pas épargner suffisamment comparativement aux cohortes précédentes du même âge. Plusieurs facteurs socioéconomiques ont amené les jeunes travailleurs à suivre des parcours professionnels différents. Ces facteurs contribuent à faire en sorte que ce groupe est moins préparé financièrement pour la retraite.

Le taux d'activité global des jeunes de l'Ontario âgés de 15 à 24 ans est en baisse depuis la fin des années 1980, ayant atteint un creux historique de 60,1 % en 2012 avant de remonter en 2013. Cela s'explique en partie par le fait que les jeunes adultes passent plus de temps à poursuivre des études postsecondaires. Certes, cela contribue à améliorer leurs revenus à long terme, mais ce faisant, ils entrent plus tard sur le marché du travail et peuvent être beaucoup plus endettés à la fin de leurs études.

En outre, la récente conjoncture économique a causé une hausse du taux de chômage chez les jeunes. En 2013, le taux de chômage chez les jeunes en Ontario s'établissait à 16,1 %, comparativement à 13,0 % en 2007. Cela a aussi retardé l'arrivée sur le marché du travail de beaucoup de récents diplômés.

Les jeunes travailleurs ont des revenus inférieurs et sont moins susceptibles d'avoir accès à un régime de retraite d'employeur à prestations déterminées que leurs aînés occupant le même genre d'emploi[11]. On prévoit que les jeunes travailleurs d'aujourd'hui changeront d'emploi plus souvent et auront des formules de travail moins formelles (p. ex., travail à contrat ou emplois temporaires).

Ces facteurs – arrivée tardive sur le marché du travail, changements fréquents d'employeur, accès limité aux régimes de retraite, revenus interrompus ou non constants – feront en sorte qu'il sera plus difficile pour les jeunes travailleurs d'épargner suffisamment pour financer leur future retraite en vertu des conditions actuelles du système de revenu de retraite.

Autres groupes à risque

L'analyse du ministère des Finances de l'Ontario montre qu'en plus des travailleurs à revenu moyen et des jeunes travailleurs, les locataires, les personnes ayant une hypothèque, les chefs de famille monoparentale, les immigrants récents et les personnes ayant une faible scolarité sont plus susceptibles de ne pas épargner suffisamment comparativement à d'autres familles ayant des niveaux de revenu semblables.

[11] P. Gougeon, « Les pensions en transition », *Perspective*, mai 2009, Statistique Canada.

Insuffisance de l'épargne-retraite et changement démographique

En Ontario, le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance de la population active s'accélèrent. On prévoit que d'ici 2035, la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) de la province représentera 60,5 % de la population, comparativement à 68,6 % en 2013. Ces deux facteurs pourraient ralentir la croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario.

Futurs revenus de retraite et dépenses gouvernementales

Aujourd'hui, les personnes âgées représentent 15 % de la population de la province; d'ici 2035, cette proportion devrait atteindre 23,8 %. Le vieillissement de la population et la lente croissance de la population active ont des répercussions sur un certain nombre de secteurs de dépenses gouvernementales, comme les prestations et les soins de santé pour les personnes âgées.

Les coûts des soins de santé et les autres coûts associés au vieillissement de la population s'accéléreront probablement dans les années 2020 lorsqu'un grand nombre de baby-boomers deviendront septuagénaires. Par ailleurs, ceux qui n'auront pas de revenu suffisant provenant de régimes de retraite ou d'épargnes personnelles devront compter davantage sur les programmes et services gouvernementaux, intensifiant les pressions sur les dépenses du gouvernement.

L'insuffisance de l'épargne-retraite pèsera lourd sur les ressources fédérales et provinciales. Plus précisément, cela pourrait comprendre des dépenses encore plus élevées au titre des prestations versées aux personnes âgées dans le cadre de programmes gouvernementaux, comme la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral et le Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario, mais également au titre de services comme les soins de longue durée, ainsi que les services sociaux et communautaires, tous financés principalement par la province.

Équité intergénérationnelle

Le vieillissement de la population et la lente croissance de la population active au cours des prochaines décennies, conjugués à la baisse possible des revenus chez les retraités, auraient probablement des effets négatifs sur la répartition de la richesse et des revenus entre les générations.

Si une proportion importante de futurs retraités n'ont pas de revenus suffisants, les cohortes plus jeunes en assumeront le coût, soit en payant des taxes et des impôts plus élevés pour soutenir les programmes destinés aux personnes âgées, soit en fournissant un soutien financier direct aux membres plus âgés de leur famille. En outre, la baisse du niveau de vie des personnes plus âgées de la société pourrait entraîner une baisse généralisée du niveau de vie de la population active.

Inégalité des revenus

L'insuffisance de l'épargne-retraite à l'heure actuelle pourrait également amplifier l'inégalité des revenus à long terme. Comme il en a été question précédemment, les personnes à revenu moyen risquent le plus de ne pas épargner suffisamment pour leur retraite, et ce risque semble s'accentuer avec le temps. L'insuffisance des épargnes pourrait se traduire par une baisse du niveau de vie à la retraite pour beaucoup de travailleurs à revenu moyen, poussant certains d'entre eux dans la catégorie des personnes à faible revenu.

En revanche, les personnes à revenu élevé sont plus à même d'accumuler des actifs et de consacrer plus de ressources à l'épargne et à la planification en vue de la retraite. Par conséquent, ces personnes sont beaucoup plus susceptibles d'accumuler une richesse suffisante à long terme que les personnes à revenu moyen.

Un plus grand écart quant aux futurs revenus de retraite pourrait signifier un accroissement des inégalités des revenus entre les personnes âgées.

Une hausse de l'épargne-retraite aurait des avantages économiques

En plus d'assurer aux futurs retraités un revenu suffisant pour l'avenir, augmenter l'épargne-retraite maintenant aurait d'importants avantages économiques à long terme.

Le débat public concernant la préparation à la retraite porte surtout sur les répercussions à court terme sur l'économie d'une épargne accrue obligatoire. Par exemple, certaines personnes s'opposent à la bonification du RPC, car elles sont préoccupées par la part de responsabilité assumée par les employeurs en ce qui a trait à ce régime, en particulier lorsque certaines entreprises font face à des difficultés économiques. Certains redoutent les effets possibles qu'une hausse des cotisations au RPC aurait sur l'emploi et l'économie.

Cependant, un préavis et la mise en oeuvre graduelle de la hausse du taux de cotisation atténueraient tout effet négatif immédiat sur l'économie en donnant aux entreprises et aux travailleurs le temps de s'adapter. En outre, la politique monétaire pourrait également neutraliser d'éventuels effets négatifs à court terme.

Des épargnes supérieures en vue de la retraite auraient à plus long terme un effet positif sur les économies ontarienne et nationale. Une hausse de l'épargne-retraite par les ménages se traduirait par une augmentation du taux d'épargne nationale, contribuant du coup au relèvement des investissements et au renforcement de la croissance économique à long terme[12].

Des épargnes plus élevées par les ménages aujourd'hui contribueraient à hausser le capital disponible à des fins d'investissement, notamment dans les machines, le matériel et l'infrastructure. Des investissements accrus donneraient lieu à une hausse de la productivité et, partant, au renforcement de la croissance économique et à la création d'emplois, ce qui contribuerait à accroître le niveau de vie en Ontario aussi bien pour les travailleurs que pour les retraités.

Une épargne-retraite supérieure pourrait également contribuer à rééquilibrer les investissements des ménages, amenant ceux-ci à investir dans les actifs financiers (comme ceux que détiennent les régimes de retraite) plutôt que dans le logement.

[12] Les données des dernières décennies concernant les économies avancées tendent à démontrer qu'un taux d'épargne national plus élevé est fortement corrélé à des taux d'investissement nationaux. Voir le document à paraître de D. Dodge et R. Dion sur les aspects macroéconomiques de l'épargne-retraite, printemps 2014.

Des épargnes plus élevées maintenant se traduiraient également par une hausse des revenus et des dépenses à la consommation plus tard, contribuant à améliorer la qualité de vie des futurs retraités et à réduire la dépendance envers les programmes et services gouvernementaux. En outre, plus de richesse entre les mains des futures personnes âgées aiderait les familles et l'économie de l'Ontario à mieux faire face au vieillissement de la population. Cela pourrait avoir pour effet d'éviter d'augmenter les taux d'imposition des futurs travailleurs et de réduire la nécessité des transferts intergénérationnels des travailleurs aux retraités.

Comme il en a été question précédemment, la taille de la population active par rapport à la population en général devrait diminuer considérablement au cours des décennies à venir. Plus les travailleurs d'aujourd'hui tardent à épargner davantage et à se constituer un patrimoine pour l'avenir, plus le défi à relever sera grand pour le gouvernement et tous les Ontariens et Ontariennes.

Améliorer la préparation à la retraite

Les efforts déployés pour accroître l'épargne-retraite devraient s'accompagner de politiques qui favorisent de meilleurs résultats sur le marché du travail, car celles-ci ont également un effet positif sur l'ensemble de l'épargne et la préparation à la retraite.

Littératie financière

Bien planifier sa retraite signifie habituellement une démarche systématique à long terme en matière d'épargne qu'il peut être difficile de respecter. Le défi est encore plus grand pour les personnes qui n'ont pas accès à un régime de retraite d'employeur et doivent compter sur leurs propres économies la retraite venue.

Le marché de l'épargne-retraite est vaste et comprend de nombreux fournisseurs de services, produits et stratégies parmi lesquels choisir. Les investisseurs individuels doivent être à même d'étudier les options et de bien comprendre quels effets différents facteurs (p. ex., coûts de transaction, frais de gestion et impôts) ont sur leur rendement global à long terme. Les personnes ayant des revenus élevés peuvent obtenir des conseils de professionnels qui les aideront à faire leur planification à long terme. Cependant, beaucoup de personnes n'ont pas les moyens de procéder ainsi et doivent se fier à leur propre jugement ou aux recommandations des médias.

De meilleures connaissances financières acquises à un jeune âge, notamment une compréhension de la budgétisation, des approches à long terme en matière d'épargne-retraite et de l'incidence des impôts et des frais sur les économies accumulées, aideraient les gens à mieux planifier leur retraite et assureraient des épargnes personnelles systématiques à long terme.

Pour aider les particuliers à faire des choix éclairés en matière d'épargne et d'investissement, le gouvernement de l'Ontario fait la promotion de la littératie financière par l'entremise d'organismes comme la Commission des services financiers de l'Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et le Fonds pour l'éducation des investisseurs, un organisme sans but lucratif mis sur pied par la CVMO.

Le site Web du Fonds pour l'éducation des investisseurs contient l'information financière la plus populaire du genre au Canada. Son contenu, qui est axé sur les consommateurs, propose des outils uniques qui renseignent les investisseurs de l'Ontario pour qu'ils puissent prendre de meilleures décisions sur la retraite, l'épargne-éducation, l'investissement, les frais ainsi que le remboursement des dettes.

Transition vers la retraite

L'augmentation de l'espérance de vie et une meilleure santé pour les personnes âgées permettent à celles qui le désirent de travailler plus longtemps, ce qui procure aux ménages des revenus pendant plus d'années et atténue un tant soit peu la nécessité de puiser dans ses épargnes de retraite.

Des données indiquent que beaucoup de personnes âgées choisissent de demeurer sur le marché du travail plus longtemps. L'âge moyen de la retraite en Ontario a augmenté d'environ trois ans au cours de la dernière décennie, passant de 61 ans en 2002 à 64 ans en 2013. En outre, entre 1998 et 2013, le taux de participation au marché du travail des personnes âgées entre 65 et 69 ans a plus que doublé, passant de 12,5 à 27 %[13].

Les politiques qui aideraient les travailleurs plus âgés à demeurer volontairement sur le marché du travail plus longtemps comprennent ce qui suit : réduction graduelle du temps de travail tout en accumulant des cotisations aux régimes de retraite; horaires de travail plus souples, par exemple, diverses possibilités de travail à temps partiel; investissement accru des employeurs dans la formation continue; promotion de la santé et du bien-être de tous les travailleurs en milieu de travail.

Emploi des jeunes

De meilleures occasions d'emploi pour les jeunes travailleurs permettraient à ceux-ci d'épargner davantage et plus régulièrement pour leur retraite pendant leur carrière, par l'entremise soit de régimes de retraite d'employeur, soit de cotisations accrues à des véhicules d'épargne volontaire comme les REER. En outre, des emplois de meilleure qualité plus tôt dans la vie peuvent également donner accès à des prestations supérieures du RPC à la retraite.

La province investit dans des initiatives comme la Stratégie d'emploi pour les jeunes pour créer de meilleurs débouchés pour les jeunes travailleurs.

[13] Statistique Canada.

Approche de l'Ontario pour améliorer la sécurité du revenu de retraite

L'Ontario est résolu à améliorer la sécurité du revenu de retraite pour que les travailleurs d'aujourd'hui soient mieux préparés pour leurs années de retraite.

Le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2013* propose une stratégie à trois volets pour renforcer le système de revenu de retraite à l'intention des Ontariennes et des Ontariens qui n'ont pas de régime de retraite d'employeur, de ceux qui ont un régime d'épargne-retraite autogéré et de ceux qui ont un régime de retraite à prestations déterminées.

Pour les Ontariennes et Ontariens sans régime de retraite d'employeur, le gouvernement est déterminé à élaborer des modèles novateurs pour promouvoir l'accroissement de l'épargne-retraite. Pour les Ontariennes et Ontariens ayant un régime d'épargne-retraite autogéré, l'Ontario s'emploie à améliorer la stabilité et l'efficacité des marchés financiers afin d'aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs financiers et de fournir aux particuliers les outils dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées sur leurs épargnes. Le gouvernement continue également de travailler avec les employeurs et les travailleurs pour accroître la viabilité des régimes de retraite à prestations déterminées.

Pour les Ontariennes et Ontariens qui n'ont pas de régime de retraite d'employeur, dans le cadre de sa stratégie, le gouvernement s'est engagé à conclure une entente avec les autres provinces et le gouvernement fédéral pour bonifier le RPC.

Le RPC est un régime de retraite public obligatoire qui est rentable et efficace et auquel cotisent à parts égales employeurs et salariés. Il fournit aux Canadiennes et aux Canadiens une pension sûre, prévisible, indexée à l'inflation et versée la vie durant. Il comporte également des prestations de survivant.

Étant entièrement transférable, le RPC permet aux travailleurs qui changent d'emploi fréquemment (p. ex., les jeunes travailleurs) de profiter de la couverture continue d'un régime de retraite. Il facilite également la transition graduelle vers la retraite en permettant aux travailleurs plus âgés de toucher des prestations tout en continuant de travailler et d'accumuler de futures prestations. En outre, il s'applique à pratiquement tous les travailleurs, y compris les travailleurs autonomes. Ces caractéristiques signifient que le RPC soutient, de par sa nature même, une main-d'oeuvre moderne et mobile.

Cependant, le caractère modeste du RPC l'empêche de fournir un revenu de remplacement décent à la retraite, particulièrement chez les personnes à revenu moyen qui comptent le plus sur lui. La bonification du RPC serait l'un des moyens les plus efficaces de faire en sorte que tous les travailleurs, et particulièrement les travailleurs à revenu moyen, aient un revenu adéquat à la retraite.

Pour l'heure, il semble peu probable qu'une entente sur la bonification du RPC puisse être obtenue. Cependant, l'Ontario demeure résolu à accroître la sécurité du revenu de retraite pour les travailleurs. La province va donc de l'avant avec une plan conçu en Ontario. L'Ontario est résolu à aider les travailleurs, et particulièrement ceux à revenu moyen, à maintenir un niveau de vie comparable à la retraite.

Avec les avis de M. Paul Martin, ancien premier ministre du Canada, d'experts en régimes de retraite et de participants d'autres provinces, le gouvernement provincial examine actuellement la structure possible, la faisabilité, les coûts et les avantages d'un plan conçu en Ontario.

Description des graphiques

Graphique 1.1 : Taux de croissance démographique de l'Ontario, 1971 à 2035

Ce graphique à barres illustre le taux annuel de croissance démographique de l'Ontario de 1971 à 2035, selon les données historiques et les projections. Les taux de croissance démographique étaient plus élevés par le passé qu'ils ne le sont dans les projections. Au cours de la période de 1971 à 2013, le taux moyen annuel de croissance démographique s'établissait à 1,3 %, ce qui est plus élevé que le taux moyen annuel de croissance démographique de 1,1 % prévu pour la période de 2013 à 2035.

Retourner au graphique 1.1

Graphique 1.2 : Solde migratoire interprovincial net vers l'Ontario, 1971 à 2013

Ce graphique à barres illustre le solde migratoire interprovincial net vers l'Ontario par année de 1971 à 2013. Plusieurs années de pertes succèdent habituellement à plusieurs années de gains, selon le rythme des cycles économiques de l'Ontario. Après une période de gains nets annuels de 1996 à 2003, pendant laquelle l'Ontario a accueilli au total 75 000 immigrants interprovinciaux, le solde net est devenu déficitaire. Au cours de la dernière décennie, l'Ontario a perdu 127 000 personnes en raison de la migration interprovinciale.

Retourner au graphique 1.2

Graphique 1.3 : Contribution de l'accroissement naturel et du solde migratoire à la croissance démographique de l'Ontario, 1971 à 2035

Ce graphique en aires illustre la contribution annuelle de l'accroissement naturel et du solde migratoire net à la croissance démographique totale de l'Ontario de 1971 à 2013 et montre les projections jusqu'à 2036. Au cours des années 1970, la croissance démographique en Ontario était surtout attribuable à l'accroissement naturel. Par contre, aujourd'hui, l'accroissement naturel représente seulement 39 % de la croissance démographique totale, et on prévoit que cette proportion va diminuer pour passer à 21 % d'ici 2035.

Retourner au graphique 1.3

Graphique 1.4 : Évolution des cohortes de baby-boomers à travers la structure d'âge de l'Ontario, 1965 à 2035

Ce graphique montre les pyramides des âges de la population de l'Ontario par groupe d'âge, et met en évidence la génération du baby-boom. En 1965, les baby-boomers fréquentaient l'école. En 1985, ils étaient de jeunes adultes. En 2005, ils étaient des travailleurs âgés. En 2015, ils seront de jeunes retraités et, d'ici 2035, ils auront atteint l'âge de la vieillesse.

Retourner au graphique 1.4

Graphique 1.5 : Répartition par âge de la population ontarienne, 1975 à 2035

Ce graphique illustre la répartition par âge de la population ontarienne selon des grands groupes d'âge en 1975, 1995, 2015 et 2035. En 1975, la population ontarienne était constituée pour 25,6 % d'enfants jusqu'à l'âge de 14 ans, pour 65,7 % de personnes en âge de travailler de 15 à 64 ans, et pour 8,7 % de personnes âgées de 65 ans et plus. En 2015, les enfants représenteront 20,4 % de la population totale de l'Ontario, le groupe en âge de travailler représentera 68,2 % du total et les personnes âgées, 15,8 %. D'ici 2035, la population ontarienne sera constituée pour 15,7 % d'enfants jusqu'à l'âge de 14 ans, 60,5 % de la population sera en âge de travailler et 23,8 % seront des personnes âgées.

Retourner au graphique 1.5

Graphique 1.6 : Pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus, Ontario et certains pays, 2012

Ce graphique montre la proportion de la population âgée de 65 ans et plus en 2012 dans certains pays. Les personnes âgées sont les mieux représentées au Japon où elles constituent 24,4 % de la population totale et en Allemagne où elles représentent 21,1 % de la population. On enregistre les proportions les plus faibles de personnes âgées au Mexique, soit 6,3 %, et au Brésil, soit 7,3 %. En Ontario, cette proportion était de 14,7 % tandis qu'au Canada, elle était de 14,8 %.

Retourner au graphique 1.6

Graphique 1.7 : Taux de croissance de la population ontarienne en âge de travailler, 1971 à 2035

Ce graphique à barres illustre le taux annuel de croissance de la population ontarienne en âge de travailler, soit les personnes âgées de 15 à 64 ans, de 1971 à 2035. Il montre à quel point les taux de croissance future devraient diminuer radicalement à l'avenir. Le taux moyen annuel de croissance de la population ontarienne en âge de travailler était de 1,5 % pendant la période de 1971 à 2013. Ce taux devrait progresser en moyenne de seulement 0,5 % entre 2013 et 2035.

Retourner au graphique 1.7

Graphique 1.8 : Taux de participation au marché du travail parmi les groupes d'âge de 25 à 54 ans et de 55 à 64 ans, Ontario, 1976 à 2035

Ce graphique linéaire simple illustre le taux annuel de participation au marché du travail parmi les hommes et les femmes de 25 à 54 ans et de 55 à 64 ans en Ontario entre 1976 et 2035. Chez les hommes de 25 à 54 ans, le taux de participation a progressivement baissé, pour passer de 96 % en 1976 à 91 % en 2013. On prévoit que ce taux demeurera relativement stable jusqu'en 2035. Chez les femmes âgées de 25 à 54 ans, le taux de participation a rapidement augmenté, passant de 57 % en 1976 à 79 % en 1990, puis a continué à augmenter progressivement pour atteindre 82 % en 2013; cette hausse devrait se poursuivre jusqu'en 2035 pour atteindre 89 %. Chez les hommes âgés de 55 à 64 ans, le taux de participation a rapidement diminué, passant de 79 % en 1976 à un creux de 59 % en 1995. Par la suite, ce taux de participation, qui a augmenté pour atteindre 70 % en 2013, devrait être relativement constant jusqu'en 2035. Chez les femmes âgées de 55 à 64 ans, le taux de participation au marché du travail a augmenté très lentement, passant de 37 % en 1976 à 45 % en 2000, puis la croissance s'est accélérée pour atteindre 61 % en 2013. Ce taux de participation devrait continuer à monter pour atteindre 66 % en 2035.

Retourner au graphique 1.8

Graphique 1.9 : Taux de participation au marché du travail parmi les jeunes en Ontario, 1976 à 2035

Ce graphique linéaire simple illustre le taux annuel de participation au marché du travail chez les hommes et chez les femmes de 15 à 24 ans en Ontario de 1976 à 2035. Le taux de participation des jeunes hommes a enregistré une hausse pour passer de 69 % en 1976 à 77 % en 1989, puis une diminution pour passer à 61 % en 2013. De même, le taux de participation des jeunes femmes a enregistré une augmentation, passant de 62 % en 1976 à 73 % en 1988, suivie d'une diminution pour passer à 60 % en 2013. Le taux de participation au marché du travail chez les jeunes en général devrait augmenter progressivement pour atteindre 67 % d'ici 2035.

Retourner au graphique 1.9

Graphique 1.10 : Taux de participation au marché du travail parmi les personnes âgées en Ontario, 1976 à 2035

Ce graphique linéaire simple illustre le taux annuel de participation au marché du travail chez les hommes et chez les femmes de 65 ans et plus en Ontario de 1976 à 2035. Chez les hommes âgés, le taux de participation a enregistré une diminution, passant de 17 % en 1976 au creux de 9,6 % en 1993 et en 1996, pour ensuite remonter vers le sommet de 18 % en 2013. Le taux de participation des femmes âgées est demeuré inférieur à 5 % de 1976 à environ 2000, puis il a augmenté plutôt rapidement pour atteindre le niveau de 10 % en 2013. Le taux de participation au marché du travail chez les personnes âgées devrait continuer à augmenter de 2013 à 2035, pour atteindre 12 % chez les femmes et 19 % chez les hommes.

Retourner au graphique 1.10

Graphique 1.11 : Population de la région du grand Toronto, 1976 à 2035

Ce graphique à barres illustre la population totale de la région du grand Toronto de 1976 à 2035. La population de la RGT s'élevait à 3,2 millions d'habitants en 1976 et passait à 6,4 millions d'habitants en 2013. D'ici 2035, la population devrait s'élever à 8,8 millions d'habitants.

Retourner au graphique 1.11

Graphique 1.12 : Taux de participation au marché du travail par groupe d'âge, Ontario, 1989 et 2013

Dans ce graphique linéaire simple, on a superposé les taux de participation à la population active, par groupe d'âge, en Ontario en 1989 et en 2013. Le graphique montre que le taux de participation des personnes de moins de 30 ans était plus élevé en 1989 qu'en 2013. Le taux de participation à la population active est environ le même pour les personnes âgées entre 30 et 49 ans. Les taux de participation sont plus élevés en 2013 qu'en 1989 pour tous les groupes d'âge de plus de 50 ans.

Retourner au graphique 1.12

Graphique 2.1 : Croissance prévue du PIB réel : 2014 à 2035

La mappemonde de ce graphique montre le taux de croissance annuelle moyenne prévue du produit intérieur brut réel de certains pays entre 2014 et 2035.

Les taux de croissance sont les suivants : Total mondial 3,1 %, Canada 2,2 %, États-Unis 2,4 %, Ontario 2,1 %, Mexique 3,1 %, Brésil 3,1 %, Argentine 2,5 %, Union européenne 1,6 %, Allemagne 1,2 %, Royaume-Uni 2,4 %, France 1,3 %, Italie 0,8 %, Turquie 4,0 %, Afrique du Sud 3,0 %, Arabie saoudite 3,5 %, Russie 2,8 %, Inde 5,5 %, Chine 6,5 %, Japon 0,7 %, Corée du Sud 2,7 %, Indonésie 5,2 %, Australie 2,5 %.

Retourner au graphique 2.1

Graphique 2.2 : PIB réel des États-Unis

Ce graphique linéaire simple montre les projections du produit intérieur brut réel des États-Unis entre 2001 et 2035 pour le scénario de référence ainsi que pour les scénarios de forte croissance et de faible croissance. Les scénarios reposent sur la moyenne du premier et du dernier décile des prévisions à long terme présentées dans *Blue Chip Economic Indicators*.

Entre 1982 et 2013, le produit intérieur brut réel des États-Unis a affiché une croissance de 2,8 %. Au cours de la période de 2014 à 2035, le produit intérieur brut réel des États-Unis devrait augmenter de 2,4 % par année selon le scénario de référence, de 2,8 % selon le scénario de forte croissance et de 2,0 % selon celui de faible croissance.

Retourner au graphique 2.2

Graphique 2.3 : Proportion du PIB mondial

Deux graphiques à secteurs comparent le produit intérieur brut réel de certains pays à la production mondiale en 2013 et en 2035, ces résultats étant exprimés en dollars ajustés selon le taux de change PPA.

En 2013, la part réelle du produit intérieur brut mondial se répartissait comme suit parmi les pays : 19 % pour les États-Unis, 15 % pour la Chine, 6 % pour l'Inde, 5 % pour le Japon, 13 % pour la zone euro et 41 % pour les autres pays. En 2035, la part réelle du produit intérieur brut mondial devrait se répartir comme suit : 15 % pour les États-Unis, 27 % pour la Chine, 9 % pour l'Inde, 3 % pour le Japon, 8 % pour la zone euro et 39 % pour les autres pays.

Retourner au graphique 2.3

Graphique 2.4 : Indice des prix des produits de base de la Banque du Canada

Ce graphique à lignes multiples superposées illustre les valeurs proportionnelles de la production des produits de base canadiens suivants : pétrole brut, gaz naturel, métaux, agriculture, foresterie et autres.

Depuis 1972, la proportion de la production canadienne totale de produits de base revenant au pétrole brut a augmenté pour passer de 13 % à 50 %, la proportion revenant au gaz naturel a augmenté pour passer de 3 % à 9 %, la proportion revenant aux métaux a diminué pour passer de 21 % à 15 %, la proportion revenant à l'agriculture a diminué pour passer de 30 % à 14 %, la proportion revenant à la foresterie a diminué pour passer de 30 % à 9 % et la proportion revenant aux autres produits de base est demeurée stable à 3 %.

Retourner au graphique 2.4

Graphique 2.5 : Taux d'intérêt directeurs des banques centrales internationales

Ce graphique linéaire simple illustre la comparaison entre les taux d'intérêt directeurs des banques centrales du Canada, du Japon, des États-Unis et de la zone euro.

En réaction à la crise financière mondiale de 2008-2009, les quatre banques centrales ont diminué leurs taux directeurs qui se situent maintenant à des creux historiques. La banque centrale du Japon maintient son taux directeur à un niveau exceptionnellement faible depuis la fin des années 1990.

Le Canada et les États-Unis devraient augmenter leurs taux directeurs relativement rapidement vers la fin de la présente décennie, les faisant passer à environ 4,5 %. Ce niveau devrait se maintenir jusqu'en 2035. On prévoit que, dans la zone euro, il faille attendre jusqu'à 2023 pour que le taux passe à 4,0 %. Enfin, le Japon devrait faire augmenter progressivement son taux d'intérêt directeur pour le faire passer à 2,3 % d'ici 2021.

Retourner au graphique 2.5

Graphique 2.6 : Dollar canadien

Ce graphique linéaire simple illustre le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain exprimé en cents américains.

Le taux de change de la devise canadienne a chuté pour passer d'une valeur autour de la parité avec la devise américaine en 1972 au creux de 64 cents américains en 2002, et ensuite remonter à nouveau vers la parité en 2011. Le ministère des Finances prévoit que le taux de change du dollar canadien baissera jusqu'à 91 cents américains en 2014, puis remontera à 94 cents américains d'ici 2017 pour atteindre 99 cents américains d'ici 2035. La zone hachurée entre la valeur de 90 cents américains et la parité correspond à l'intervalle dans lequel le ministère des Finances prévoit que le dollar se maintiendra.

Retourner au graphique 2.6

Graphique 2.7 : Croissance de la main-d'oeuvre ontarienne

Ce graphique à barres montre le taux de croissance annuelle moyenne de la main-d'oeuvre en Ontario entre 1982 et 2035.

La main-d'oeuvre ontarienne a enregistré une croissance moyenne de 1,5 % entre 1982 et 2013. Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit que la main-d'oeuvre ontarienne augmentera au taux annuel moyen de 1,0 % entre 2014 et 2017, de 0,9 % entre 2018 et 2022, de 0,7 % entre 2023 et 2027, de 0,8 % entre 2028 et 2032 et de 1,0 % entre 2033 et 2035.

Retourner au graphique 2.7

Graphique 2.8 : Investissements dans l'infrastructure publique en Ontario – Tous les secteurs

Ce graphique linéaire simple illustre le total des investissements qui ont été effectués dans l'infrastructure publique de l'Ontario par tous les secteurs en tant que pourcentage du PIB, de 1961 à 2012. Les sources de ces investissements sont le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les administrations municipales, ainsi que les organismes du secteur parapublic.

La ligne descend graduellement du sommet de 5,8 % en 1963 à 3,0 % en 1979. Pendant les années 1980 et 1990, la droite est plutôt stable, fluctuant entre 2,7 % et 3,7 %. La hausse graduelle commence en 2001 pour atteindre un sommet de 5,4 % en 2010, puis redescend pour s'établir à 4,8 % en 2012.

Retourner au graphique 2.8

Graphique 2.9 : Croissance du PIB réel de l'Ontario : facteurs liés à l'offre

La croissance du produit brut intérieur réel devrait ralentir pour passer de 2,6 % par année entre 1982 et 2013 à 2,1 % par année entre 2014 et 2035. Entre ces deux périodes, la croissance annuelle moyenne de la population source devrait enregistrer un ralentissement, passant 1,6 % à 1,1 %, la variation annuelle moyenne du taux d'activité devrait diminuer pour passer de -0,1 % à -0,2 %, la variation annuelle moyenne du taux de chômage passerait de -0,1 % à 0,1 % et la croissance annuelle moyenne de la productivité de la main-d'oeuvre devrait ralentir pour passer de 1,2 % à 1,1 %.

Retourner au graphique 2.9

Graphique 2.10 : Croissance du PIB réel de l'Ontario

La croissance du produit brut intérieur réel devrait ralentir pour passer de 2,6 % par année entre 1982 et 2013 à 2,1 % par année entre 2014 et 2035. Entre ces deux périodes, la croissance annuelle moyenne des dépenses de consommation finale devrait diminuer pour passer de 2,7 % à 2,0 %, la variation annuelle moyenne de la formation brute de capital fixe devrait ralentir pour passer de 3,3 % à 2,4 %, et la variation annuelle moyenne des exportations devrait ralentir pour passer de 3,3 % à 2,6 %, enfin, la variation annuelle moyenne des importations devrait ralentir pour passer de 4,0 % à 2,4 %.

Retourner au graphique 2.10

Graphique 2.11 : PIB réel de l'Ontario par habitant

Ce graphique linéaire simple illustre le niveau du produit intérieur brut réel de l'Ontario par habitant entre 1981 et 2035, exprimé en dollars constants de 2007. Le produit intérieur brut réel par habitant a progressé de 31 700 $ en 1981 à 46 000 $ en 2013. Le ministère des Finances prévoit que le produit intérieur brut réel par habitant augmentera pour s'établir à 57 600 $ d'ici 2035.

Retourner au graphique 2.11

Graphique 2.12 : Emploi en Ontario

Ce graphique à barres illustre le niveau d'emploi et le taux de chômage en Ontario entre 2008 et 2035.

Le niveau d'emploi en Ontario s'établissait à 6 695 et le taux de chômage s'élevait en moyenne à 7,9 % entre 2008 et 2013. Le ministère des Finances prévoit que le niveau d'emploi augmentera pour passer à 7 113 entre 2014 et 2017, à 7 490 entre 2018 et 2022, à 7 825 entre 2023 et 2027, à 8 131 entre 2028 et 2032 et à 8 435 entre 2033 et 2035. Le ministère des Finances prévoit que la moyenne du taux de chômage s'établira à 6,7 % entre 2014 et 2017, à 5,7 % entre 2018 et 2022, à 5,3 % entre 2023 et 2027 et à 5,1 % entre 2028 et 2035.

Retourner au graphique 2.12

Graphique 2.13 : Conséquences des taux de croissance de la productivité (forte croissance et faible croissance)

Ce graphique linéaire simple illustre l'incidence du scénario de forte croissance et du scénario de faible croissance sur le niveau du produit intérieur brut réel de l'Ontario entre 2007 et 2035.

D'ici 2035, le produit intérieur brut réel de l'Ontario devrait s'élever à 993 milliards de dollars (en dollars de 2007). Selon le scénario de forte productivité, le produit intérieur brut réel devrait atteindre 1 071 milliards de dollars (en dollars de 2007), tandis que selon le scénario de faible productivité, le produit intérieur brut réel devrait augmenter pour s'établir à 920 milliards de dollars (en dollars de 2007).

Retourner au graphique 2.13

Graphique 3.1 : Hausse de la part de l'emploi que détient le secteur des services en Ontario

Ce graphique linéaire simple montre la part de l'emploi en Ontario détenue par le secteur de la fabrication, le secteur des autres biens, le secteur parapublic et les services privés entre 1976 et 2013. Le secteur « Autres biens » comprend l'agriculture, les pêches, la foresterie, l'industrie minière, les services publics et la construction. Les services du secteur parapublic comprennent les services d'éducation, les soins de santé, l'aide sociale et l'administration publique.

La part de l'emploi détenue par le secteur de la fabrication a diminué et est passée de 23,2 % en 1976 à 11,3 % en 2013.

La part de l'emploi détenue par le secteur des autres biens a diminué et est passée de 12,3 % en 1976 à 9,3 % en 2013.

La part de l'emploi détenue par le secteur parapublic a augmenté et est passée de 21,5 % en 1976 à 24,4 % en 2013.

La part de l'emploi détenue par le secteur des services privés a augmenté et est passée de 43,0 % en 1976 à 55,0 % en 2013.

Retourner au graphique 3.1

Graphique 3.2 : Hausse de la part du PIB de l'Ontario que détient le secteur des services

Ce graphique linéaire simple montre la part du PIB de l'Ontario détenue par le secteur de la fabrication, le secteur des autres biens, le secteur parapublic et les services privés entre 2002 et 2012. Le secteur « Autres biens » comprend l'agriculture, les pêches, la foresterie, l'industrie minière, les services publics et la construction. Les services du secteur parapublic comprennent les services d'éducation, les soins de santé, l'aide sociale et l'administration publique.

La part du PIB détenue par le secteur de la fabrication a diminué et est passée de 21,7 % en 2002 à 12,7 % en 2012.

La part du PIB détenue par le secteur des autres biens a augmenté et est passée de 8,9 % en 2002 à 10,5 % en 2012.

La part du PIB détenue par le secteur parapublic a augmenté et est passée de 15,5 % en 2002 à 20,7 % en 2012.

La part du PIB détenue par le secteur des services privés a augmenté et est passée de 53,8 % en 2002 à 56,2 % en 2012.

Retourner au graphique 3.2

Graphique 3.3 : Baisse de la part de l'emploi que détient le secteur de la fabrication en Ontario comparable à ce qui se passe aux États-Unis

Ce graphique linéaire simple montre la part de l'emploi total détenue par le secteur de la fabrication en Ontario et aux États-Unis entre 1976 et 2013. Les données des États-Unis correspondent à la part de l'emploi que représente le secteur de la fabrication sauf pour l'agriculture tandis que celles de l'Ontario correspondent à la part de l'emploi total que représente le secteur de la fabrication.

La part de l'emploi que représente le secteur de la fabrication de l'Ontario a diminué et est passée de 23,2 % en 1976 à 11,3 % en 2013.

La part de l'emploi que représente le secteur de la fabrication aux États-Unis a diminué et est passée de 22,1 % en 1976 à 8,8 % en 2013.

Retourner au graphique 3.3

Graphique 3.4 : Part de l'emploi total que détient le secteur de la fabrication dans certains pays de l'OCDE et en Ontario

Ce graphique à barres montrent 19 paires de barres représentant la part de l'emploi détenue par le secteur de la fabrication en 2006 et 2012 en Ontario, en Australie, au Canada, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Irlande, en Italie, au Japon, en Corée du Sud, aux Pays-Bas, en Norvège, en Espagne, en Suède, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis, ainsi qu'une moyenne pour l'OCDE.

Dans tous les cas, la barre de l'année 2012 est inférieure à celle de 2006.

Retourner au graphique 3.4

Graphique 3.5 : Les exportateurs de l'Ontario perdent une part du marché aux États-Unis

Ce graphique à barres montre la baisse, en pourcentage, des importations américaines de marchandises en provenance de l'Ontario, qui sont passées de 8,7 % en 2003 à 5,5 % en 2013.

Retourner au graphique 3.5

Graphique 3.6 : L'Ontario élargit ses marchés d'exportation pour ses biens

Ce graphique à barres comprenant quatre paires de barres montre la part de biens de l'Ontario exportés à quatre différentes régions en 2003 et 2013. Ces régions sont les États-Unis, l'Union européenne, les économies à croissance rapide et le reste du monde. Les économies à croissance rapide comprennent l'Argentine, le Brésil, la Chine, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, la Russie, l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud et la Turquie.

La part des biens de l'Ontario exportés aux États-Unis a diminué et est passée de 91,5 % en 2003 à 78,4 % en 2013.

La part des biens de l'Ontario exportés vers l'Union européenne a augmenté et est passée de 3,8 % en 2003 à 9,5 % en 2013.

La part des biens de l'Ontario exportés vers les économies à croissance rapide a augmenté et est passée de 1,8 % en 2003 à 6,4 % en 2013.

La part des biens de l'Ontario exportés vers le reste du monde a augmenté et est passée de 2,9 % en 2003 à 5,7 % en 2013.

Retourner au graphique 3.6

Graphique 3.7 : Scientifiques et ingénieurs composant la main-d'oeuvre de l'Ontario

Ce graphique linéaire simple présente les changements survenus chez les scientifiques et les ingénieurs au chapitre de l'emploi par rapport à l'emploi total entre 1990 et 2013. Les données sont indexées à 100 sur l'année 1990.

L'emploi chez les scientifiques et les ingénieurs a augmenté plus rapidement que l'emploi total; il s'est établi à 182,6 et 132,4 respectivement en 2013.

Retourner au graphique 3.7

Graphique 3.8 : Services financiers et services aux entreprises : Part de l'emploi en Ontario

Ce graphique à barres montre la part de l'emploi détenue par les services financiers et les services aux entreprises en Ontario en 1993 et 2013.

En 1993, l'emploi dans les services financiers et les services aux entreprises représentait 5,0 % et 7,8 % de l'emploi respectivement.

En 2013, l'emploi dans les services financiers et les services aux entreprises représentait 5,6 % et 10,8 % de l'emploi respectivement.

Retourner au graphique 3.8

Graphique 3.9 : Technologies de l'information et des communications (TIC) : Part de l'emploi en Ontario

Ce graphique à barres montre la part de l'emploi détenue par le secteur des logiciels, des autres services de TIC et de la fabrication dans le domaine des TIC en 1993 et 2013.

En 1993, l'emploi dans le secteur des logiciels représentait 0,8 % de l'emploi en Ontario, dans les autres services de TIC, 1,5 %, et dans le secteur de la fabrication dans le domaine des TIC, 1,0 %.

En 2013, l'emploi dans le secteur des logiciels représentait 2,1 % de l'emploi en Ontario, dans les autres services de TIC, 1,6 %, et dans le secteur de la fabrication dans le domaine des TIC, 0,3 %.

Retourner au graphique 3.9

Graphique 3.10 : Croissance de l'emploi en Ontario dans les industries des sciences de la vie

Ce graphique à barres montre le niveau de l'emploi dans les appareils médicaux, les services scientifiques et les services de laboratoire ainsi que dans la recherche et la production pharmaceutiques en 1993 et 2013.

Le secteur des appareils médicaux employait 13 768 travailleurs en 1993 et 19 358 en 2013.

Le secteur des services scientifiques et des services de laboratoire employait 41 250 travailleurs en 1993 et 93 755 en 2013.

Le secteur de la recherche et de la production pharmaceutiques employait 15 902 travailleurs en 1993 et 26 977 en 2013.

Retourner au graphique 3.10

Graphique 4.1 : Rapport entre les revenus autonomes et le PIB, 1990-1991 à 2034-2035

Ce graphique montre le rapport entre les revenus autonomes de l'Ontario et le PIB de 1990-1991 à 2034-2035. Les revenus autonomes désignent les revenus totaux moins les transferts fédéraux. En proportion du PIB, les revenus autonomes de l'Ontario ont accusé une baisse, passant de 15,6 % en 1999-2000 à 13,6 % en 2012-2013. Une légère tendance à la baisse devrait se poursuivre au cours des 20 prochaines années, le rapport entre les revenus autonomes et le PIB s'établissant à 12,4 % d'ici 2034-2035.

Retourner au graphique 4.1

Graphique 4.2 : Dépenses de programmes du gouvernement de l'Ontario, 2009-2010 à 2012-2013

Ce graphique montre la répartition des dépenses totales de programmes par secteur pour la période allant de 2009-2010 à 2012-2013. Pour 2012-2013, c'est dans le secteur de la santé que les dépenses sont les plus importantes avec 47,6 milliards de dollars, représentant 42,4 % des dépenses totales de programmes. Les autres secteurs comprennent, pour 2012-2013, l'éducation et la formation, avec 30,0 milliards de dollars ou 26,7 %, les services sociaux et les services à l'enfance, avec 13,7 milliards de dollars ou 12,2 %, et les autres dépenses du gouvernement avec 20,9 milliards de dollars ou 18,7 %.

Nota : Le secteur de l'éducation et de la formation ne comprend pas les dépenses liées au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario qui sont incluses dans les autres dépenses du gouvernement.

Retourner au graphique 4.2

Graphique 4.3 : Population âgée de 65 à 74 ans, de 75 à 84 ans et de 85 ans et plus en Ontario, 1971 à 2035

Ce graphique montre le nombre de personnes âgées en Ontario, c'est-à-dire personnes âgées de 65 ans et plus, par groupe d'âge, pour la période allant de 1971 à 2035. Les chiffres pour la période de 2014 à 2035 représentent les projections du ministère des Finances. En 1971, il y avait au total 0,7 million de personnes âgées en Ontario qui représentaient 8,3 % de la population totale de la province. D'ici 2035, on prévoit que le nombre de personnes âgées passera à 4,1 millions de personnes, qui représenteront 23,8 % de la population. Les personnes âgées de 65 à 74 ans représentent actuellement la plus grande part de toutes les personnes âgées en Ontario, soit 55,1 % en 2013. Cependant, cette proportion diminue et devrait continuer de diminuer à mesure que les baby-boomers passeront dans les groupes d'âge de 75 à 84 ans et de 85 ans et plus à plus long terme.

Retourner au graphique 4.3

Graphique 4.4 : Augmentation des prix en santé – Ontario, 1982-2012

Ce graphique montre le changement annuel dans les prix pour l'ensemble de l'économie et le secteur de la santé, de 1982 à 2012. Depuis 2010, le changement annuel des prix dans le secteur de la santé a été inférieur au changement touchant l'ensemble de l'économie. Depuis 1982, le changement annuel des prix en santé est généralement supérieur au changement qu'a connu l'économie dans son ensemble. L'inflation tend à être un facteur clé de la hausse des dépenses en santé, les changements de prix dans ce secteur étant généralement plus élevés que dans le reste de l'économie en raison de la forte intensité en main-d'oeuvre du secteur de la santé.

Retourner au graphique 4.4

Graphique 4.5 : Nombre de personnes en âge de fréquenter l'école élémentaire et secondaire et un établissement postsecondaire, 1992 à 2035 – Ontario

Ce graphique répartit les personnes en âge de fréquenter un établissement scolaire par groupe d'âge et par palier d'étude, pour la période allant de 1992 à 2035. Il est divisé en trois paliers d'étude et trois groupes d'âge : palier élémentaire, 4 à 13 ans, palier secondaire, 14 à 17 ans, et palier postsecondaire, 18 à 24 ans. Les données pour la période de 1992 à 2013 représentent les estimations réelles de Statistique Canada tandis que celles de 2014 à 2035 sont les projections du ministère des Finances de l'Ontario.

Le nombre d'enfants de l'Ontario âgés de 4 à 17 ans diminue depuis 2004, mais on s'attend à ce qu'il augmente et passe de 2,1 millions à 2,6 millions de 2014 à 2035, la hausse étant plus rapide chez les enfants en âge de fréquenter l'école élémentaire que chez ceux du palier secondaire. Le nombre total d'Ontariennes et d'Ontariens âgés de 18 à 24 ans est en hausse depuis 1997, et est passé de 1,0 million à 1,3 million en 2013. À court terme, le nombre de personnes de ce groupe d'âge devrait diminuer, mais on s'attend à ce qu'il augmente de 137 700 à partir de 2020 jusqu'en 2035.

Retourner au graphique 4.5

Graphique 4.6 : Situation financière du gouvernement fédéral et d'autres gouvernements, 1991 à 2087

Ce graphique montre que, selon le rapport dette nette-produit intérieur brut (PIB), la situation financière du gouvernement fédéral devrait s'améliorer avec le temps, tandis que celle des gouvernements provinciaux et des administrations locales et autochtones devrait se détériorer pendant la même période. De 1991 à 2014, on s'attend à ce que le rapport dette nette-PIB du gouvernement fédéral soit supérieur à celui des provinces. Cette relation devrait s'inverser et s'élargir à compter de 2015. De 2015 à 2087, la différence entre les rapports dette nette-PIB s'accroîtra, témoignant d'une situation financière de plus en plus solide pour le gouvernement fédéral et une détérioration de celle des provinces.

Retourner au graphique 4.6

Graphique 4.7 : Ce que chaque province contribue à/(reçoit de) la péréquation, 2014-2015

Ce graphique montre qu'en 2014-2015, l'Ontario contribue le plus au programme de péréquation, suivi de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, et de Terre-Neuve-et-Labrador. Toutes les autres provinces reçoivent plus en paiements de péréquation que ce que leurs contribuables versent au programme par leurs impôts fédéraux.

Retourner au graphique 4.7

Graphique 5.1 : Productivité du travail en Ontario, production et heures travaillées

Ce graphique linéaire simple présente une ventilation sectorielle de la croissance du produit intérieur brut réel en deux parties : l'augmentation du nombre d'heures travaillées et la croissance de la productivité du travail (c'est-à-dire la production par heure travaillée). Le graphique couvre la période allant de 1984 à 2011 (indice 1984 = 100).

Au cours de cette période, le facteur ayant contribué le plus à la croissance du PIB réel a été l'augmentation du nombre d'heures travaillées. Notamment, (i) au cours des années 1980, le nombre d'heures travaillées suivait de près le PIB réel, ce qui signale un fléchissement de la croissance de la productivité de la main-d'oeuvre; (ii) au début des années 1990, la productivité de la main-d'oeuvre a augmenté de façon soutenue tandis que le nombre d'heures travaillées a diminué, ce qui a découlé des pertes d'emploi qui ont eu lieu pendant les récessions de 1991 à 1993; (iii) pendant la deuxième moitié des années 1990, le nombre d'heures travaillées, la productivité de la main-d'oeuvre et le PIB réel ont beaucoup augmenté; (iv) au cours de la dernière décennie, la productivité de la main-d'oeuvre a atteint un plateau, tandis que le nombre d'heures travaillées a augmenté graduellement.

Retourner au graphique 5.1

Graphique 5.2 : Productivité de la main-d'oeuvre en Ontario, comparativement à d'autres économies avancées

Ce graphique linéaire simple compare la productivité de la main-d'oeuvre de l'ensemble de l'économie de l'Ontario avec celle de certaines économies avancées (indice 1984 = 100). La productivité de la main-d'oeuvre correspond à la production réelle par heure travaillée (en dollars américains de 2005, sur la base de la parité des pouvoirs d'achat). Le Japon, le G7, l'Allemagne, les États-Unis, le Canada et l'Ontario figurent sur ce graphique qui couvre la période allant de 1984 à 2011.

La croissance de la productivité au Canada et en Ontario a pris du retard sur celle des autres pays du G7 pendant la période de 1984 à 2011. Pendant cette période, le Japon, l'Allemagne et les pays du G7 ont affiché une croissance de la productivité supérieure à celle des États-Unis, alors que l'Ontario et le Canada ont pris un retard considérable à ce chapitre comparativement à leurs voisins des États-Unis.

Retourner au graphique 5.2

Graphique 5.3 : Productivité de la main-d'oeuvre en Ontario, au Canada et aux États-Unis

Ce graphique linéaire simple compare la productivité de la main-d'oeuvre (c'est-à-dire la production réelle par heure travaillée) dans le secteur des entreprises de l'Ontario, du Canada et des États-Unis, couvrant la période allant de 1984 à 2011 (indice 1984 = 100). Le tableau indique la croissance moyenne de la productivité de 1985 à 2000 et de 2001 à 2011.

L'Ontario et le Canada ont connu un élargissement de l'écart de productivité et une baisse de la croissance de la productivité par rapport aux États-Unis. Notamment, (i) de 1985 à 2000, la productivité du secteur des entreprises a augmenté en moyenne de 1,3 % par année en Ontario et au Canada, contre 2,1 % aux États-Unis; et (ii) depuis 2001, l'écart de productivité a continué de s'élargir en raison notamment du ralentissement de la croissance, qui a représenté un taux annuel de 0,4 % en Ontario et de 0,8 % au Canada. En revanche, ce taux annuel a augmenté de 2,4 % aux États-Unis.

Retourner au graphique 5.3

Graphique 5.4 : Croissance de la productivité de la main-d'oeuvre par secteur en Ontario

Ce graphique à barres montre la variation annuelle en pourcentage de la productivité de la main-d'oeuvre dans le secteur des entreprises (c'est-à-dire la production réelle par heure travaillée) pour la période allant de 1985 à 2000 et pour la période allant de 2001 à 2011. Il indique que l'Ontario a connu une réduction de la croissance de la productivité dans plusieurs importants secteurs à forte productivité, notamment dans les secteurs de la fabrication, des services publics et dans le secteur des mines, du pétrole et du gaz.

Retourner au graphique 5.4

Graphique 5.5 : Niveau de la productivité de la main-d'oeuvre par secteur en Ontario

Ce graphique à barres horizontales montre le niveau de la productivité de la main-d'oeuvre (c'est-à-dire le PIB réel par heure travaillée, en dollars de 2002) dans certains secteurs de l'Ontario. La barre grise correspond à 2000 et la barre plus claire correspond à 2011.

La colonne de gauche indique la variation annuelle moyenne de la productivité (en pourcentage) et la colonne de droite indique la variation des parts du PIB nominal (en points de pourcentage).

Les secteurs à forte productivité (notamment les secteurs des services publics, des mines et de la fabrication) ont affiché des baisses notables de la croissance de la productivité pendant la période de 2001 à 2011 (-0,4 %, -6,0 % et 0,2 %, respectivement), comparativement à la période de 1985 à 2000 (1,2 %, 0,4 % et 2,7 %, respectivement), comme l'indique le graphique 5.4. La taille du secteur de la fabrication à forte productivité de l'Ontario a diminué considérablement de 2002 à 2011, comparativement à l'ensemble de l'économie (-9,3 points de pourcentage).

Retourner au graphique 5.5

Graphique 5.6 : Niveau de la productivité de la main-d'oeuvre par secteur en Ontario

Ce graphique à barres horizontales indique le niveau de la productivité de la main-d'oeuvre (c'est-à-dire le PIB réel par heure travaillée, en dollars de 2002) dans certains secteurs de fabrication de l'Ontario. La barre grise correspond à 2000 et la barre plus claire correspond à 2011. La colonne de gauche indique la variation annuelle moyenne de la productivité (en pourcentage) et la colonne de droite indique la variation des parts du PIB nominal (en points de pourcentage).

Le graphique indique que la taille relative des industries du matériel de transport et des produits chimiques, deux secteurs à très forte productivité, a beaucoup diminué (-3,7 et -0,9 points de pourcentage) de 2002 à 2011.

Retourner au graphique 5.6

Graphique 5.7 : L'Ontario dispose d'une main-d'oeuvre très instruite comparativement aux pays de l'OCDE

Ce graphique montre la part de la population d'âge adulte (de 25 à 64 ans) qui a obtenu un titre ou un diplôme d'études postsecondaires, comparant l'Ontario aux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

En 2011, 64 % des adultes de la province avaient obtenu un titre ou un diplôme d'études postsecondaires. Il s'agit d'un taux plus élevé que dans tout pays de l'OCDE et beaucoup plus élevé que la moyenne de l'OCDE, qui s'élevait à 35 %.

Retourner au graphique 5.7

Graphique 5.8 : Coûts unitaires de main-d'oeuvre dans les économies avancées

Ce graphique à barres montre la variation, en pourcentage, des coûts unitaires de main-d'oeuvre pour l'ensemble de l'économie dans certaines économies avancées entre 1997 et 2010. Les coûts unitaires de main-d'oeuvre dans chaque économie sont exprimés en dollars américains, aux taux de change du marché. On calcule les coûts unitaires de main-d'oeuvre en divisant le coût total de la main-d'œuvre (la rémunération) par la production réelle.

Ce graphique montre que les coûts unitaires de main-d'oeuvre ont considérablement augmenté en Ontario (69 %) et au Canada (75 %) tandis qu'aux États-Unis, ils n'ont augmenté que de 28 %.

Retourner au graphique 5.8

Graphique 5.9 : Investissements dans les machines et le matériel en Ontario comparativement au Canada et aux É.-U.

Ce graphique linéaire simple illustre les investissements dans les machines et le matériel, en pourcentage du PIB nominal, en Ontario, au Canada et aux États-Unis, pour la période allant de 1981 à 2013.

Le graphique montre que depuis 1981, les investissements dans les machines et le matériel de l'Ontario sont restés à un niveau inférieur à ceux réalisés aux États-Unis comparativement à la taille de l'économie (en PIB nominal) et ont considérablement diminué depuis 1998.

Retourner au graphique 5.9

Graphique 5.10 : Investissements dans les TIC par travailleur au Canada comparativement aux États-Unis

Ce graphique linéaire simple illustre l'écart entre le Canada et les États-Unis en matière d'investissements dans les technologies de l'information et des communications (TIC) par travailleur. Le total de ces investissements se décompose en investissements réalisés dans les ordinateurs, dans les communications et dans les logiciels. On peut voir l'écart en matière d'investissements dans les TIC au sein du secteur des entreprises en dollars actuels, à parité des pouvoirs d'achat, pour la période allant de 1987 à 2012. Quand les points se situent sur la ligne des 100 %, cela signifie qu'il n'y a pas d'écart. Quand ils se situent au-dessus de la ligne des 100 %, cela signifie que les investissements réalisés au Canada dans les TIC par travailleur sont plus élevés que les investissements semblables réalisés aux États-Unis et quand ils se situent au-dessous de cette ligne, cela signifie que les investissements canadiens sont moins élevés.

D'après ce graphique, les investissements dans les TIC réalisés au Canada étaient insuffisants comparativement à ceux réalisés aux États-Unis. L'écart est le plus marqué dans le domaine des logiciels.

Retourner au graphique 5.10

Graphique 5.11 : Stock de capital net en TIC par travailleur au Canada comparativement aux États-Unis

Ce graphique linéaire simple illustre l'écart entre le Canada et les États-Unis sur le plan du stock de capital net en technologies de l'information et des communications (TIC) par travailleur. Le total de ces investissements se décompose en investissements réalisés dans les ordinateurs, dans les communications et dans les logiciels. On peut voir l'écart sur le plan du stock de capital net en TIC au sein du secteur des entreprises en dollars actuels, à parité des pouvoirs d'achat, pour la période allant de 1987 à 2012. Quand les points se situent sur la ligne des 100 %, cela signifie qu'il n'y a pas d'écart. Quand ils se situent au-dessus de la ligne des 100 %, cela signifie que les investissements réalisés au Canada dans le stock de capital en TIC par travailleur sont plus élevés que les investissements semblables réalisés aux États-Unis et quand ils se situent au-dessous de cette ligne, cela signifie que les investissements canadiens sont moins élevés.

D'après ce graphique, le stock de capital en TIC par travailleur au Canada correspond à environ 45 % de celui des États-Unis, ce qui sous-entend un écart d'environ 55 % pour le Canada sur le plan du stock de capital par travailleur. Dans l'ensemble, l'écart du Canada sur le plan des TIC a été réduit quant aux ordinateurs, comparativement aux États-Unis, mais il est plus prononcé dans le domaine des communications et des logiciels.

Retourner au graphique 5.11

Graphique 5.12 : Dépenses en recherche-développement en Ontario comparativement au Canada et aux États-Unis

Les entreprises de l'Ontario persistent à ne pas investir suffisamment dans des activités susceptibles d'augmenter la productivité comme la recherche-développement (R-D). Les dépenses en R-D des entreprises, en pourcentage du PIB, sont restées inférieures en Ontario par rapport aux États-Unis. De 2001 à 2011, le taux d'investissements des entreprises ontariennes dans la R-D, en pourcentage du PIB, est passé de 1,7 % à 1,2 %, tandis que ce taux est resté à 1,9 % aux États-Unis.

Retourner au graphique 5.12

Graphique 5.13 : Activités de R-D dans le domaine de l'enseignement supérieur financées par des entreprises ontariennes, comparativement à certains pays

L'Ontario affiche une plus grande proportion d'activités de R-D financées par les entreprises et effectuées dans des établissements d'enseignement postsecondaire, comparativement à la plupart des autres économies développées.

Les niveaux de financement par les entreprises d'activités de R-D effectuées dans des établissements d'enseignement postsecondaire constituent une mesure clé de la coopération entre l'industrie et le monde universitaire et du transfert des technologies. En 2010, les entreprises ontariennes ont financé 7,6 % des activités de R-D effectuées dans les établissements postsecondaires. La proportion des activités de R-D effectuées dans des établissements postsecondaires qui sont financées par les entreprises en Ontario dépassait la moyenne enregistrée dans les pays membres de l'OCDE, aux États-Unis (5,2 %) et au Royaume-Uni (4,1 %). Parmi les pays du G7, seule l'Allemagne (13,9 %) dépassait l'Ontario pour ce qui est des activités de R-D effectuées dans des établissements postsecondaires qui sont financées par les entreprises.

Retourner au graphique 5.13

Graphique 5.14 : La croissance de la productivité est plus rapide chez les exportateurs

Ce graphique à barres montre la variation annuelle moyenne, en pourcentage, de la croissance de la productivité canadienne dans le secteur de la fabrication pour la période allant de 1990 à 2006. Il décompose les entreprises en trois catégories : celles qui ont commencé à exporter, celles qui ont continué d'exporter et l'ensemble de celles qui ont continué leur activité. Il montre que la productivité des fabricants canadiens qui sont entrés sur des marchés d'exportation entre 1990 et 2006 avait augmenté de 2,3 % par an, ce qui est supérieur au 1,7 % affiché par les fabricants qui ont continué d'exporter et bien supérieur au 0,3 % affiché par les fabricants ayant continué leur activité.

Retourner au graphique 5.14

Graphique 6.1 : Écart entre le revenu escompté à la retraite et l'épargne-retraite, par étude, selon certains résultats

Ce graphique montre les résultats de six études menées par des universitaires, des instituts de recherche et des institutions financières sur la suffisance de l'épargne-retraite au Canada. Selon certains résultats de ces études, entre 19 % et 50 % des ménages sont susceptibles de ne pas épargner suffisamment pour la retraite.

Retourner au graphique 6.1

Graphique 6.2 : Couverture des régimes de retraite en Ontario, 2012

Environ 34 % des travailleurs de l'Ontario avaient participé à un régime de retraite d'employeur en 2012, dont environ 25 % des travailleurs à un régime de retraite à prestations déterminées et 9 % à un régime à cotisations déterminées ou à d'autres genres de régime. Quelque 66 % des travailleurs ontariens ne participaient pas à un régime de retraite d'employeur en 2012.

Retourner au graphique 6.2

Graphique 6.3 : Incidence des frais de gestion sur l'épargne-retraite

Si un ratio de frais de gestion (RFG) de 2,4 % était appliqué, la valeur des économies personnelles après 40 ans serait de 434 872 $. Avec un faible RFG de 1 %, ces mêmes économies auraient une valeur de 605 689 $ après 40 ans. Dans un modèle sans frais de gestion, elles vaudraient 784 630 $.

Retourner au graphique 6.3

Graphique 6.4 : Objectifs de revenu de retraite et écarts possibles

Tous les exemples supposent un revenu constant en termes réels pendant une carrière étalée sur 40 ans. Une personne ayant touché un revenu de 20 000 $ aurait un revenu de retraite de 14 000 $, représentant un taux de remplacement cible de 70 %, grâce au RPC, à la Sécurité de la vieillesse et aux Supplément de revenu garanti. Il n'y a donc pas d'écart entre l'objectif de revenu et le revenu réellement touché. Dans le cas d'un revenu avant retraite de 40 000 $, la personne aurait besoin de 11 795 $ de plus par année en sus des prestations du RPC et de la Sécurité de la vieillesse pour obtenir un taux de remplacement du revenu de 70 %. Une personne dont le revenu avant retraite aurait été de 75 000 $ aurait besoin de 33 329 $ de plus pour atteindre cet objectif.

Retourner au graphique 6.4

Graphique 6.5 : Espérance de vie à 65 ans, selon le sexe, en Ontario

L'espérance de vie augmente constamment depuis la fin des années 1970. En 1979, les hommes de l'Ontario pouvaient espérer vivre 14 ans de plus, comparativement à 19 ans pour les femmes. En 2011, les hommes pouvaient s'attendre à vivre 19 ans de plus contre 22 ans de plus pour les femmes. Les projections montrent que cette tendance se poursuivra. En 2035, l'espérance de vie à 65 ans devrait être de 25 ans de plus pour les femmes et de 23 ans pour les hommes.

Retourner au graphique 6.5

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2014
ISBN 978-1-4606-3933-7 (Imprimé)
ISBN 978-1-4606-3934-4 (HTML)
ISBN 978-1-4606-3935-1 (PDF)